



# DIAGNOSTIC

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)  
de la Communauté de Communes du Sud-Artois

1. Diagnostic socio-démographique
2. Diagnostic économique
3. Diagnostic urbain et paysager
4. Diagnostic mobilité et équipements
5. Etat initial de l'environnement
6. Diagnostic agricole



**CHAPITRE 3 : DIAGNOSTIC URBAIN ET PAYSAGER**

<b>I.</b>	<b>Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois .....</b>	<b>7</b>
<b>II.</b>	<b>Diagnostic paysager .....</b>	<b>8</b>
1.	L'approche paysagère .....	8
•	Définition du paysage .....	8
•	Enjeux de l'approche paysagère .....	8
2.	Analyse du territoire .....	9
•	Les grandes entités paysagères régionales .....	9
•	Les composantes structurantes du territoire .....	12
•	Les perceptions paysagères .....	17
•	Le paysage représenté .....	21
3.	Les dynamiques d'évolution des paysages .....	23
•	L'évolution des paysages forestiers .....	23
•	L'évolution des auréoles bocagères .....	24
•	L'évolution des paysages bâtis .....	26
•	Le développement de l'éolien .....	28
4.	Les entités paysagères .....	29
•	Présentation des entités paysagères du Sud-Artois .....	29
•	Les Paysages des grands plateaux cultivés .....	30
•	Les Paysages des plateaux bocagers .....	31
•	Les Paysages de collines .....	32
5.	Synthèse .....	33
<b>III.</b>	<b>Les morphologies urbaines .....</b>	<b>36</b>
1.	Approche générale de l'occupation des sols .....	36
•	Les terres agricoles .....	40
•	Les espaces artificialisés .....	41
•	Les espaces naturels .....	42
2.	Les différentes morphologies de villages .....	44
•	Forme concentrée : la ville ou le village noyau .....	45
•	Forme linéaire : le village rue .....	46
•	Forme diffuse : le village en étoile .....	47
3.	Le développement urbain : les transformations récentes du territoire .....	49
•	L'extension pavillonnaire linéaire .....	50
•	Les projets de lotissements .....	52
•	Le comblement de dents creuses .....	54
4.	Les entrées de village .....	57
5.	Synthèse .....	58
<b>IV.</b>	<b>Les typologies bâties pour le logement .....</b>	<b>59</b>
1.	Les centre-bourg .....	59
2.	L'habitat traditionnel rural .....	61
3.	Les modèles constructifs .....	66
4.	Synthèse .....	69
<b>V.</b>	<b>Le patrimoine bâti remarquable .....</b>	<b>70</b>
1.	Le patrimoine protégé .....	70
2.	L'architecture de la reconstruction .....	71
•	Les 45 églises, 44 mairies et 17 écoles reconstruites .....	71
3.	Le patrimoine bâti complémentaire .....	73
•	Le patrimoine religieux .....	74

•	Les maisons nobles et bourgeoises.....	86
•	L'habitat rural .....	87
•	Les corps de ferme remarquables .....	88
•	Le patrimoine militaire.....	89
•	Le patrimoine archéologique.....	90
4.	Synthèse : carte du patrimoine bâti par commune .....	91
5.	Synthèse.....	92
<b>VI.</b>	<b>La consommation foncière et le foncier disponible .....</b>	<b>93</b>
1.	La consommation foncière .....	93
•	La consommation foncière entre 2006 et 2016.....	93
•	La consommation foncière depuis 1990 .....	98
2.	L'analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.....	100
•	La lutte contre l'étalement urbain .....	100
•	1 <sup>ère</sup> étape : Définir l'enveloppe urbaine.....	101
•	2 <sup>ème</sup> étape : Identifier le gisement libre au sein de l'enveloppe urbaine.....	102
•	3 <sup>ème</sup> étape : Quantifier les objectifs de production de logements.....	106
3.	Synthèse.....	107

Figure 1 : Approche géographique du paysage.....	9
Figure 2 : Carte des grands paysages de la Région.....	9
Figure 3 : Carte de relief du paysage des Grands Plateaux Artésiens et Cambrésiens.....	10
Figure 4 : Photo aérienne illustrant le paysage des grands plateaux agricoles.....	11
Figure 5 : Photo aérienne de l'entité des Plateaux artésiens.....	11
Figure 6 : Carte des composantes anthropiques du paysage.....	12
Figure 7 : Photographies illustrant les composantes urbaines.....	13
Figure 8 : Photographie de champs en openfield.....	14
Figure 9 : Photographie d'une pâture.....	14
Figure 10: Type de culture par parcelle en 2012.....	14
Figure 11 : Carte des composantes naturelles du paysage.....	15
Figure 12 : La Sensée sur Chérisy.....	16
Figure 13 : Bois d'Havrincourt.....	16
Figure 14 : Photographie d'un arbre remarquable isolé.....	16
Figure 15 : Carte des perceptions paysagères du territoire.....	17
Figure 16 : Eoliennes d'Ervillers.....	18
Figure 17 : Château d'eau et hangar agricole à Villers-au-Flos.....	18
Figure 18 : Alignement d'arbres marquant le tracé de la RD12.....	18
Figure 19 : Bois Loupart à Gréwillers.....	18
Figure 20 : Clocher d'église de Puisieux.....	19
Figure 21 : Eglise de Rocquigny – patrimoine bâti.....	19
Figure 22 : Vue sur l'autoroute A1 depuis la RD917.....	19
Figure 23 : Vue sur la vallée du fossé Magramère à Douchy-lès-Ayette.....	20
Figure 24 : Vue sur les plaines agricoles autour de Morchies.....	20
Figure 25 : Vue sur la vallée de l'Ancre depuis la RD929.....	20
Figure 26 : Vue depuis l'autoroute A1.....	21
Figure 27 : La récolte des pommes de terre au XIXème.....	22
Figure 28 : les glaneurs au XIXème.....	22
Figure 29 : Carte de l'Etat-major illustrant la régression des espaces boisés.....	23
Figure 30 : Zoom de la carte de l'état major sur des communes ayant une auréole bocagère.....	24
Figure 31 : Zoom de la carte de l'état major sur des communes n'ayant pas d'auréole bocagère.....	24
Figure 32 : Carte de l'état des auréoles bocagères.....	25
Figure 33 : Photo aérienne d'Hermies.....	25
Figure 34 : Photo aérienne de Martinpuich.....	25
Figure 35 : Habitation linéaire sur la RD8 à Essarts-lès-Bucquoy.....	26
Figure 36 : Village de Puisieux bien intégré dans le paysage.....	26
Figure 37 : Zone d'activités d'Achiet-le-Grand intégré dans le paysage.....	27
Figure 38 : Zone d'activités de Vaulx-Vraucourt non intégré dans le paysage.....	27
Figure 39 : Bâtiment agricole peu intégré à Vaulx-Vraucourt.....	27
Figure 40 : Bâtiment agricole intégré dans la vallée à Mory.....	27
Figure 41 : Carte de répartition des projets de parcs éoliens.....	28
Figure 42 : Carte des entités paysagères du territoire de la CCSA.....	29
Figure 43 : Photographie aérienne-Ville de Croisilles.....	30
Figure 44 : Bloc diagramme de l'entité des grands plateaux cultivés.....	30
Figure 45 : Photos d'ambiance des grands plateaux cultivés.....	30
Figure 46 : Photographie aérienne-Ville de Martinpuich.....	31
Figure 47 : Bloc diagramme de l'entité des plateaux bocagers.....	31
Figure 48 : Photos d'ambiance des plateaux bocagers.....	31
Figure 49 : Photographie aérienne-Ville de Bus.....	32
Figure 50 : Bloc diagramme : entité des Collines.....	32
Figure 51 : Photos d'ambiance de l'entité des Collines.....	32
Figure 52 : Carte de Synthèse du diagnostic paysager.....	33
Figure 53 : Comparaison de l'occupation du sol avec les valeurs régionales et nationales.....	36
Figure 54 : Occupation du sol par commune (source : SIGALE, 2009).....	37
Figure 55 : Vocation de l'espace agricole en 2009 sur la CCSA.....	40
Figure 56 : Vocation de l'espace artificialisé en 2009 sur la CCSA.....	41
Figure 57 : Vocation de l'espace naturel en 2009 sur la CCSA.....	42
Figure 58 : Carte de l'occupation du sol sur la CCSA en 2009.....	43
Figure 59 : Exemple de villages noyaux sur le territoire de la CCSA.....	45

Figure 60 : Exemples de villages rues sur le territoire de la CCSA.....	46
Figure 61 : Exemples de villages en étoile sur le territoire de la CCSA.....	47
Figure 62 : La morphologie des communes de la CCSA.....	48
Figure 63 : Exemples d'extension pavillonnaires sur le territoire de la CCSA.....	50
Figure 64 : Exemples de lotissements récents sur le territoire de la CCSA.....	52
Figure 65 : Exemples de comblement de dents creuses sur le territoire de la CCSA.....	54
Figure 66 : Les transformations récentes en termes de morphologie urbaine sur le territoire de la CCSA.....	56
Figure 67 : Consommation foncière entre 2006 et 2016 par commune.....	94
Figure 68 : Carte de l'augmentation des espaces artificialisés et des espaces naturels entre 1990 et 2009.....	99

Tableau 1 : Occupation du sol sur chaque commune de la CCSA (source : SIGALE).....	38
Tableau 2 : Liste du patrimoine de la reconstruction par commune.....	71
Tableau 3 : Recensement des chapelles sur la CCSA.....	76
Tableau 4 : Evolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2009 sur la CCSA.....	98
Tableau 5 : Evolution moyenne annuelle de l'occupation des sols entre 1990 et 2009 sur la CCSA.....	98
Tableau 6 : Recensement du potentiel foncier disponible par commune.....	105



## I. Ce que nous dit le futur SCOT de l'Arrageois

Pour que l'attractivité du territoire se traduise dans le cadre de vie, le SCoT préconise de :

- Concilier maîtrise de la consommation d'espace et qualité urbaine : bâti innovant, nature en ville, typologies urbaines diversifiées...
- Valoriser les paysages urbains et l'insertion du bâti.
- Renforcer la prise en compte de la trame végétale pour l'insertion du bâti.
- Privilégier les essences locales.
- Gérer les lisières urbaines et les entrées de village.
- Accroître l'intensité urbaine au profit de la qualité de l'aménagement.
- Réduire le rythme de la consommation d'espace et améliorer les conditions d'habitat pour préserver les terres agricoles et les paysages.
- Limiter l'urbanisation au-delà de l'enveloppe urbaine.

## II. Diagnostic paysager

### 1. L'approche paysagère

#### • Définition du paysage

Selon la convention européenne du paysage, adoptée en 2000, le terme de paysage est défini comme : « **une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations** ».

« Le paysage est l'expression observable par les sens, à la surface de la terre, de la combinaison entre la nature, les techniques et la culture des hommes. » (J-R Pitte). Le paysage c'est la création humaine, influencée par le socioculturel, en constante évolution.

**Le paysage est une notion subjective** dont il existe une multitude de définitions. Pour la plupart des personnes, le paysage est identifié au paysage rural traditionnel. C'est le paysage « préféré » des français car c'est le plus familier et le plus courant. Le paysage est avant tout ressenti et reconnu par l'homme qui l'observe. De nombreux paysages nous touchent car ils sont synonymes de souvenirs ou d'attaches personnelles. Le paysage est perçu comme un patrimoine culturel et naturel et représente un enjeu majeur du point de vue économique et du cadre de vie.

Etant donné que le paysage touche tout le monde, il est essentiel de lui accorder une attention particulière pour tout projet d'aménagement et de réflexion à l'échelle d'un territoire.

Le paysage se compose de deux éléments indissociables :

- **Les caractéristiques physiques** du territoire : le socle (relief, hydrographie), l'occupation humaine, la trame végétale...
- **Les caractéristiques sensibles** : la manière dont il est perçu par ceux qui le traversent et qui y vivent.

L'analyse du paysage s'attache à étudier ces deux composantes. La première s'appréhende assez facilement. La deuxième s'analyse par les composantes visuelles du paysage. En effet, le paysage est perçu par tout observateur sous forme géométrique (lignes, points d'appel, etc...) et sous forme d'ambiances (échelle, contrastes, etc...), qu'il s'agit alors d'identifier. On se place ainsi à l'échelle de l'humain, de sa perception : ce qui revêt un caractère subjectif à l'analyse. C'est l'émotion de chacun qui prend part à l'analyse.

#### • Enjeux de l'approche paysagère

La finalité principale de l'analyse du paysage dans les documents d'urbanisme est d'**aboutir à une certaine lisibilité, identité du territoire et une cohérence dans son aménagement et ce, en mettant en place une politique paysagère forte.**

Cela passe par une approche paysagère qui incite à **observer et à questionner les dynamiques naturelles et humaines** ainsi que **leur perception par les populations.**

**Les enjeux généraux** de la prise en compte du paysage peuvent être multiples, sur des thèmes de préservation, valorisation, protection ou d'identification.



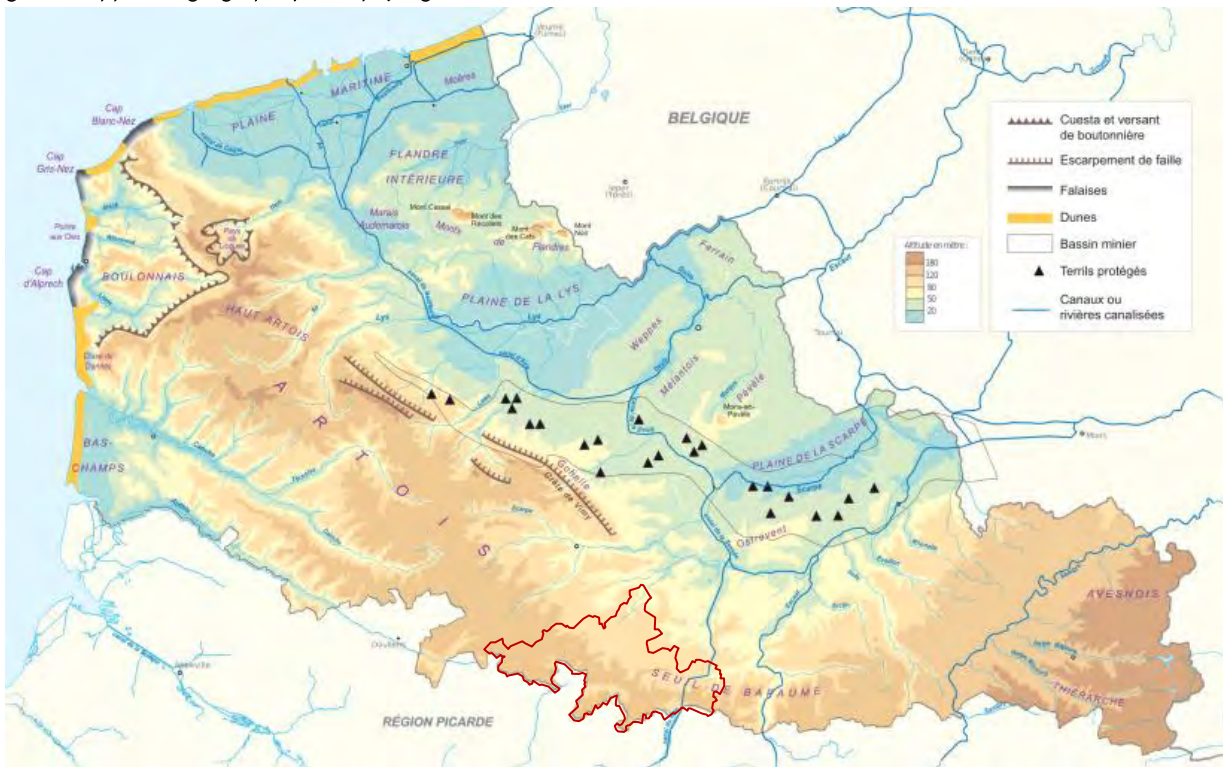
## 2. Analyse du territoire

### • Les grandes entités paysagères régionales

La Communauté de Communes du Sud-Artois est un territoire rural, situé au carrefour de 4 agglomérations (Arras, Cambrai, Amiens et Saint-Quentin).

D'un point de vue régional (territoire du Nord – Pas de Calais), le territoire se situe entre l'Artois et le seuil de Bapaume. L'Artois représente les hauts reliefs de la région Nord – Pas de Calais, formant une courbe entre la limite du Boulonnais (Licques) et le Sud de Cambrai distinguant ainsi le haut Artois et le bas Artois.

Figure 1 : Approche géographique du paysage



Source : Atlas des Paysages de la Région Nord – Pas de Calais

Selon l'atlas des paysages du Nord – Pas de Calais, le territoire de la CCSA se situe dans les **paysages des grands plateaux Artésiens et Cambrésiens** et plus précisément au sein de deux entités paysagères.

Figure 2 : Carte des grands paysages de la Région



Source : Atlas des Paysages de la Région Nord – Pas de Calais

Figure 3 : Carte de relief du paysage des Grands Plateaux Artésiens et Cambrésiens



**La CCSA s'intègre donc dans l'entité paysagère des Grands plateaux artésiens et cambrésiens et dans celle des Plateaux artésiens.**

**Les paysages des Grands plateaux Artésiens et Cambrésiens** s'étendent sur une bande de 25 km d'Est en Ouest et de 20km du Nord au Sud. A l'Est, ils viennent butter sur la vallée de l'Escaut et à l'Ouest se mourir doucement sur les paysages des plateaux artésiens puis du Ternois.

Cette entité représente les paysages **de plateau par excellence**. Les arbres et le relief sont rares, les vallées qui y prennent naissance ne sont encore que des ondulations, les villages à la caractéristique agricole sont régulièrement répartis. Elle est également marquée par une vascularisation très riche et dense : anciennes routes nationales, autoroutes, voies ferrées et un maillage de routes départementales.

Ces grands plateaux artésiens et cambrésiens appartiennent à la grande famille des paysages picards du fait notamment de son amplitude spectaculaire.

**Les paysages des Plateaux artésiens** se distinguent par notamment l'absence d'infrastructure de transport ainsi que par des auréoles bocagères autour des villages, ce qui confère à ce paysage un air plus champêtre.

De manière générale, le paysage est largement dominé par l'openfield. Les champs couvrent des surfaces importantes (parcelles faisant 50 à 100 ha d'un seul tenant) et les cultures y sont majoritairement industrielles (céréales, betteraves...).

L'immensité des paysages cultivés dégage de vastes aires visuelles sans limite. Le moindre obstacle vertical prend l'allure d'un symbole démesuré. Silhouette de village, cloche d'église, silo, hangar agricole ou encore petit bois isolé, forment des repères essentiels à l'humanisation de ces paysages.

Figure 4 : Photo aérienne illustrant le paysage des grands plateaux agricoles



Figure 5 : Photo aérienne de l'entité des Plateaux artésiens



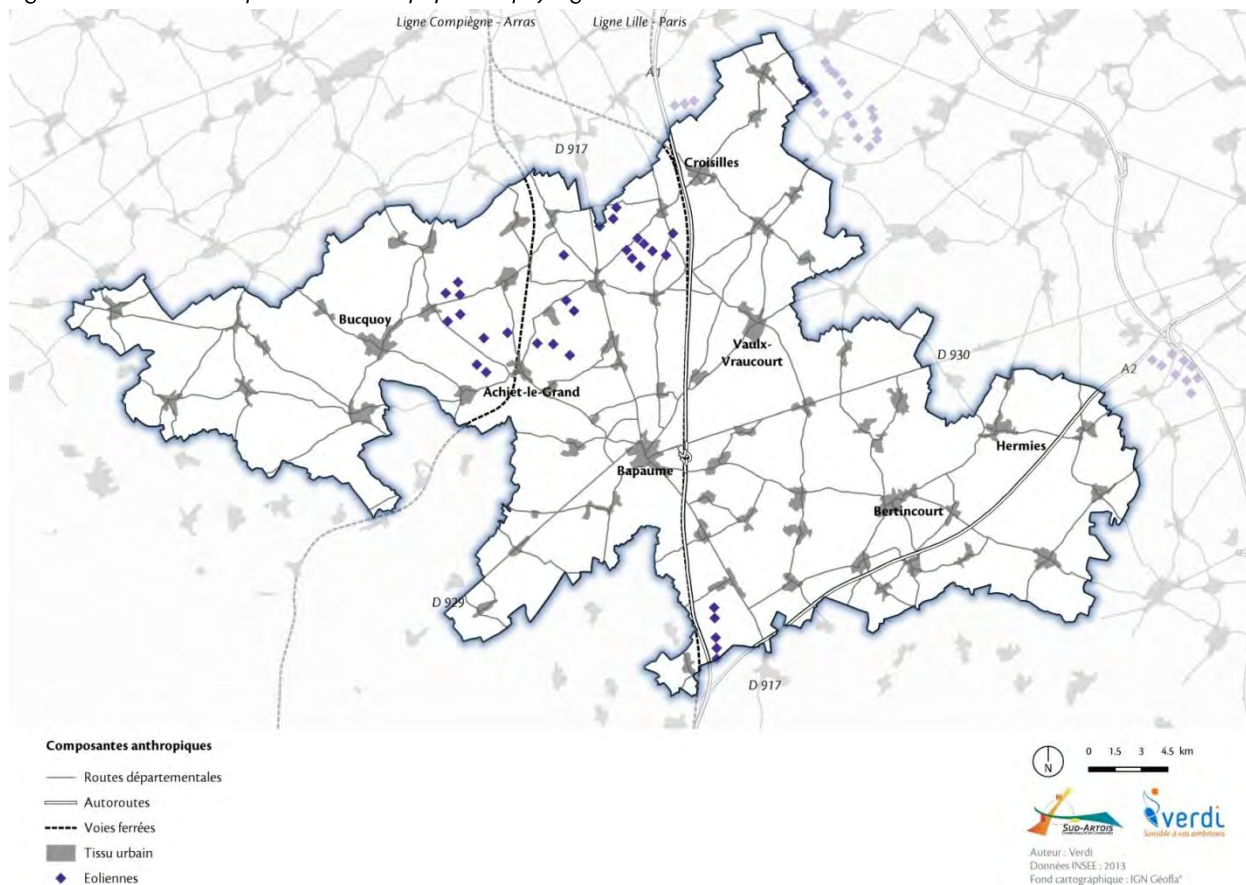
- **Les composantes structurantes du territoire**

**Les composantes structurantes d'un territoire permettent de percevoir et de comprendre un paysage.** Ainsi, par le relief, l'occupation du sol, les réseaux de communication, l'hydrographie... un paysage se dessine.

La topographie joue un rôle important dans la construction du paysage (implantation des villes, boisements...). Le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois est donc constitué de **composantes anthropiques** (urbaines et agricoles) et de **composantes naturelles**.

### Les composantes anthropiques

Figure 6 : Carte des composantes anthropiques du paysage



Le territoire est ponctué **d'un maillage de villages de taille** modeste se groupant en une trame régulière. Ces villages organisés sont répartis géométriquement à équidistance les uns des autres. Ce maillage souvent en forme d'étoile autour des grosses agglomérations est relié par **un réseau dense de voies** de tout type.

Ainsi sur le territoire, on retrouve deux autoroutes (A1 et A2), 3 anciennes nationales (RD 929, 917 et 930), deux voies ferrées (TGV et TER), un canal et une multitude de routes départementales, communales et de chemins ruraux. Ce réseau formé **de grands axes structurants et linéaires** sectionnent le paysage. Cependant, par rapport à l'immensité des paysages, la traversée du réseau routier ne semble pas créer de ruptures visuelles franches car souvent peu perceptibles.

Quelques bourgs ruraux se détachent du maillage urbain de la CCSA, en dehors de Bapaume qui est la commune centre. Il s'agit de Croisilles, Bertincourt et Bucquoy.

Les zones d'activités sont essentiellement situées proches des bourgs ruraux et sont au nombre de 7. Les éoliennes ponctuent également le territoire. Regroupé en parcs éoliens, elles sont principalement situées entre Bucquoy et Croisilles ainsi qu'au Transloy.

Figure 7 : Photographies illustrant les composantes urbaines



Une autre composante anthropique du territoire de la CCSA est **l'agriculture**. En effet, la Communauté de Communes est essentiellement composée de terres arables car c'est un territoire avec une richesse et une fertilité du sol. Tout le paysage a été transformé pour optimiser le travail de la terre en installant une culture intensive au fur et à mesure.

**C'est le paysage de l'openfield par excellence** avec des champs qui couvrent des surfaces importantes. Les parcelles faisant 50 à 100 hectares d'un seul tenant ne sont pas rares. Toutefois une différence est perceptible sur la taille des parcelles agricoles. Au centre du territoire, les parcelles sont plus grandes que sur l'extrémité Ouest ou que le Sud-est vers Bertincourt. La différence est plus marquante sur le secteur de Bertincourt où les parcelles sont nettement de plus petites tailles que sur la grande plaine agricole entre Bapaume et Croisilles.

**Les cultures industrielles dominent totalement le paysage.** On retrouve donc essentiellement des céréales (blé et orge) ainsi que des légumes-fleurs et d'autres cultures industrielles. Les cultures qui sont un peu moins représentées sur la CCSA sont le maïs ainsi que tous les types de prairies (permanentes ou temporaires) et le fourrage.

Les types de cultures sont d'ailleurs répartis sur le territoire. A l'Ouest les prairies sont plus représentées que sur le reste de la CCSA. Au centre la culture de légumes et les cultures industrielles sont très représentés. A l'Est on retrouve plus de mixité des cultures avec moins de prédominance.

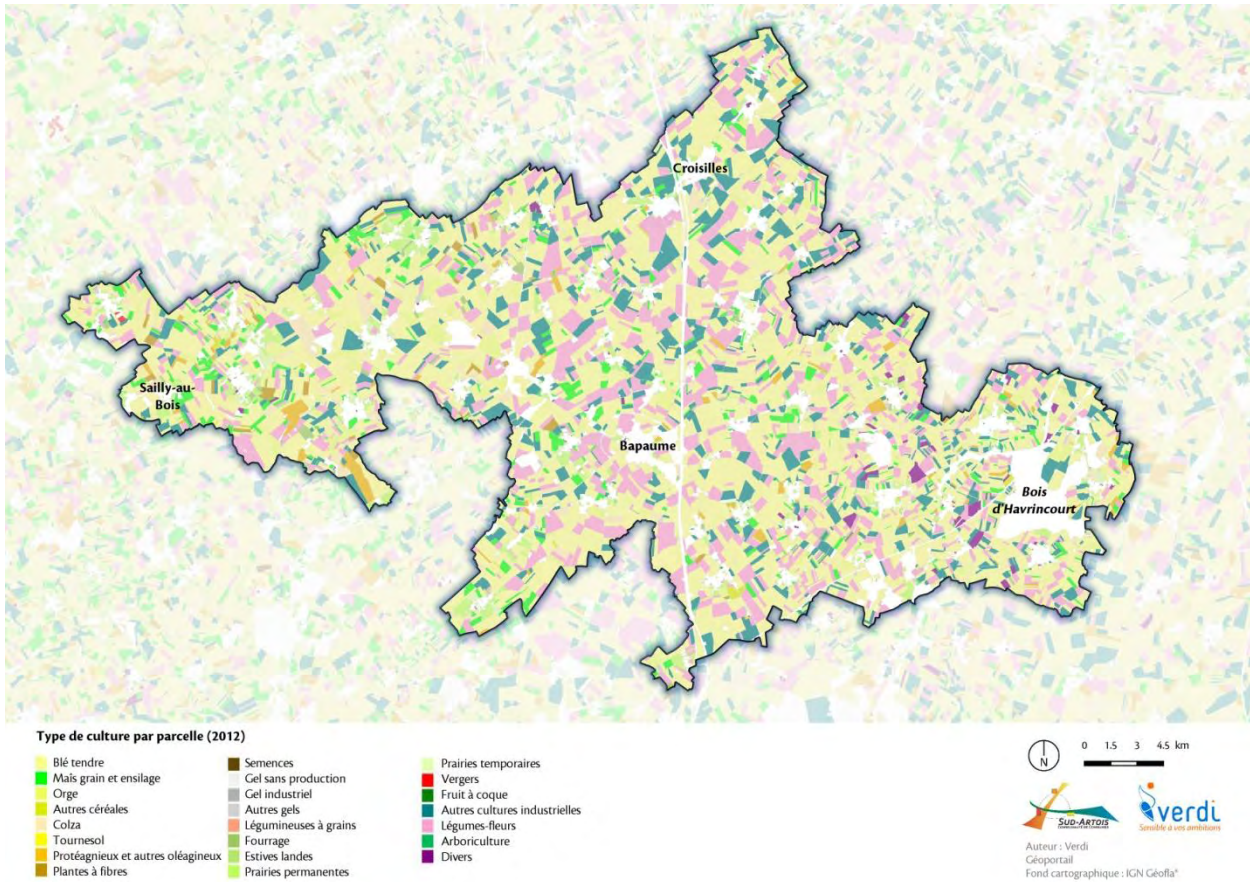
Figure 8 : Photographie de champs en openfield



Figure 9 : Photographie d'une pâture

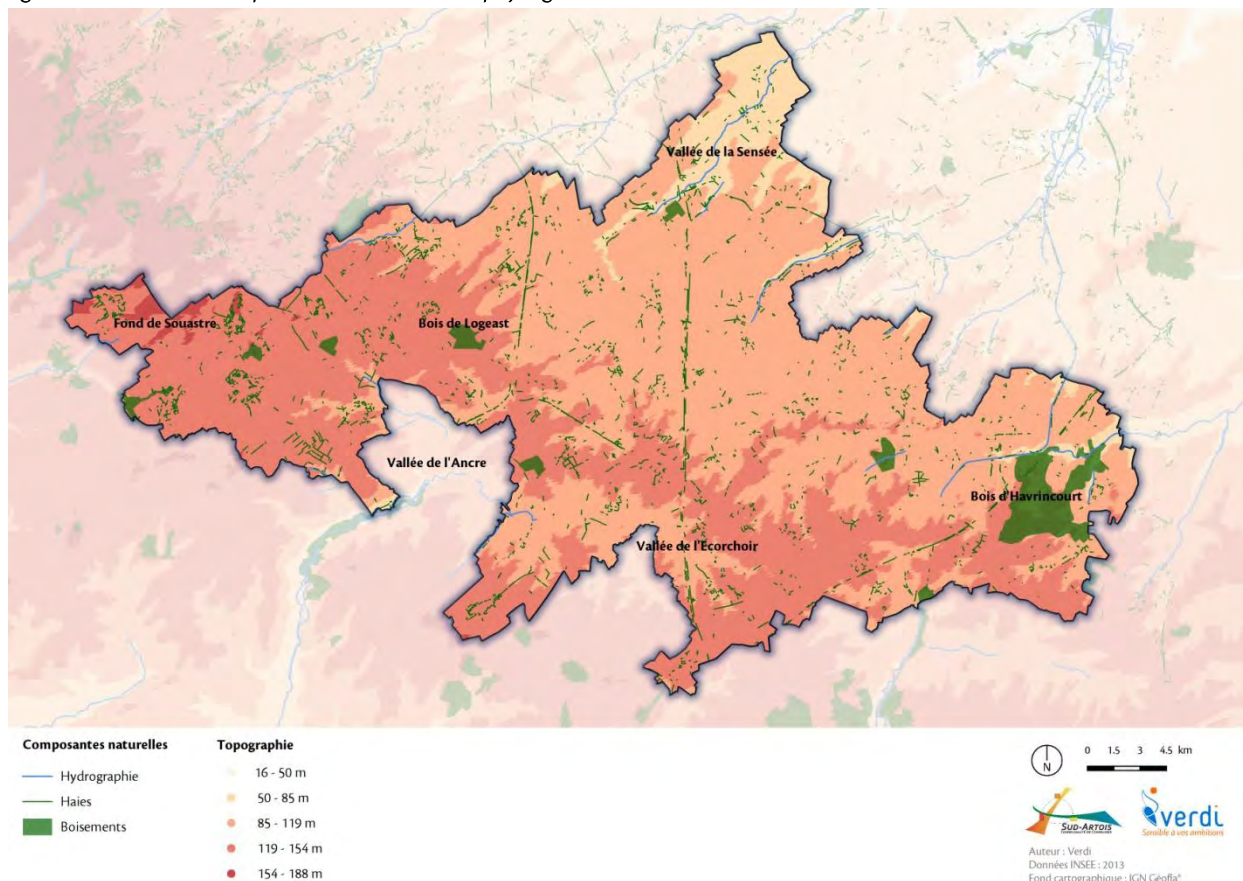


Figure 10: Type de culture par parcelle en 2012



## Les composantes naturelles

Figure 11 : Carte des composantes naturelles du paysage



La topographie du territoire s'échelonne entre 16 et 188m d'altitude tout en transition ce qui crée **de grands plateaux propices à l'activité agricole.**

Cette topographie correspond à la fin des plateaux de l'Artois. Quelques lignes de crête et vallées se dessinent mais globalement la topographie descend doucement vers Arras et Cambrai. Cette topographie élevée correspond à la ligne de partage entre les eaux de la mer du Nord et de la Manche.

Le territoire se caractérise par **un réseau hydrographique peu dense** où l'eau est peu présente dans ces paysages de plateaux. Cependant, quelques cours d'eau traversent le territoire : la Sensée qui prend sa source à Saint-Léger, le Riot passant sur Havrincourt et le canal du Nord traversant Hermies et Havrincourt. D'autres ruisseaux et fossés traversent le territoire et forment des petites vallées. Pendant la période pluvieuse certaines vallées sèches sont parfois parcourues par des ruisseaux intermittents, nommés les « riots ».

**L'espace forestier est parsemé et peu dense.** Ainsi, de rares boisements sous forme de bois, bosquets, bandes boisées ou buttes boisées persistent. Les plateaux artésiens et cambrésiens constituent la région la moins boisée du Nord-Pas de Calais. Les quelques boisements ont été conservés pour des raisons historiques (maintien de zones de chasse, grandes propriétés foncières issues du Moyen-âge...) ou pour des raisons économiques (sol peu productif ou accidenté pour l'agriculture).

Le bois d'Havrincourt est le plus gros boisement structurant du territoire de la CCSA. D'autres bois ponctuent le paysage comme le bois de Vélu, le grand bois d'Ytres, le bois Loubart à Gréwillers, le bois de Logeast à Achiet-le-Petit, le bois de Durieux à Bertincourt, le bois du Biez à Bucquoy...

Hormis les boisements, **un petit patrimoine végétal existe sur le territoire** de la CCSA. Quelques haies subsistent encore autour des villages formant **des auréoles bocagères plus ou moins denses**. A mesure que l'on progresse vers l'Ouest, les limites entre les villages et les plateaux gagnent en épaisseur grâce aux auréoles bocagères qui les entourent de manière de plus en plus marquée. Vers l'Est et sur les plateaux agricoles, les derniers jardins des dernières maisons ouvrent sur les plateaux cultivés

**Les arbres d'alignement le long des routes et chemins ne dominent plus le territoire** mais sur certains tronçons persistent encore.

Quelques arbres remarquables font partie du patrimoine végétal. Ces arbres, bien souvent isolés, se situent dans les pâtures ou dans les ceintures proches des villages.

Figure 12 : Photographie d'un arbre remarquable isolé



**Le territoire de la Communauté de Communes est essentiellement occupé par l'activité agricole** et les grandes cultures, laissant **peu de place aux espaces naturels**. Les espaces laissés aux habitats naturels pour la faune et la flore sauvage, se limitent, bien souvent, aux formations herbacées le long des accotements des voies ferrées, des routes et des chemins agricoles. Ceux-ci sont en complément des couronnes de pâtures entourées de haie ceinturant les villages.

Une trame verte peu dense existe également sur les anciennes voies ferrées de Baralle-Boisleux et Bapaume-Hermies.

Figure 13 : La Sensée sur Chérisy



Figure 14 : Bois d'Havrincourt





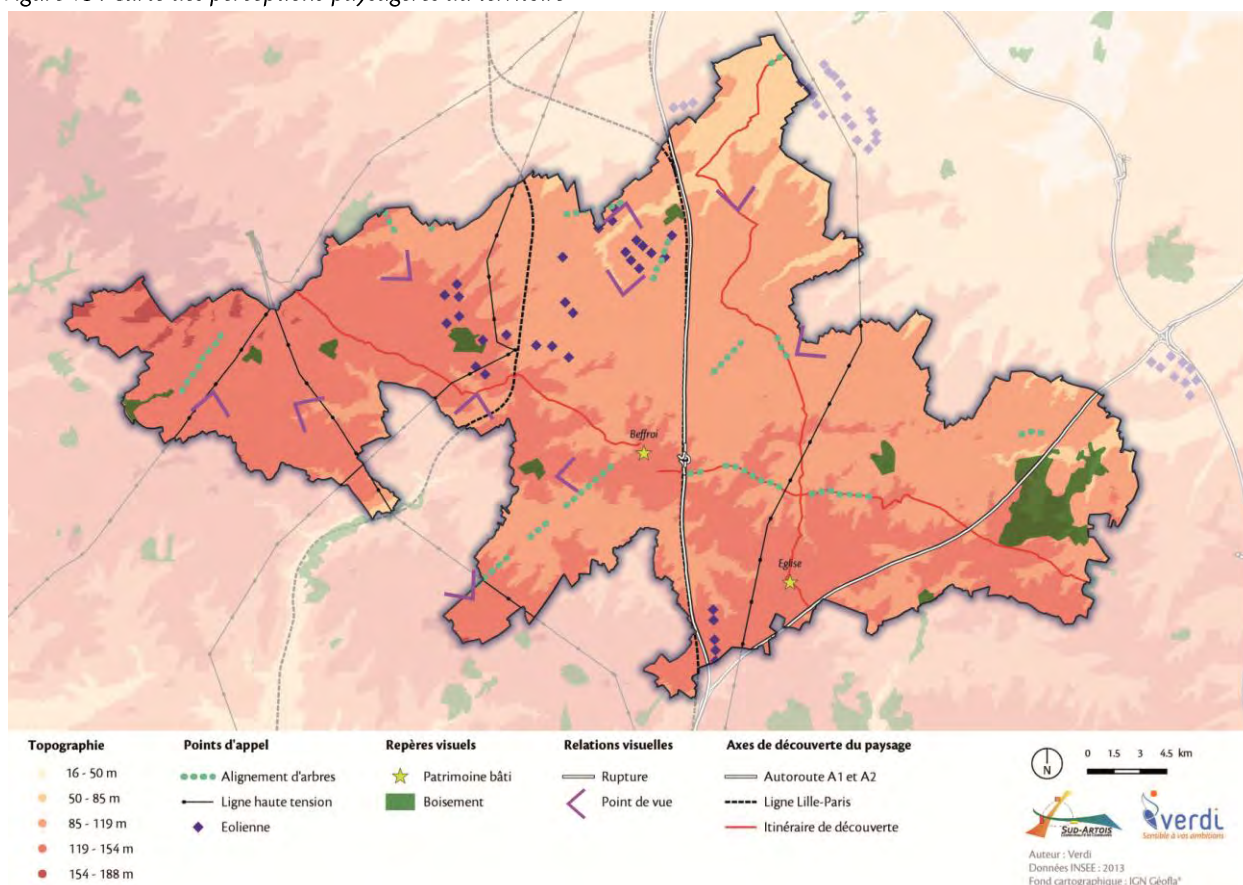
- **Les perceptions paysagères**

Le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois a une topographie élevée et peu marquée créant de grands plateaux agricoles. L'**immensité** de ces paysages cultivés dégage de **grandes ouvertures visuelles**. Certains secteurs offrent **des vues à 360° et des panoramas sur les plateaux**.

Les perceptions paysagères sont de manière générale toujours ouvertes et peu plongeantes. A cette échelle, les vues permettent d'animer la découverte du territoire et c'est notamment le relief qui les occasionne. Quelques panoramas plus emblématiques se distinguent à travers la topographie dévoilant les vallées et l'urbanisation du territoire.

Dans ce paysage agricole ouvert, **où l'horizontalité domine**, les éléments verticaux ont un impact visuel important. Certains jouent le rôle **de point d'appel et d'autres de repères visuels**.

Figure 15 : Carte des perceptions paysagères du territoire



### Les points d'appel

**Les points d'appel sont des éléments**, généralement verticaux, **qui ressortent du paysage** et qui interpellent le regard d'une personne qui parcourt le territoire. Dans ce paysage où l'immensité est le sentiment qui ressort, le moindre élément vertical devient un point d'appel pour l'homme.

On retrouve les alignements de bord de route, les éoliennes, les pylônes des lignes hautes tension, les châteaux d'eau, certains bâtiments agricoles (silos, hangars) et certains clochers de village.

Ces points d'appels permettent également de retrouver une échelle du paysage face à l'immensité des plaines cultivées. Chaque élément apaise le regard.

Figure 16 : Eoliennes d'Ervillers



Figure 17 : Château d'eau et hangar agricole à Villers-au-Flos



### Les repères visuels

Les perceptions du paysage sont marquées par des **repères visuels** qui permettent à quiconque de s'orienter et se repérer sur un territoire. Au sein de la Communauté de Communes du Sud-Artois, les repères visuels sont de différents types. On retrouve les massifs boisés car peu nombreux, les éléments patrimoniaux (église de Rocquigny et beffroi de Bapaume). Ces éléments sont représentatifs du paysage et du territoire de la CCSA.

**Certains points d'appels peuvent devenir des repères visuels** comme un clocher d'église ou un alignement d'arbre particulier.

L'autoroute A1 peut également faire l'objet d'un repère visuel puisqu'elle permet de nous orienter au sein de la CCSA. En revanche elle ne permet pas de savoir plus précisément où l'on se trouve puisque l'autoroute est uniforme.

Malgré cela, peu d'éléments jouent le rôle de repères visuels dans ce grand paysage ouvert. Un arbre isolé sur la plaine agricole pourrait devenir un repère visuel.

Figure 18 : Alignement d'arbres marquant le tracé de la RD12



Figure 19 : Bois Loupart à Grévillers



Figure 20 : Clocher d'église de Puisieux



Figure 21 : Eglise de Rocquigny – patrimoine bâti



### Les relations visuelles

Dans ce paysage où l'horizontalité domine, **les relations visuelles sont complexes**. En effet, le moindre élément vertical devient perceptible et démesurée. Le champ de vision très large peut devenir très rapidement imperceptible et également démesuré.

La topographie joue un rôle important car elle permet de varier les perceptions (vue panoramique, vue plongeante, vue lointaine...).

Au sein du territoire, **quelques points de vue plus important sont recensés** et localisés sur la carte des perceptions paysagères. Les perceptions sont généralement vers les vallées (humides ou sèches) et vers les grands plateaux agricoles.

Peu de ruptures viennent heurter la perception paysagère. L'autoroute A1 peut parfois créer une rupture, principalement lorsqu'elle surplombe la plaine agricole.

Figure 22 : Vue sur l'autoroute A1 depuis la RD917



Figure 23 : Vue sur la vallée du fossé Magramère à Douchy-lès-Ayette



Figure 24 : Vue sur les plaines agricoles autour de Morchies



Figure 25 : Vue sur la vallée de l'Ancre depuis la RD929



### **Les axes de découverte du paysage**

**Il existe plusieurs façon de découvrir le paysage d'un territoire et notamment celle de le traverser.**

Ces paysages de grands plateaux agricoles, donnent l'impression d'être faits pour être vus à partir de l'autoroute ou d'une fenêtre de train, soit à vive allure. Cependant, pour une appréhension plus intime et infime des paysages, on privilégiera les routes départementales sillonnant le territoire.

Les deux autoroutes traversant la CCSA permettent effectivement de découvrir une partie de son paysage. Notamment l'A1, qui traverse le territoire du Nord au Sud, permet la **découverte à grande vitesse des paysages** des plateaux cultivés du Sud-Artois. Côté Ouest, cette infrastructure routière est matérialisée par un rideau de

plantations arbustives en séparation de la voie ferrée, qui limitent ainsi les perceptions. Côté Est de larges panoramas mettent en scène les **paysages d'openfield à perte de vue**.

L'autoroute A2 quant à elle permet, sur une distance plus courte, de percevoir les plateaux agricoles, les boisements et les villages, intégrés à une topographie un peu plus vallonnée.

Les différentes voies ferrées permettent également une perception du paysage mais qui est cependant très limitée avec une vitesse plutôt excessive.

Figure 26 : Vue depuis l'autoroute A1



Le maillage important de routes départementales et de sentiers de randonnées permet une découverte plus fine des différentes ambiances rurales du territoire intercommunal.

**Deux itinéraires de découverte ont été définis.** Un itinéraire traversant le territoire d'Ouest en Est et l'autre du Nord au Sud (Cf. carte des perceptions paysagères).

Ces deux itinéraires empruntent des routes départementales permettant de découvrir les différents paysages et un maximum de diversité (patrimoine, bois, alignement d'arbre, village, vallée, éoliennes...).

**L'itinéraire 1 commence à Bucquoy** avec la RD8 jusqu'Achiet-le-Petit, puis la RD9 jusqu'Achiet-le-Grand, pour finir sur la RD7 passant par Bihucourt, Bapaume, Haplincourt, Bertincourt **jusque Metz-en-Couture**. Cet itinéraire permet de découvrir les hauteurs bocagères de l'Ouest, puis de passer à côté des grands parcs éoliens, de découvrir Bapaume et son centre historique, puis les villages des collines artésiennes jusqu'au bois d'Havrincourt.

**L'itinéraire 2 commence à Chérisy** avec la RD9 jusque Croisilles, puis la RD5 jusqu'Ecoust-Saint-Mein, ensuite la RD956 jusque Vaulx-Vraucourt, pour finir avec la RD20 passant par Beugny, Haplincourt et **Barastre jusque Rocquigny**. Cet itinéraire permet de découvrir la vallée de la Sensée au Nord, puis les grands plateaux agricoles de Croisilles jusque Beugny, les villages des collines Artésiennes au Sud ainsi que l'église classée de Rocquigny.

- **Le paysage représenté**

**Les représentations picturales du Sud-Artois sont essentiellement accès sur les plaines agricoles et le travail de la terre.** De nombreuses photos ou illustrations datant du XIX<sup>ème</sup> siècle montrent des récoltes de céréales ou des glaneurs.

Figure 27 : La récolte des pommes de terre au XIXème



Figure 28 : les glaneurs au XIXème



Source : Atlas des paysages du Nord – Pas de Calais – Musée des beaux-arts Arras

**L'autre élément que l'on retrouve dans l'histoire de la CCSA est les guerres.** La guerre Franco-prussienne et les deux guerres mondiales du XXème siècle ont laissé un patrimoine mémoriel important ainsi qu'un patrimoine bâti de reconstruction.

Ce patrimoine constitué de cimetières militaires, mémoriaux, monuments de différentes nationalités concoure au tourisme de découverte de la Communauté de Communes du Sud-Artois.

**La représentation naturelle du territoire n'existe presque pas,** les trames vertes, les bois ou le réseau hydrographique ne sont pas repris dans les cartes postales ou dans l'image qu'on se fait du Sud-Artois.

Pourtant il existe une richesse méconnue et qui fait l'objet d'un tourisme vert, lié au terroir (boisements, producteurs, artisans...).

Un maillage de circuits de randonnées permet de découvrir ce patrimoine (Cf. Diagnostic économique et diagnostic mobilité et équipements).

### 3. Les dynamiques d'évolution des paysages

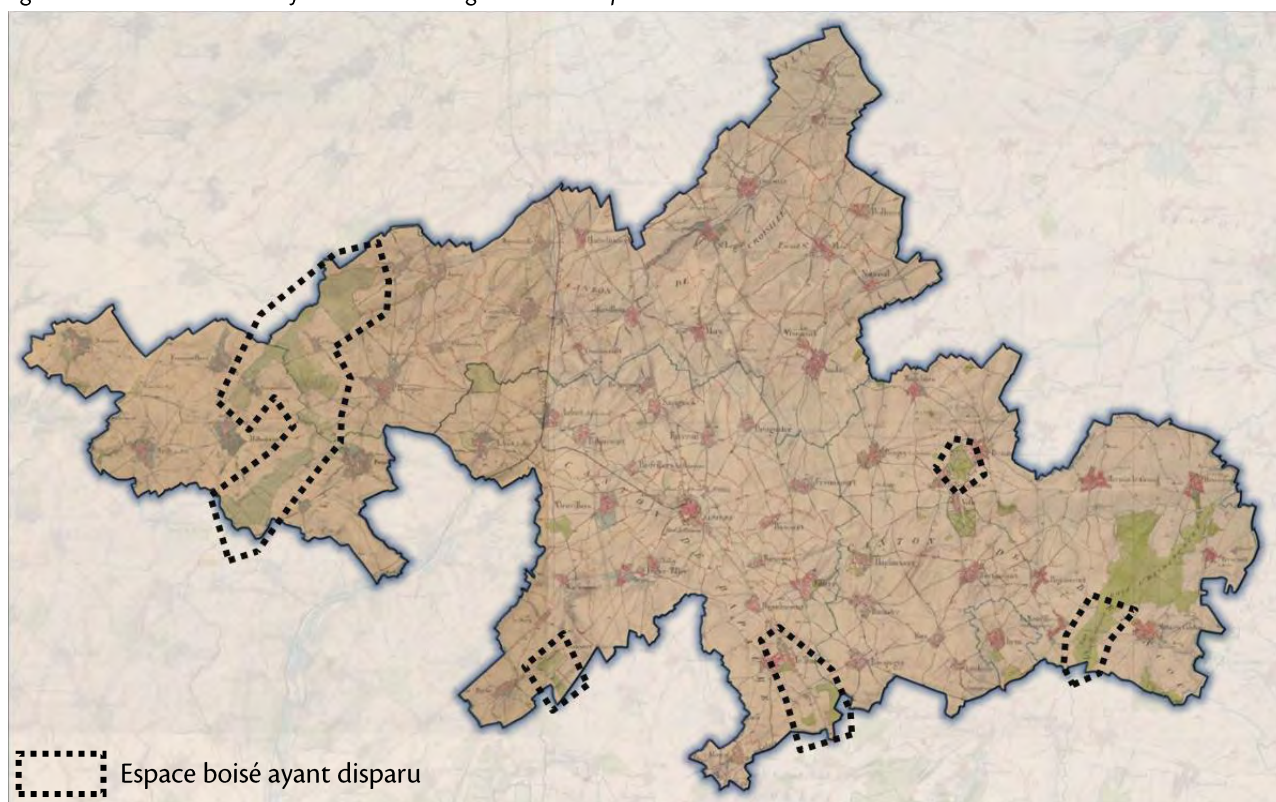
- **L'évolution des paysages forestiers**

**Les paysages forestiers sont peu nombreux** sur le territoire de la CCSA, seuls quelques bois ponctuent le paysage. A l'origine, selon la carte de l'état major du 19<sup>ème</sup> siècle, les espaces boisés étaient un peu plus grands. Les communes de Metz-en-Couture, Beaumetz-lès-Cambrai, le Transloy, Martinpuich, Bucquoy, Hébuterne et Gommecourt disposaient à l'origine d'un bois sur leur territoire communal. Le Bois d'Havrincourt quant à lui était plus important et s'étendait vers le Sud.

Les boisements étant peu présents dans le paysage, il y a un enjeu de **préservation** aussi bien pour la lisibilité au sein du territoire que pour l'environnement et la biodiversité.

Les espaces boisés jouent le rôle d'habitat pour la faune, de réserve de chasse, d'espaces de balade, de richesse écologique associée...

Figure 29 : Carte de l'Etat-major illustrant la régression des espaces boisés



- **L'évolution des auréoles bocagères**

**Les auréoles bocagères participent au maintien et à la qualité de l'environnement.** Leurs rôles sont multiples puisqu'elles permettent par ailleurs de **protéger la faune et la flore** en maintenant leur habitat, de créer une barrière physique **contre l'érosion** et les vents et de créer une unité de village au sein du paysage.

Par rapport à la carte de l'état major du 19<sup>ème</sup> siècle, toutes les communes de la CCSA ne sont pas composées d'une auréole bocagère à l'origine. Les bourgs qui en possèdent sont situés majoritairement sur l'Ouest du territoire. Ces auréoles sont denses et constituées de prêtres, vergers et plantations (arbres ou haies). En revanche, certains bourgs sont considérés n'ayant pas d'auréoles bocagères puisque le tissu bâti qui les compose s'arrête directement sur les cultures avec très peu de plantations entre les deux.

Figure 30 : Zoom de la carte de l'état major sur des communes ayant une auréole bocagère



Figure 31 : Zoom de la carte de l'état major sur des communes n'ayant pas d'auréole bocagère



De manière générale, les typologies d'auréoles bocagères sont variables d'une commune à l'autre mais restent cependant groupées par territoire ou par ensemble de communes car souvent liées aux composantes du territoire (topographie, tissu urbain, hydrographie, boisements...).

**4 typologies d'auréoles bocagères ont été définies** sur la Communauté de Communes du Sud-Artois :

- Auréole bocagère continue : présence de pâtures et différents types de haies ou boisements ceinturant les villages.
- Auréole bocagère endommagée : présence de quelques pâtures sur le pourtour du village et maillage bocager irrégulier mais globalement bien présent.
- Auréole bocagère très endommagée : résidus de maillage bocager avec très peu de pâtures sur les franges et une avancée des cultures vers le village.
- Auréole bocagère inexistante : absence de lisière végétale sur les franges urbaines où les grandes cultures viennent directement s'appuyer.



Figure 32 : Carte de l'état des auréoles bocagères

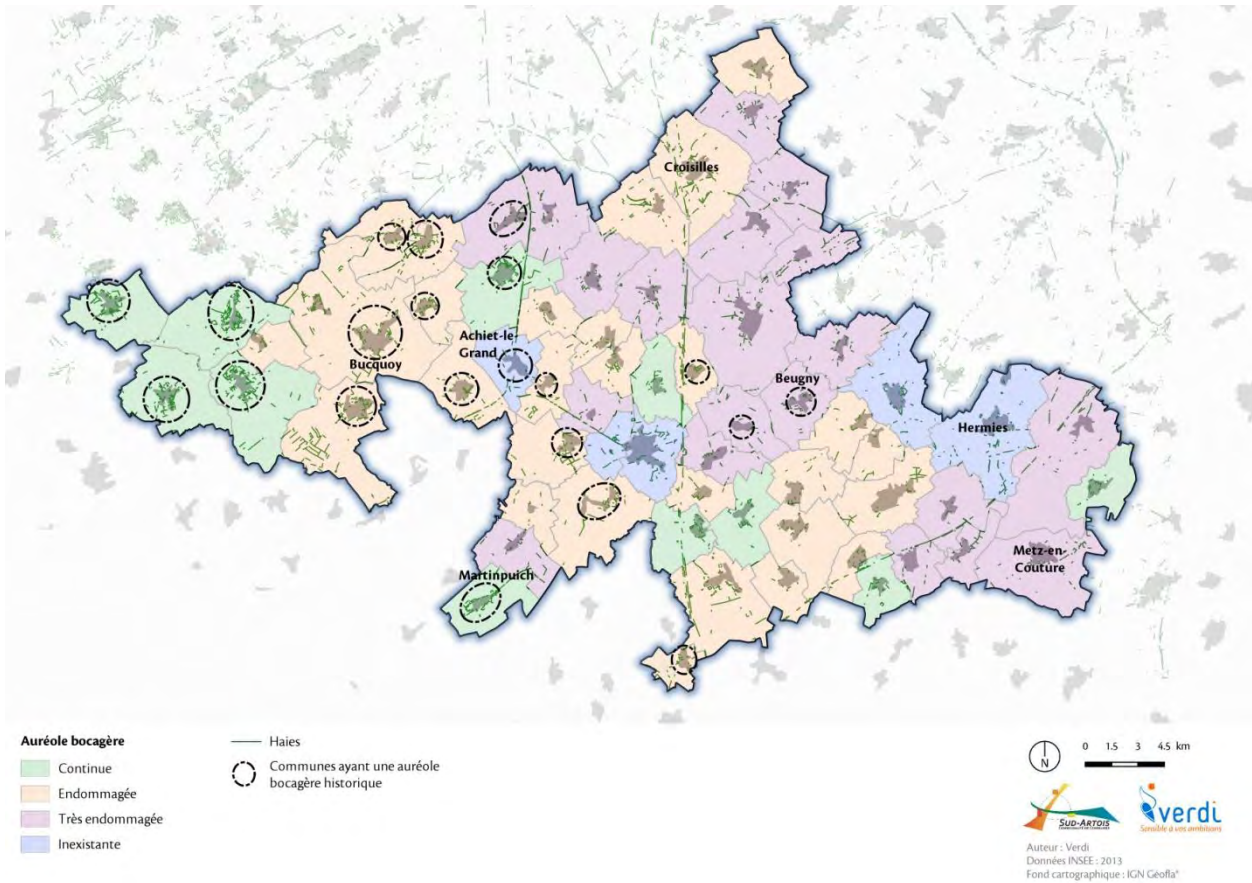


Figure 33 : Photo aérienne d'Hermies



Figure 34 : Photo aérienne de Martinpuich



Certaines communes, comme Achiet-le-Grand on vu leur auréole bocagère disparaître au profit d'une urbanisation qui s'étend et/ou d'une agriculture qui s'intensifie.

- **L'évolution des paysages bâtis**

Le paysage bâti de la CCSA est occupé par le **tissu urbain de centre bourg, l'extension résidentielle des villages, les zones d'activités et bâtiments agricoles.**

La plupart des communes qui composent la CCSA ont une évolution de leur surface construite en termes d'habitat. Bien souvent, ces constructions de logements se font en extension du tissu villageois ancien sur les axes routiers importants.

Cette nouvelle dynamique de logements résidentiels en périphérie et en extension des villes et villages pose la question de l'insertion du bâti dans le paysage et dans le tissu urbain. De plus, certaines communes ressentent une pression urbaine provenant des grosses agglomérations et tendent à accroître leurs superficies urbaines.

Figure 35 : Habitation linéaire sur la RD8 à Essarts-lès-Bucquoy



Figure 36 : Village de Puisieux bien intégré dans le paysage



Deux exemples illustrent l'insertion du bâti dans le paysage. La figure 36 illustre un habitat linéaire où les franges entre espace agricole et espace bâti sont quasi inexistantes tandis que la figure 37 montre un bâti inséré dans la topographie avec des franges végétalisées.

**Les zones d'activités** représentent également une évolution récente du paysage bâti. La Communauté de Communes recense **7 zones d'activités**. Les plus grosses zones d'activités se situent sur Bapaume qui en comptabilise 3 d'environ 14ha plus une extension de 10ha envisagée pour l'une d'entre elle (zone d'activités des Anzacs). Celles-ci sont situées à proximité de l'échangeur autoroutier de l'A1 ce qui en fait un secteur très urbanisé et industriel mais condensé.

Ces zones d'activités sont généralement peu étendues et donc plutôt bien intégrées dans le paysage. En revanche, parfois elles sont totalement déconnectées du tissu urbain ce qui peut engendrer un manque de lisibilité et d'intégration par rapport au reste du bâti. C'est le cas des zones d'activités d'Avesnes-lès-Bapaume et de Vaulx-Vraucourt qui sont situées le long des axes routiers.

Deux photos illustrent l'insertion des zones d'activités dans le paysage. Cette insertion peut se faire par une végétation mais aussi par une construction adaptée au paysage et à sa lecture (hauteur, largeur, recul, couleur, matériaux...).

Figures 37: Zone d'activités d'Achiet-le-Grand intégré dans le paysage



Figure 38: Zone d'activités de Vaulx-Vraucourt non intégré dans le paysage



Cette question de **l'insertion du bâti dans le paysage** se pose au même titre pour **les bâtiments agricoles**. Leur situation, parfois isolé en plaine agricole leur confère une dimension démesurée.

Les bâtis agricoles sont très nombreux sur la CCSA qui est un territoire propice à cette activité. On retrouve aussi bien des hangars, des bâtiments d'élevage, des bâtiments de stockage ou des silos.

L'insertion du bâti agricole peut se faire de la même façon que les zones d'activités, soit par une végétation ou par une construction adaptée au paysage et à sa lecture (hauteur, largeur, recul, couleur, matériaux...).

Figure 39: Bâtiment agricole peu intégré à Vaulx-Vraucourt

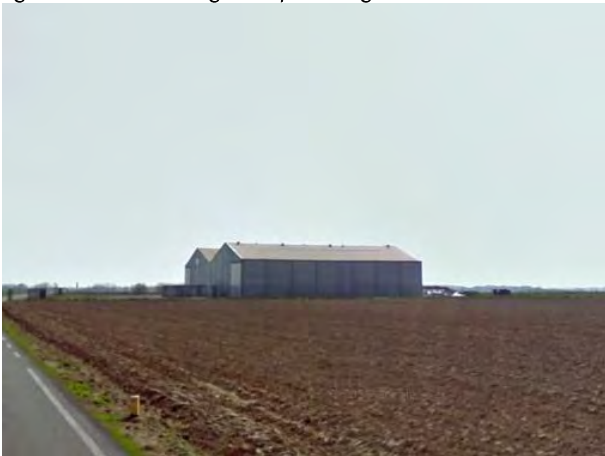


Figure 40 : Bâtiment agricole intégré dans la vallée à Mory



## • Le développement de l'éolien

Le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois est un territoire propice au développement de l'éolien.

Actuellement, le Sud-Artois comporte 7 parcs éoliens pour un total d'une trentaine d'éoliennes.

Par rapport à la carte de répartition des projets de parcs éoliens, les éoliennes en travaux vont doubler l'effectif actuel. Il y aura 13 parcs éoliens pour un total de 70 mats éoliens.

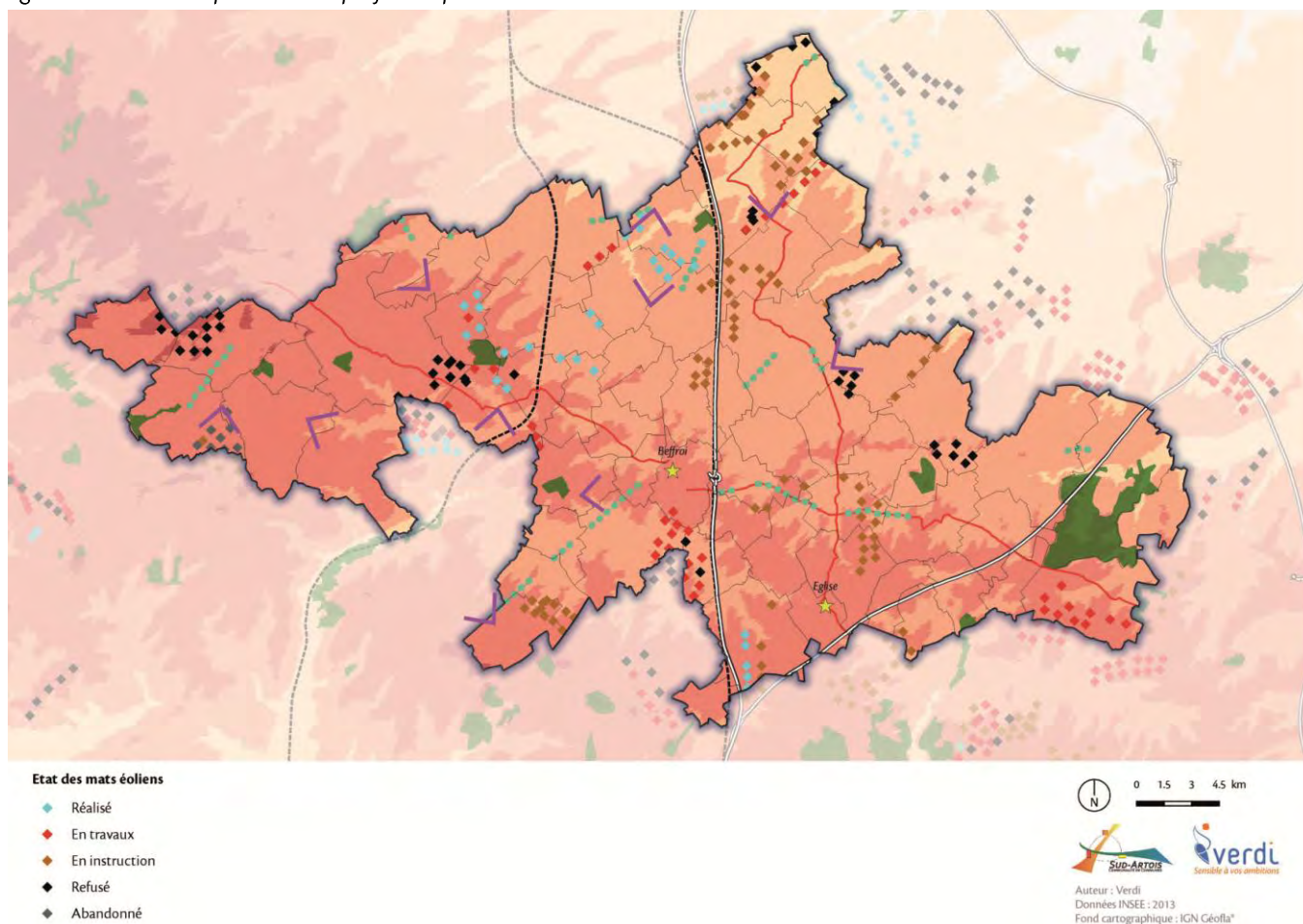
On peut remarquer également que de nombreux projets de parcs ont été abandonnés ou refusés et que d'autres sont en cours d'instruction.

Vu le nombre de projet de parcs, le territoire du Sud-Artois est un territoire sensible. Le risque principal quant à la sur-implantation de ces parcs éoliens est d'avoir un effet de saturation qui est déjà parfois perceptible.

Les points important où il faut être vigilant sur l'implantation de ces éoliennes sont :

- Prendre en compte les covisibilités, notamment par rapport aux sites mémoriaux liés à la grande guerre.
- Respecter une cohérence dans l'implantation (rapport d'échelle, perceptions, respect des entités et des identités du territoire).
- Eviter ou du moins limiter les effets d'encercllement des villages.

Figure 41 : Carte de répartition des projets de parcs éoliens



La carte de répartition des projets éoliens nous montre la superposition des éoliennes avec la perception actuelle du paysage. Certaines perceptions ou points de repères pourraient être mis à mal face au développement éolien.

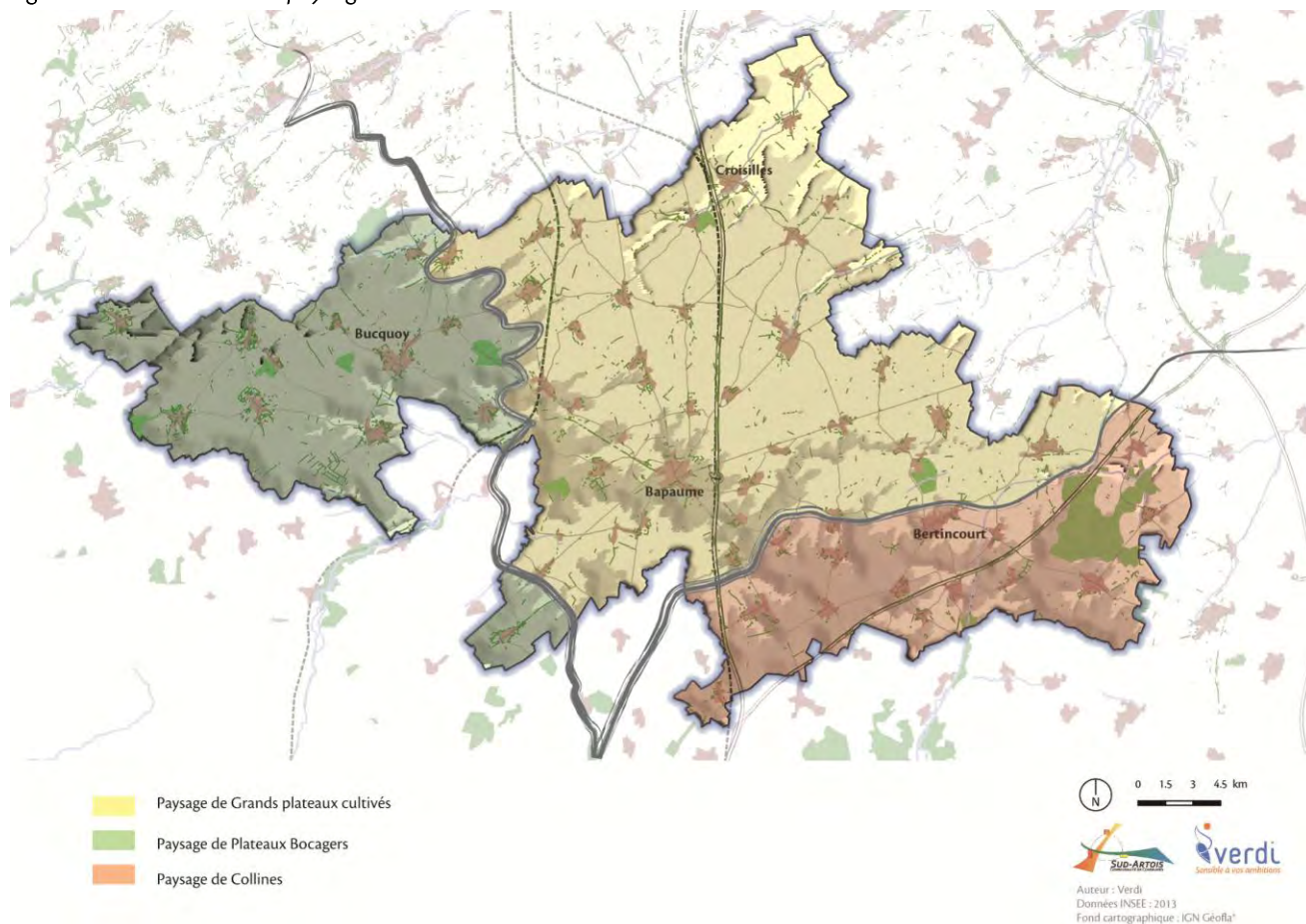
## 4. Les entités paysagères

### • Présentation des entités paysagères du Sud-Artois

Le territoire de la Communauté de Commune du Sud-Artois se positionne à l'interface de différents ensembles géographiques au sein d'une entité paysagère unique : **l'entité régionale des grands plateaux Artésiens et Cambrésiens.**

Des prospections de terrain effectuées sur l'ensemble du territoire intercommunal associées à une analyse cartographique ont permis de délimiter des sous entités aux ambiances différenciées.

Figure 42 : Carte des entités paysagères du territoire de la CCSA



Les **3 sous entités** à distinguer sur le territoire intercommunal sont :

- **Les paysages des grands plateaux cultivés.**
- **Les paysages des plateaux bocagers.**
- **Les paysages des collines.**

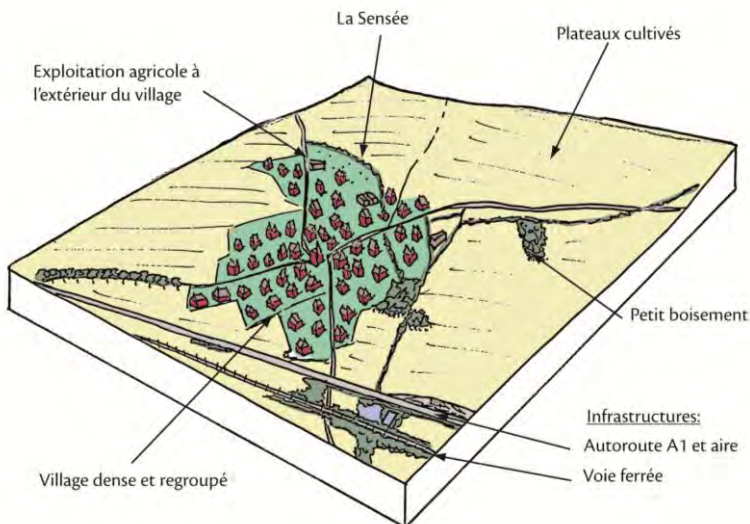
- **Les Paysages des grands plateaux cultivés**

L'entité des paysages « des grands plateaux cultivés », qui se positionne de manière centrale, occupe la majeure partie du territoire. Elle offre une ambiance rurale de grande échelle avec des cultures à perte de vue...

Figure 43 : Photographie aérienne-Ville de Croisilles



Figure 44 : Bloc diagramme de l'entité des grands plateaux cultivés



**Caractéristiques et ambiances**

- Paysage de **plateaux agricoles** par excellence.
- **Végétation assez rare**, seulement le long des infrastructures et proches du tissu urbain.
- Topographie où **le relief se fait peu ressentir** et le moindre élément vertical devient un point d'appel.
- Paysage où **l'eau est peu présente** (vallées présentes peu marquées).
- **Ambiance agricole ordonnée**, où les villages sont régulièrement répartis dans le paysage.
- **Occupation humaine** importante avec le pôle urbain de Bapaume et pôles ruraux principaux.
- Traversé par de **grandes infrastructures** (voie ferrée, TGV, A1).

**Dynamique d'évolution et enjeux**

- **Maintien et renforcement des trames vertes et bleues.**
- **Localisation des secteurs voués au développement urbain en adéquation avec la lisibilité du paysage.**
- **Protection et mise en valeur des grandes perspectives.**
- **Préservation des éléments naturels.**
- **Améliorer les franges entre espace bâti et espace agricole ainsi que les entrées de ville.**

Figure 45 : Photos d'ambiance des grands plateaux cultivés



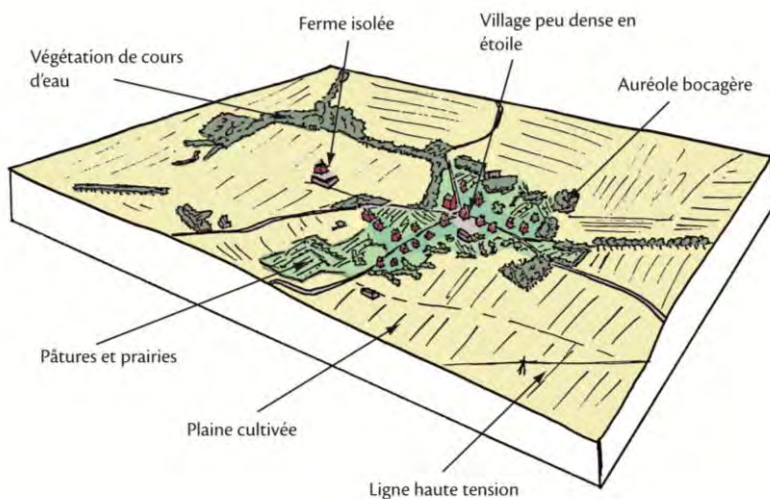
- **Les Paysages des plateaux bocagers**

L'entité des paysages « des plateaux bocagers », se positionne à l'Ouest du territoire à proximité des reliefs de l'Artois. Caractérisée par ses villages bocagers, elle offre une ambiance plus intime.

Figure 46 : Photographie aérienne-Ville de Martinpuich



Figure 47 : Bloc diagramme de l'entité des plateaux bocagers



**Caractéristiques et ambiances**

- **Absence de grandes infrastructures de transport** ce qui en fait un territoire plus « reculé »
- **Petits villages aux auréoles bocagères** prononcées.
- Paysage **boisé** et ponctué par des bosquets, ripisylves et arbres d'alignement.
- Topographie plane légèrement ondulée de haut plateau.
- **Ambiance intime et champêtre.**

**Dynamique d'évolution et enjeux**

- **Maintenir et renforcer les auréoles bocagères, qui forment l'identité du paysage.**
- **Préservation des éléments naturels.**
- **Aménager les entrées de ville par des franges végétalisées**
- **Améliorer les possibilités de découverte du paysage**

Figure 48 : Photos d'ambiance des plateaux bocagers



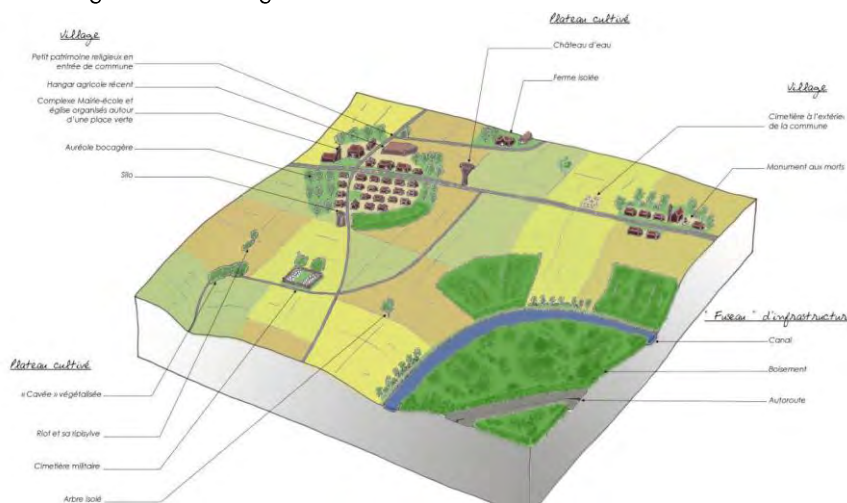
- **Les Paysages de collines**

L'entité des paysages « des plateaux bocagers », se positionne au Sud-est du territoire dans la continuité des paysages Picards du Vermandois. Elle se caractérise par une ambiance champêtre plus boisée.

Figure 49 : Photographie aérienne-Ville de Bus



Figure 50 : Bloc diagramme : entité des Collines



Source : PLUi du Canton de Bertincourt

**Caractéristiques et ambiances**

- Territoire traversé par **deux infrastructures** (A2 et canal du Nord) **discrètes** dans le paysage, formant deux fuseaux verdoyants.
- Paysage où **la végétation est présente** (auréole bocagère, bois d'Havrincourt, arbres isolés...).
- **Villages noyaux** comme des oasis dans un paysage de grandes cultures.
- Topographie ondulée créant des « collines ».
- **Ambiance rurale** et bucolique à l'approche des villages.

**Dynamique d'évolution et enjeux**

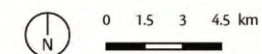
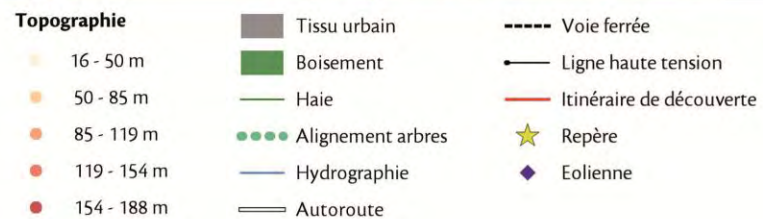
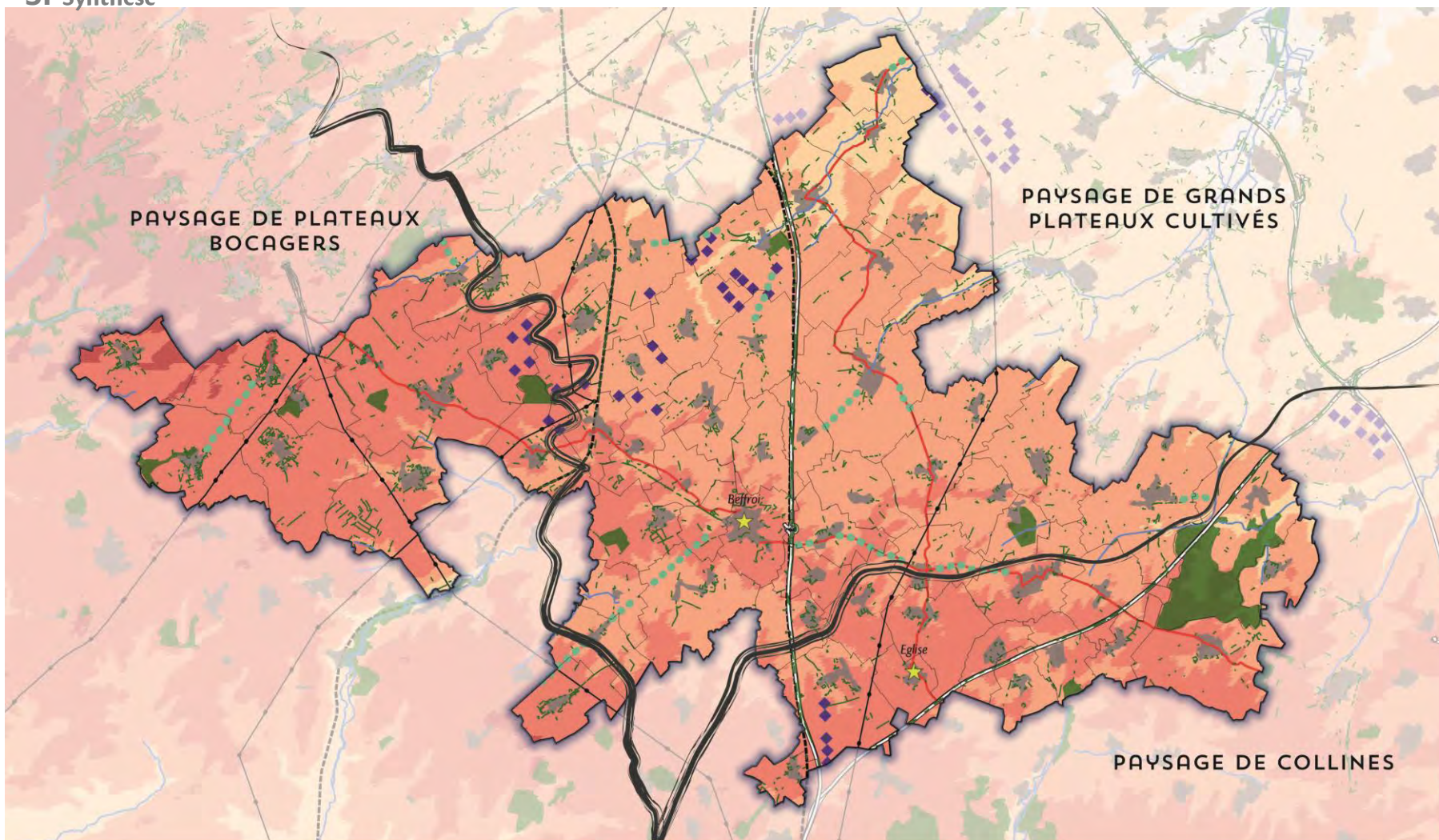
- **Protéger les grands éléments structurants (bois, espaces agricoles et maillage végétalisé).**
- **Renforcer les trames vertes et bleues.**
- **Concilier développement de l'éolien et préservation de l'identité des paysages.**

Figure 51 : Photos d'ambiance de l'entité des Collines





## 5. Synthèse



Auteur : Verdi  
Données INSEE : 2013  
Fond cartographique : IGN Géofla®

Figure 52: Carte de Synthèse du diagnostic paysager

## SYNTHESE : EVOLUTION DU PAYSAGE

ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un paysage ouvert de grande échelle.</p> <p>La présence d'auréoles bocagères, de haies et de fossés (patrimoine naturel limité à préserver).</p> <p>Un maillage de chemins ruraux (itinéraires de découverte) permettant la découverte des paysages aux ambiances diversifiés.</p> <p>Des corps de ferme de qualité plutôt bien intégrés dans les villages.</p>	<p>Paysages parfois monotones.</p> <p>Richesses méconnues (paysages de vallées à valoriser, patrimoine à valoriser...).</p> <p>Territoire trop souvent traversé et pas visité.</p> <p>Peu de composantes naturelles.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Un paysage lié au tourisme et à l'économie.</p> <p>Un paysage pouvant accueillir l'éolien (ressource naturelle durable).</p> <p>Le projet canal Seine Nord (création d'un parc de loisirs / nature le long du futur Canal).</p> <p>La transformation d'une pépinière en arboretum.</p> <p>La récréation de pâtures là où il y a des risques d'inondation ou d'érosion.</p> <p>La replantation de haies agricoles.</p> <p>La mise en place dans le règlement du PLUi d'une liste d'essences locales à respecter (éviter les thuyas ou les sapins).</p>	<p>Le développement du tissu urbain (étalement urbain/régression des terres agricoles).</p> <p>Le développement de l'agriculture et de ses méthodes (veiller à l'intégration des hangars en entrées de villages).</p> <p>Développement de l'éolien / saturation du paysage (développement à maîtriser pour maintenir la qualité et la diversité des paysages).</p> <p>Les périmètres de monuments historiques et d'inconstructibilité autour des cimetières militaires, freins au développement.</p> <p>Une banalisation de l'aspect « lotissement » pour les nouvelles constructions en milieu rural.</p> <p>La menace de la disparition des haies (mécanisation de l'agriculture).</p>

## ENJEUX

- **Préserver les grands équilibres**, par :
  - La protection des espaces naturels d'intérêt paysagers : bois, coteaux, prairies, réseau hydrographique,...
  - Le maintien de grandes coupures vertes (agricoles, boisées, naturelles) entre des secteurs plus urbanisés,
  - La protection et le renforcement des trames vertes et bleues,
  - La localisation des secteurs privilégiés d'urbanisation, des « enveloppes urbaines » (plus ou moins précisément).
  
- **Valoriser le paysage et sa (re)connaissance**, par :
  - **L'identification et la valorisation des perspectives et des vues**
    - Protection de grandes perspectives sur des éléments plus lointains (coteaux, crêtes, plateaux, villages,...) à maintenir dégagées ;
  - **La protection et mise en valeur d'éléments remarquables**
    - Délimitation de secteurs (urbains ou naturels) où engager des études particulières de mise en valeur,
    - Proposition de mesures de protection ou de réhabilitation sur sites ou patrimoines remarquables
    - Préservation d'éléments naturels structurants : bocage, haies, placettes, vergers, pacages...
  - **L'amélioration du paysage : Sites ou éléments à restructurer ou recomposer**
    - Entrées de ville, carrefours et infrastructures, Zones d'activités ou commerciales,

*Des composantes naturelles limitées (faible présence de l'eau, rares boisements, auréoles bocagères tendant à disparaître) à intégrer.*

*Un potentiel de découverte du paysage par un maillage de villages et de routes détaillant plus finement les variations d'ambiances (paysages de collines, de plateaux bocagers et de grands plateaux cultivés).*

*Dynamique d'évolution du paysage à intégrer (développement de l'éolien, développement du tissu urbain, développement de l'agriculture) et à anticiper.*

### III. Les morphologies urbaines

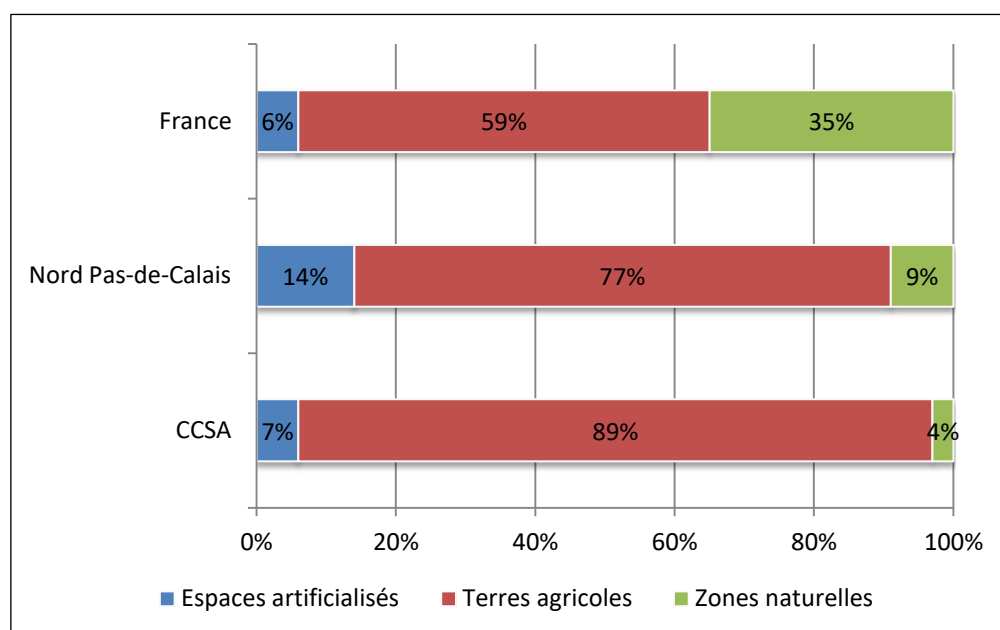
#### 1. Approche générale de l'occupation des sols

Les espaces artificialisés correspondent aux zones urbanisées, zones industrielles ou commerciales, réseaux de communication, mines, décharges et chantiers identifiés par la base de données CORINE Land Cover. En 2012, 7% de la surface de la CCSA est artificialisée, 89% des sols sont à vocation agricole, enfin, 4% sont restés des espaces naturels.

En comparaison avec les territoires de référence :

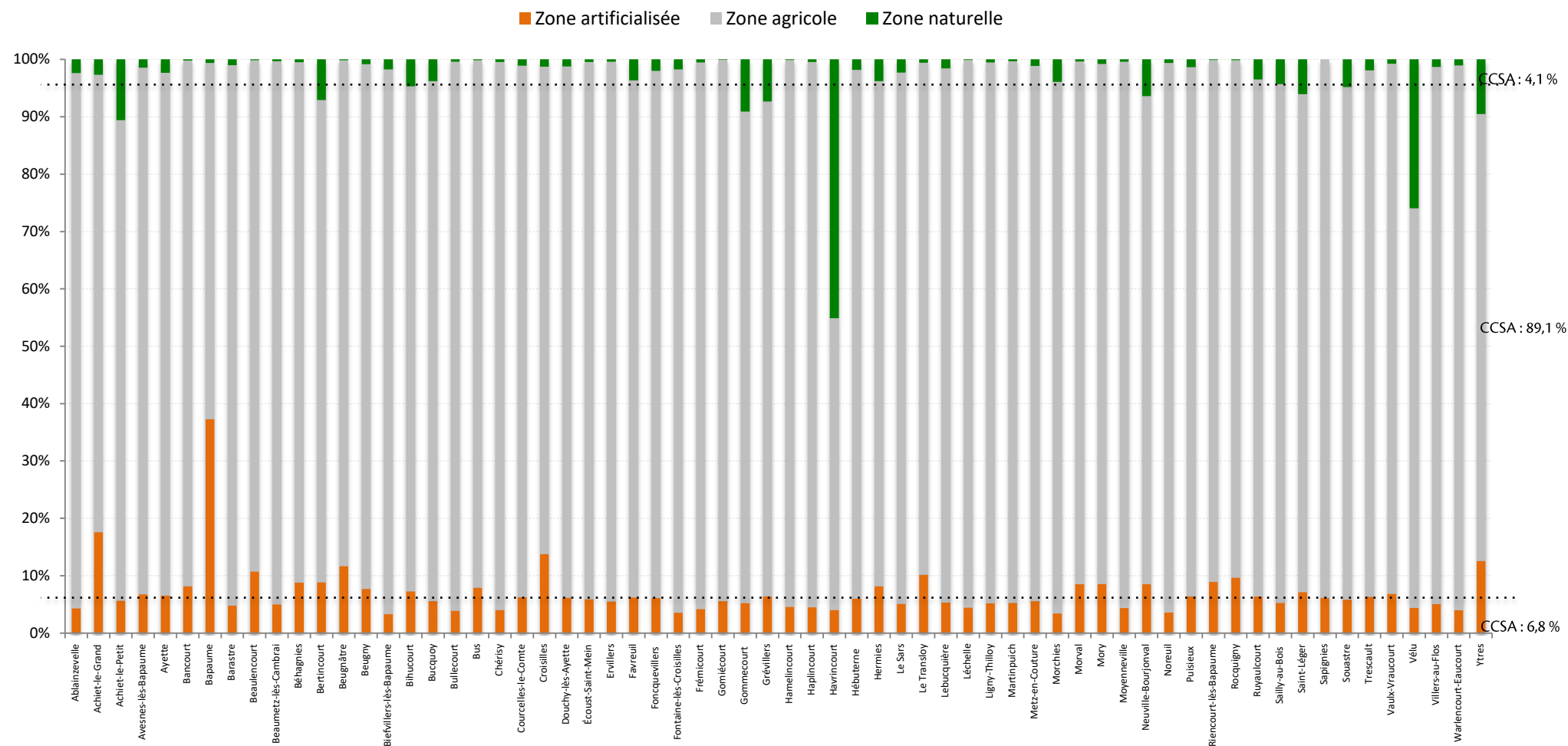
- La proportion d'espaces artificialisés sur l'intercommunalité correspond à la moyenne nationale autour des 7%, mais plus faible par rapport à la région Nord Pas-de-Calais (-7 points).
- La proportion d'espaces agricoles est bien plus importante qu'à l'échelle nationale (+30 points) et régionale (+12 points).
- La part des espaces naturels est très faible par rapport à celle observée sur la région (-5 points) ou la France (-31 points).
- Le territoire de la CCSA est donc un territoire essentiellement agricole.

Figure 53 : Comparaison de l'occupation du sol avec les valeurs régionales et nationales



Source : CORINE Land Cover 2012

Figure 54 : Occupation du sol par commune (source : SIGALE, 2009)



La répartition de l'occupation du sol varie d'une commune à l'autre :

- Bapaume, Achiet-le-Grand, Croisilles et Ytres sont les communes qui présentent les parts les plus importantes d'espaces artificialisés.
- Havrincourt et Vêlu sont celles où les espaces naturels représentent une plus grande part de leur territoire (respectivement 45,1% et 26%). Cela correspond essentiellement à des forêts de feuillus et des peupleraies.
- Les espaces agricoles couvrent une plus grande part du territoire communal dans toutes les communes même les communes les plus artificialisés.

Tableau 1 : Occupation du sol sur chaque commune de la CCSA (source : SIGALE)

En 2009	Zone urbaine (ha)	(%)	Espace artificialisé (ha)	(%)	Espace agricole (ha)	(%)	Espace naturel (ha)	(%)
<b>Ablainzevelle</b>	18,25	4,3%	18,46	4,3%	400,3	93,3%	10,27	2,4%
<b>Achiet-le-Grand</b>	57,97	11,2%	90,75	17,6%	412,18	79,7%	13,76	2,7%
<b>Achiet-le-Petit</b>	34,88	4,7%	40,78	5,5%	606,54	81,7%	76,88	10,4%
<b>Avesnes-lès-Bapaume</b>	11,58	3,8%	20,71	6,8%	281,24	91,9%	4,39	1,4%
<b>Ayette</b>	31,76	6,4%	32,49	6,5%	454,11	91,2%	11,62	2,3%
<b>Bancourt</b>	11,8	2,6%	36,79	8,1%	413,93	91,6%	0,89	0,2%
<b>Bapaume</b>	98,58	17,1%	214,61	37,3%	357,28	62,1%	3,56	0,6%
<b>Barastre</b>	31,29	4,2%	35,84	4,8%	704,77	94,1%	7,5	1,0%
<b>Beaulencourt</b>	24,31	5,1%	50,93	10,7%	422,74	88,8%	0,73	0,2%
<b>Beaumetz-lès-Cambrai</b>	43,79	4,3%	50,48	5,0%	956,63	94,7%	3,13	0,3%
<b>Béhagnies</b>	16,24	5,4%	26,69	8,8%	274,53	90,6%	1,56	0,5%
<b>Bertincourt</b>	56,22	7,7%	64,47	8,8%	612,57	84,0%	51,66	7,1%
<b>Beugnâtre</b>	12,43	3,0%	48,52	11,7%	366,18	88,2%	0,73	0,2%
<b>Beugny</b>	36,95	6,5%	43,61	7,7%	520,12	91,4%	4,89	0,9%
<b>Biefvillers-lès-Bapaume</b>	12,52	3,0%	13,77	3,3%	396,7	94,9%	7,3	1,7%
<b>Bihucourt</b>	19,94	4,4%	33,23	7,3%	403,08	88,0%	21,44	4,7%
<b>Bucquoy</b>	104,38	5,0%	115,47	5,5%	1893,75	90,7%	78,98	3,8%
<b>Bullecourt</b>	20,87	3,2%	25,44	3,9%	624,65	95,7%	2,66	0,4%
<b>Bus</b>	15,44	4,9%	24,68	7,9%	286,69	91,9%	0,43	0,1%
<b>Chérisy</b>	23,35	3,9%	24,04	4,0%	575,6	95,6%	2,74	0,5%
<b>Courcelles-le-Comte</b>	46,39	5,8%	50,13	6,2%	745,13	92,7%	8,88	1,1%
<b>Croisilles</b>	65,17	5,6%	159,12	13,8%	981,44	85,0%	14,87	1,3%
<b>Douchy-lès-Ayette</b>	33,03	5,7%	35,72	6,1%	538,72	92,6%	7,23	1,2%
<b>Écoust-Saint-Mein</b>	39,12	4,7%	49,34	5,9%	784,09	93,7%	3,92	0,5%
<b>Ervillers</b>	36,93	4,9%	41,16	5,5%	702,72	94,1%	3,18	0,4%
<b>Favreuil</b>	20	4,1%	30,05	6,2%	438,26	90,2%	17,78	3,7%
<b>Fonquevillers</b>	54,31	5,7%	57,67	6,1%	871,52	91,8%	19,11	2,0%
<b>Fontaine-lès-Croisilles</b>	21,49	3,3%	22,65	3,5%	610,63	94,8%	11,08	1,7%
<b>Frémicourt</b>	22,26	3,9%	24,1	4,2%	549,52	95,2%	3,13	0,5%
<b>Gomiécourt</b>	18,16	5,1%	19,92	5,5%	338,66	94,3%	0,3	0,1%
<b>Gommecourt</b>	17,35	5,0%	18,03	5,2%	296,53	85,7%	31,44	9,1%

<b>Gréville</b>	34,72	5,4%	40,9	6,4%	550,21	86,1%	46,88	7,3%
<b>Hamelincourt</b>	23,27	3,5%	30,63	4,6%	639,48	95,3%	0,68	0,1%
<b>Haplincourt</b>	22,33	4,4%	22,89	4,5%	485,21	95,1%	2,22	0,4%
<b>Havrincourt</b>	39,11	2,2%	69,87	4,0%	887,91	50,9%	788,07	45,1%
<b>Hébuterne</b>	59,47	5,5%	64,24	6,0%	994,92	92,2%	19,6	1,8%
<b>Hermies</b>	81,71	6,5%	102,79	8,2%	1108,23	88,0%	47,58	3,8%
<b>Le Sars</b>	21,77	4,4%	24,91	5,0%	453,74	91,5%	11,18	2,3%
<b>Le Transloy</b>	44,56	4,1%	107,35	10,0%	943,48	87,8%	6,17	0,6%
<b>Lebucquière</b>	24,58	5,1%	25,34	5,3%	448,06	93,2%	7,52	1,6%
<b>Léchelle</b>	10,43	2,5%	17,41	4,2%	374,09	90,8%	0,51	0,1%
<b>Ligny-Thilloy</b>	43,52	4,2%	52,91	5,1%	966,89	92,7%	5,56	0,5%
<b>Martinpuich</b>	26,87	4,5%	30,51	5,2%	549	92,9%	1,86	0,3%
<b>Metz-en-Couture</b>	53,47	5,2%	57,19	5,5%	963,37	92,9%	11,77	1,1%
<b>Morchies</b>	19,62	2,9%	23,28	3,4%	633,12	92,7%	26,84	3,9%
<b>Morval</b>	14,33	5,8%	19,23	7,8%	206,5	83,3%	0,82	0,3%
<b>Mory</b>	28,87	3,9%	63,4	8,5%	672,7	90,7%	5,94	0,8%
<b>Moyenneville</b>	27,03	4,2%	28,13	4,3%	616,78	95,3%	2,55	0,4%
<b>Neuville-Bourjonval</b>	19,93	6,5%	25,99	8,5%	260,29	84,8%	19,55	6,4%
<b>Noreuil</b>	15,05	3,2%	16,98	3,6%	454	95,8%	2,95	0,6%
<b>Puisieux</b>	67,36	5,7%	73,73	6,2%	1064,04	90,2%	15,47	1,3%
<b>Riencourt-lès-Bapaume</b>	4,58	1,4%	29,84	8,9%	303,49	90,9%	0,39	0,1%
<b>Rocquigny</b>	28,72	7,2%	38,33	9,6%	358,44	89,8%	0,67	0,2%
<b>Ruyaulcourt</b>	30,81	4,6%	42,38	6,4%	599,35	90,1%	23,16	3,5%
<b>Sailly-au-Bois</b>	40,87	4,4%	48,34	5,1%	833,21	88,7%	39,76	4,2%
<b>Saint-Léger</b>	30,17	4,1%	52,42	7,1%	638,52	86,9%	44,42	6,0%
<b>Sapignies</b>	18,15	5,3%	20,92	6,1%	320,73	93,8%	0	0,0%
<b>Souastre</b>	39,65	5,4%	42,38	5,8%	651,37	88,7%	34,98	4,8%
<b>Trescault</b>	25,27	5,7%	27,83	6,3%	405,49	91,7%	8,35	1,9%
<b>Vaulx-Vraucourt</b>	71,15	5,0%	96,25	6,8%	1301,88	92,4%	10,68	0,8%
<b>Vélu</b>	11,76	3,6%	14,51	4,4%	230,73	69,7%	86,05	26,0%
<b>Villers-au-Flos</b>	25,77	4,5%	29,03	5,0%	541,94	93,8%	7,47	1,3%
<b>Warlencourt-Eaucourt</b>	12,27	3,2%	14,8	3,9%	355,12	93,2%	3,93	1,0%
<b>Ytres</b>	35,86	8,3%	53,94	12,5%	334,47	77,4%	40,95	9,5%
<b>CCSA</b>		4,9%		6,8%		88,7%	1750,57	4,1%
<b>NPDC</b>		12,5%		18,7%		64,1%		17,2%

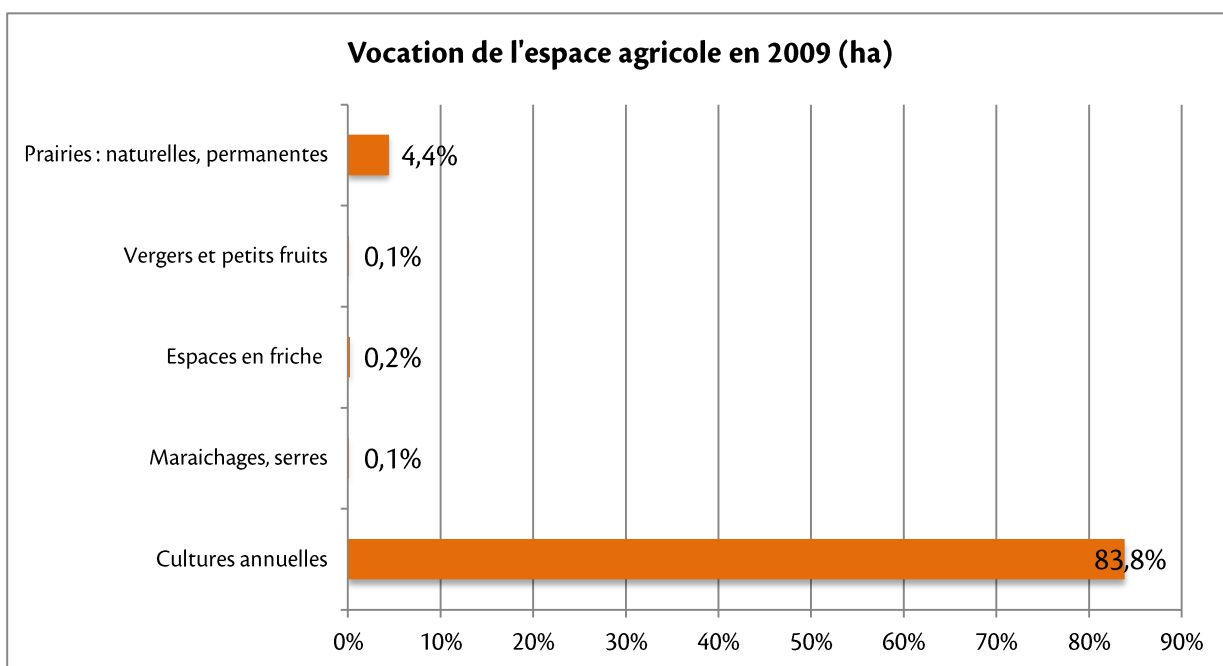
- **Les terres agricoles**

L'occupation du sol actuelle traduit la place prépondérante que prend l'activité agricole sur le territoire. Environ **89% des sols sont occupés par l'agriculture**. Ce chiffre est largement supérieur à celui observé sur le département et plus encore sur la France.

Noreuil figure parmi les communes dont l'espace agricole occupe la part la plus importante de son territoire (95.8%). A l'inverse, Bapaume, pôle urbain, se démarque des autres communes du territoire, avec environ 62,1% de terres agricoles.

Les espaces agricoles concernent essentiellement des cultures annuelles qui marquent fortement le paysage de l'intercommunalité (83,8%). Les prairies constituent l'autre partie de ce paysage rural (4,4%). Les vergers, les maraichages et les serres restent à la marge au niveau de l'occupation du sol.

Figure 55 : Vocation de l'espace agricole en 2009 sur la CCSA

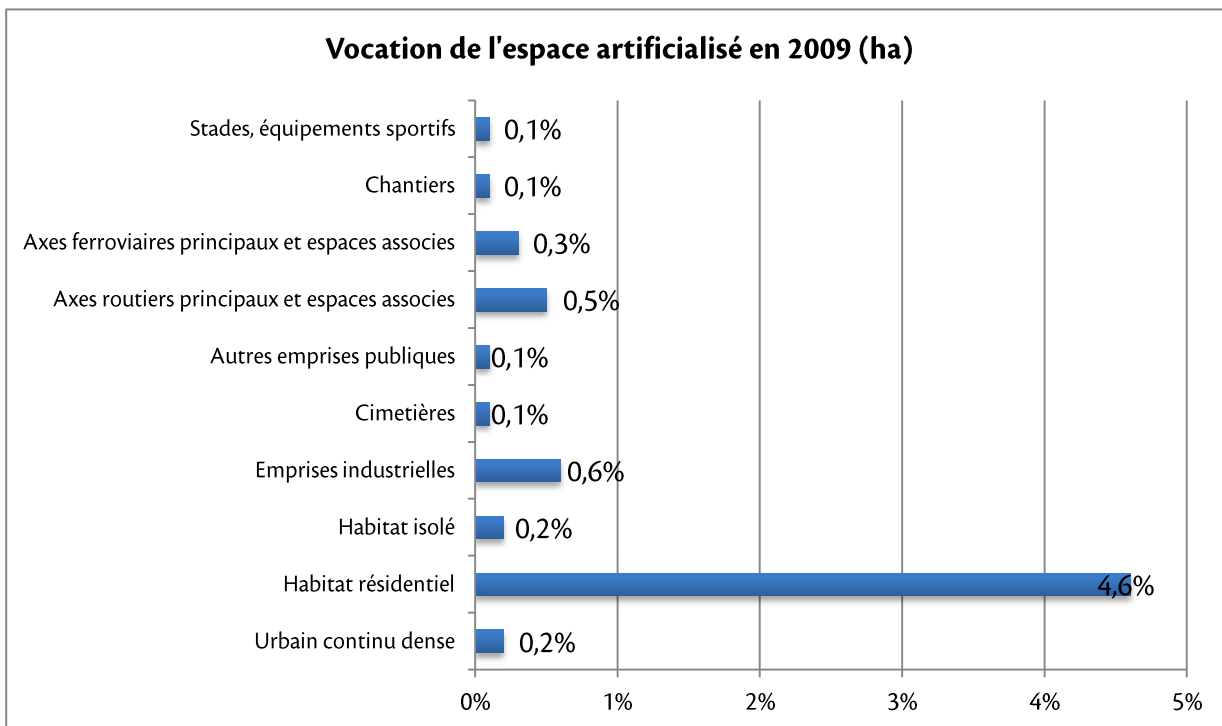




- **Les espaces artificialisés**

Les espaces artificialisés correspondent aux parties urbanisées ou aménagées du territoire (centres bourgs, industries, réseaux routiers, habitats). Ils représentent 6,8% de l'occupation du sol du Sud-Artois. Sur le territoire de la CCSA, il s'agit essentiellement d'habitat résidentiel (qui représente 4,6% du territoire), dont 88 hectares à Bucquoy et 81 hectares à Bapaume. Le tissu urbain continu dense (centre ville) et l'habitat isolé ne représentent chacun que 0,2% du territoire, ce qui montre le caractère très rural du territoire. Les espaces industriels sont peu présents (0,6%), avec néanmoins 53 hectares à Bapaume.

Figure 56 : Vocation de l'espace artificialisé en 2009 sur la CCSA



- **Les espaces naturels**

Les espaces naturels ne représentent que 4,1% du territoire. Havrincourt et Vélou sont les communes dont les parts d'espaces naturels sont les plus élevées.

Les espaces naturels sont en grande partie composés de forêts de feuillus (qui représentent 2,2% du territoire) et de peupleraies (0,9% du territoire), essentiellement concentrés sur Havrincourt (284 hectares de forêts de feuillus et 305 hectares de peupleraies). Ces espaces naturels constituent le paysage à l'Est du territoire de la CCSA.

Figure 57 : Vocation de l'espace naturel en 2009 sur la CCSA

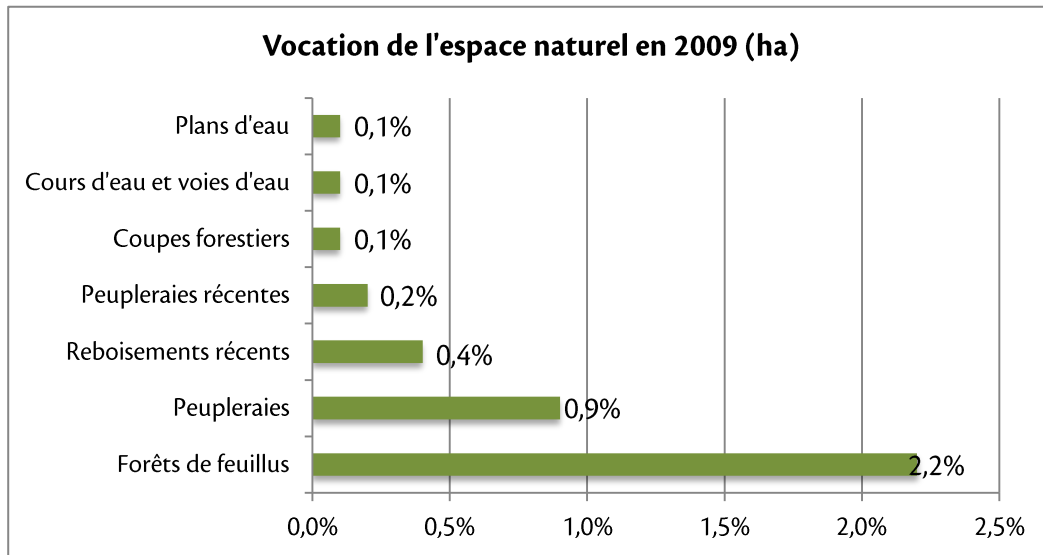
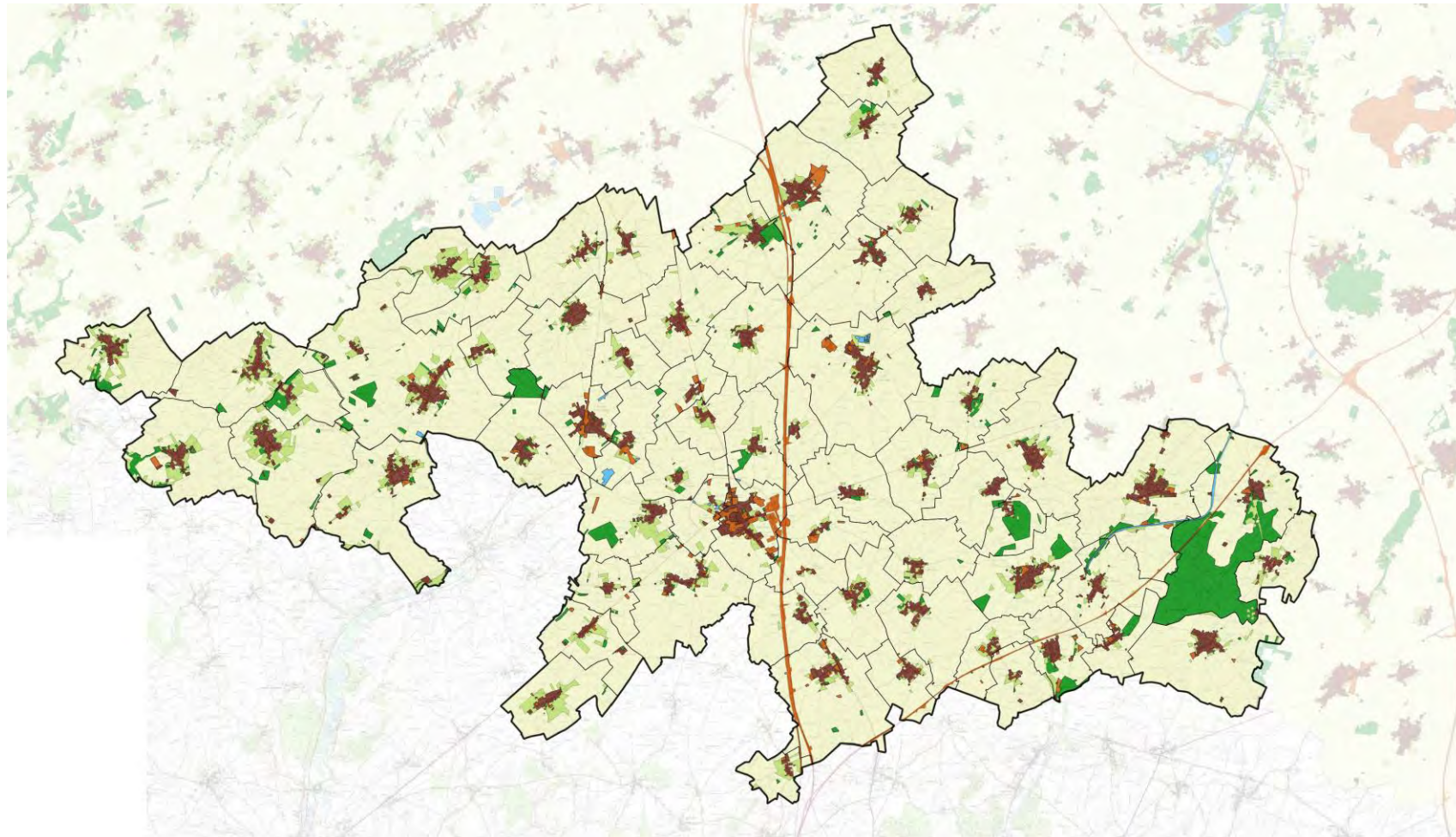








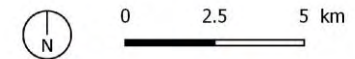


Figure 58 : Carte de l'occupation du sol sur la CCSA en 2009



**Légende**

- |                                                                                                                   |                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  ZONES URBAINES                |  FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS |
|  AUTRES ESPACES ARTIFICIALISES |  SURFACES EN EAU                 |
|  TERRES CULTIVEES              |  Limite communale                |
|  PRAIRIES                      |  Périmètre de la CCSA            |



Source : SIGALE 2009, IGN 2015

## 2. Les différentes morphologies de villages

Les différentes morphologies des villages sont adaptées au contexte qui leur est propre : topographie du site, axes de communication (voies historiques), évolution des activités (agricoles, industrielles) ...

Dans ce territoire rural, les villages sont principalement implantés le long des principaux axes de communication. On trouve globalement peu de hameaux et d'habitat isolé sur le Sud-Artois.

Toutefois, l'implantation urbaine est variée sur le territoire. L'habitat est plus ou moins dispersé et trois grandes figures urbaines se dégagent :

- Les villes / villages noyaux.
- Les villages-rues.
- Les villages en étoile.

- **Forme concentrée: la ville ou le village noyau**



La ville ou le village noyau possède un cœur urbain important. Historiquement, il s'est souvent développé autour d'une place, d'une église ou à la croisée de plusieurs axes de communication. Il présente une configuration plus dense et plus compacte par rapport au village en étoile, ce qui limite la consommation des espaces naturels et agricoles. Soit la commune s'est développée progressivement de manière radioconcentrique à partir du centre-bourg (exemple Bapaume), soit il s'agit d'un ancien village dont les extensions urbaines sont venues épaissir la structure initiale (exemple Croisilles).

La densité de population dans ce type de village est plus forte que pour les autres morphologies (entre 14 et 41 logements à l'hectare selon les communes de la CCSA).

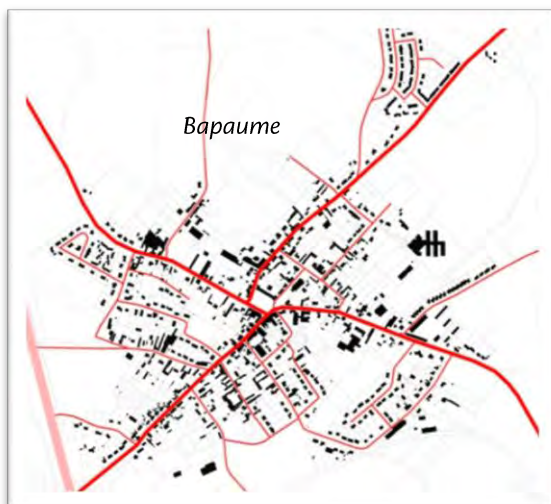
On retrouve dans cette configuration les villages de: Achiet-le-Grand, Bapaume, Barastre, Beaulencourt, Beaumetz-lès-Cambrai, Bertincourt, Beugnâtre, Biefvillers-lès-Bapaume, Bihucourt, Bucquoy, Bus, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Ervillers, Favreuil, Fontaine-lès-Croisilles, Gréville, Haplincourt, Hébuterne, Hermies, Metz-en-Couture, Noreuil, Puisieux, Rocquigny, Vaulx-Vraucourt, Warlencourt-Eaucourt, Ytres.

Figure 59 : Exemple de villages noyaux sur le territoire de la CCSA

Bapaume



Croisilles



- **Forme linéaire: le village rue**



Le village rue correspond à une urbanisation très linéaire et peu épaisse. Il s'organise le long de l'axe principal de desserte du village. Généralement, le parcellaire est structuré perpendiculairement à l'axe. A Le Sars par exemple, on retrouve toutes les habitations du village implantées le long de la rue nationale. Le cœur de village est parfois difficilement identifiable. L'église, élément de repère du paysage, et la mairie, constituent le centre du village.

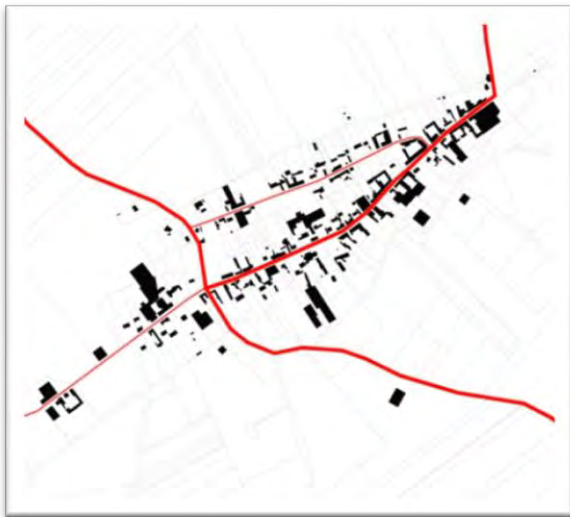
La densité de population y est faible, environ de 8 logements à l'hectare en moyenne.

Dans la Communauté de Communes du Sud-Artois, les villages rues sont relativement peu nombreux : Avenes-lès-Bapaume, Bancourt, Gomiécourt, Gommecourt, Lebucquière, Martinpuich, Morval, Neuville-Bourjonval, Riencourt-lès-Bapaume, Le Sars.

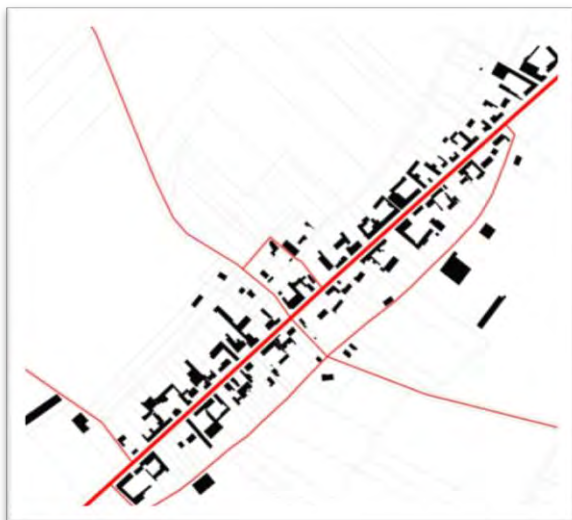
Cette configuration existe aussi dans certains hameaux : Serre les Puissieux (Puissieux), Essars les Bucquoy (Bucquoy)...

Figure 60 : Exemples de villages rues sur le territoire de la CCSA

Martinpuich



Le Sars



- **Forme diffuse : le village en étoile**



Le village en étoile est structuré autour de plusieurs axes de circulations principaux et secondaires. Il présente à la fois des caractéristiques similaires de village noyau et celles de village rue. Il possède un centre urbain au croisement des axes routiers et de linéaires bâti le long des axes. On retrouve parfois des hameaux, à l'écart du centre bourg. Le développement urbain en épaisseur de la trame est rendu difficile par les accès souvent limités aux cœurs d'îlots (urbanisation continue).

La densité de population au sein de l'enveloppe urbaine est très variable selon les villages. En moyenne, elle est de 10 logements à l'hectare.

On retrouve dans cette configuration les villages de : Ablainzeville, Achiet-le-Petit, Alette, Béhagnies, Beugny, Bullecourt, Chérisy, Douchy-lès-Ayette, Ecoust-Saint-Mein, Foncquevillers, Frémicourt, Hamelincourt, Havrincourt, Léchelle, Ligny-Thilloy, Morchies, Mory, Moyenneville, Ruyaulcourt, Sailly-au-Bois, Saint-Léger, Sapignies, Souastre, Le Transloy, Trescault, Vélou, Villers-au-Flos.

Figure 61 : Exemples de villages en étoile sur le territoire de la CCSA

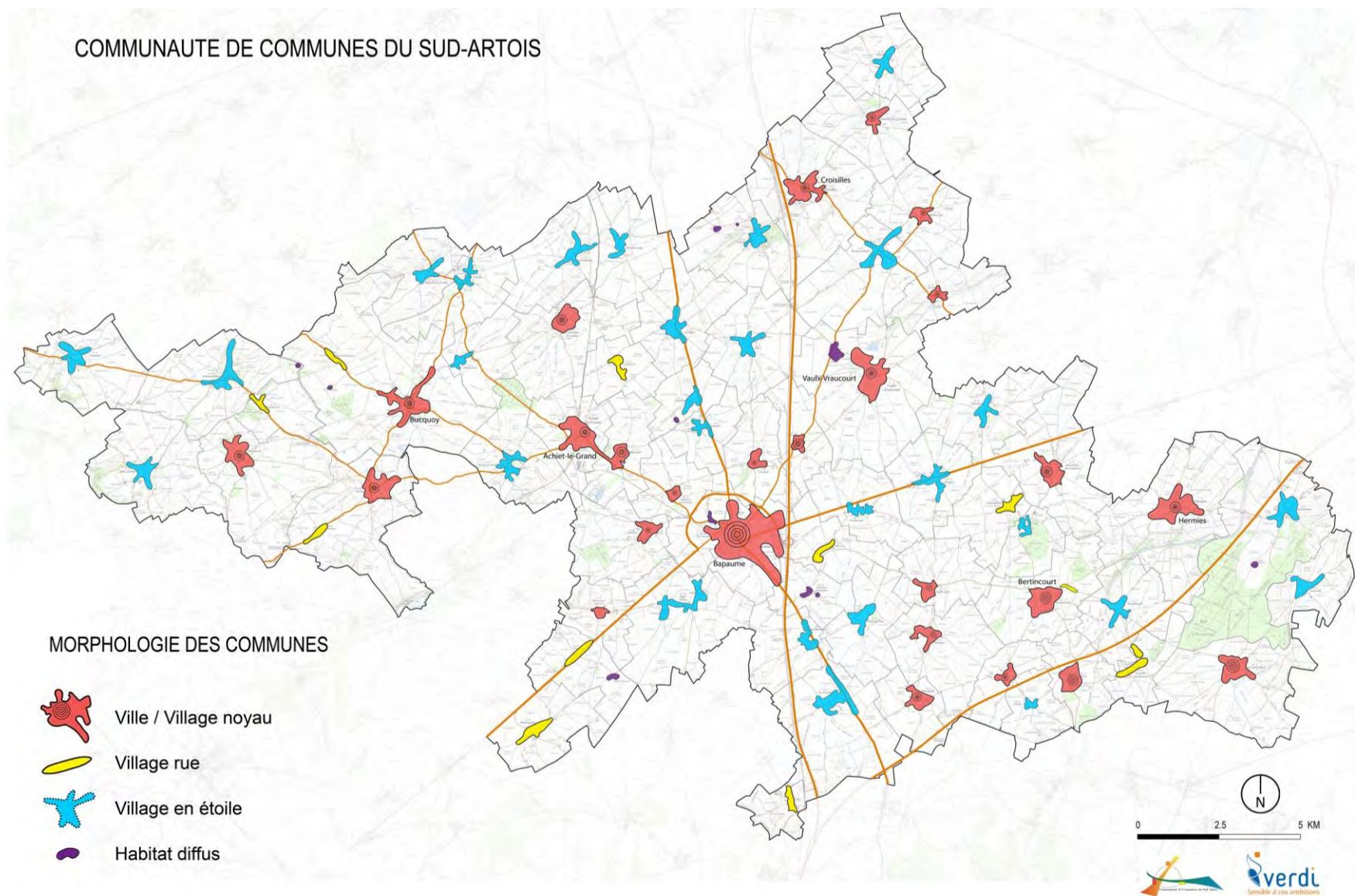
*Ecoust-Saint-Mein*



*Ligny-Thilloy*



Figure 62 : La morphologie des communes de la CCSA





### 3. Le développement urbain : les transformations récentes du territoire

Les dynamiques d'urbanisation récentes ont profondément bouleversé les modes d'occupation des sols. Elles tendent à dessiner une urbanisation uniforme sur tous les territoires, et conduisent à la banalisation progressive des paysages.

Le territoire connaît un phénomène de **rurbanisation**.

*« La rurbanisation est liée à la croissance urbaine et dépendante de la ville. Elle s'organise autour de noyaux de l'habitat rural, sans créer un nouveau tissu continu (...). La rurbanisation prend presque exclusivement la forme de construction de maisons individuelles en périphérie des villages traditionnels, en particulier sous forme de lotissement (...). L'espace rural reste donc dominant en surface. »<sup>1</sup>*

Ce type de développement urbain pose des problématiques spécifiques :

- Consommation importante des terres agricoles.
- Uniformisation des paysages de maisons individuelles, sans continuité avec le bâti historique.
- Difficultés de planification des équipements.
- Dépendance absolue à la voiture et augmentation des déplacements domicile-travail.

Le développement urbain prend trois formes distinctes, détaillées dans les pages suivantes du diagnostic :

- L'extension pavillonnaire linéaire.
- Les projets de lotissements.
- Le comblement de dents creuses.

---

<sup>1</sup> Extrait du « Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement » de P. Merlin et F. Choay Editions PUF.

- **L'extension pavillonnaire linéaire**

Dans la plupart des communes, des maisons individuelles se sont implantées de façon linéaire le long des axes de circulation et en périphérie immédiate, « au coup par coup » et sans intégration dans un projet d'ensemble. L'implantation des pavillons se fait généralement sans prendre en compte les morphologies historiques (corps de fermes, orientation du bâti...).

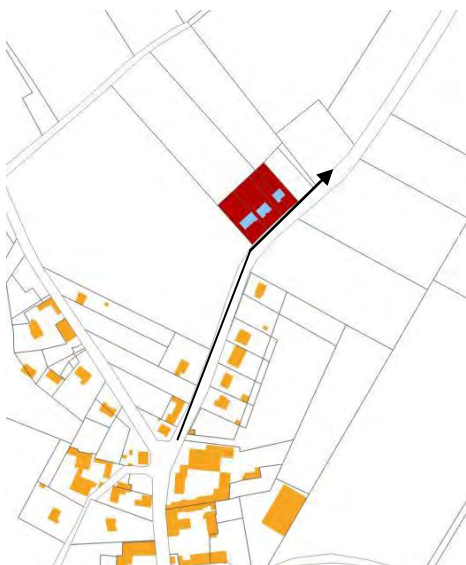
Ce type d'extension est **caractéristique des villages diffus « en étoile »**, et contribue à la forte baisse des espaces agricoles (densité faible, superficie importante des parcelles, pas de mutualisation du stationnement...).

Figure 63 : Exemples d'extension pavillonnaires sur le territoire de la CCSA

Ancien tissu pavillonnaire linéaire à Bapaume



Constructions récentes pavillonnaires linéaires à l'entrée de Ligny-Thillois



### Constructions récentes pavillonnaires linéaires à l'entrée de Beugny



### Constructions récentes pavillonnaires linéaires à l'entrée de Hamelincourt



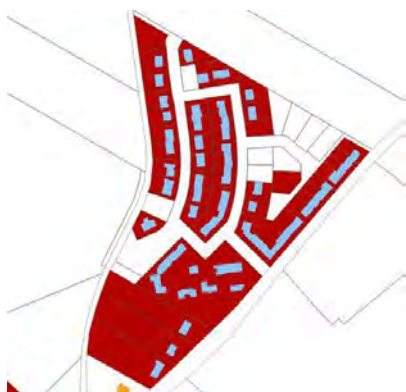
- **Les projets de lotissements**

L'habitat pavillonnaire se développe sous forme de poches résidentielles et de lotissements en périphérie immédiate du centre-bourg et en épaissement du tissu urbain existant (ex : Bapaume, Bucquoy, Croisilles). Ce modèle permet une plus grande densité d'habitat.

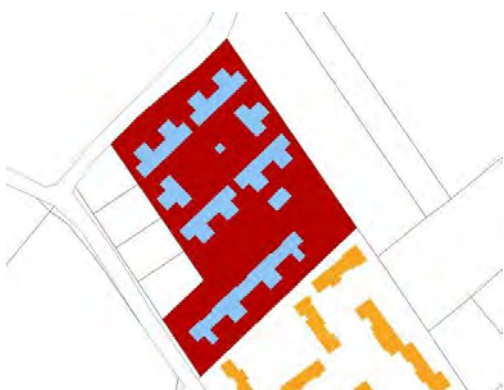
Ce type d'extension est **caractéristique du développement des villages noyaux**.

Figure 64 : Exemples de lotissements récents sur le territoire de la CCSA

Lotissement à Croisilles



Lotissement à Bucquoy





- **Le comblement de dents creuses**

Les politiques actuelles de renouvellement urbain privilégient la densification des zones urbaines pour freiner la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers. Il s'agit de remplir ou transformer les territoires interstitiels constructibles au sein du tissu urbain. Sur la CCSA, le comblement de dents creuses s'est réellement produit dans la plupart des communes durant ces dernières années.

Si le comblement des dents creuses permet la densification urbaine, l'architecture introduite (le plus souvent pavillonnaire) contribue parfois à la perte de l'identité urbaine et architecturale des villages.

Figure 65 : Exemples de comblement de dents creuses sur le territoire de la CCSA

Comblement de dents creuses à Metz-en-Couture



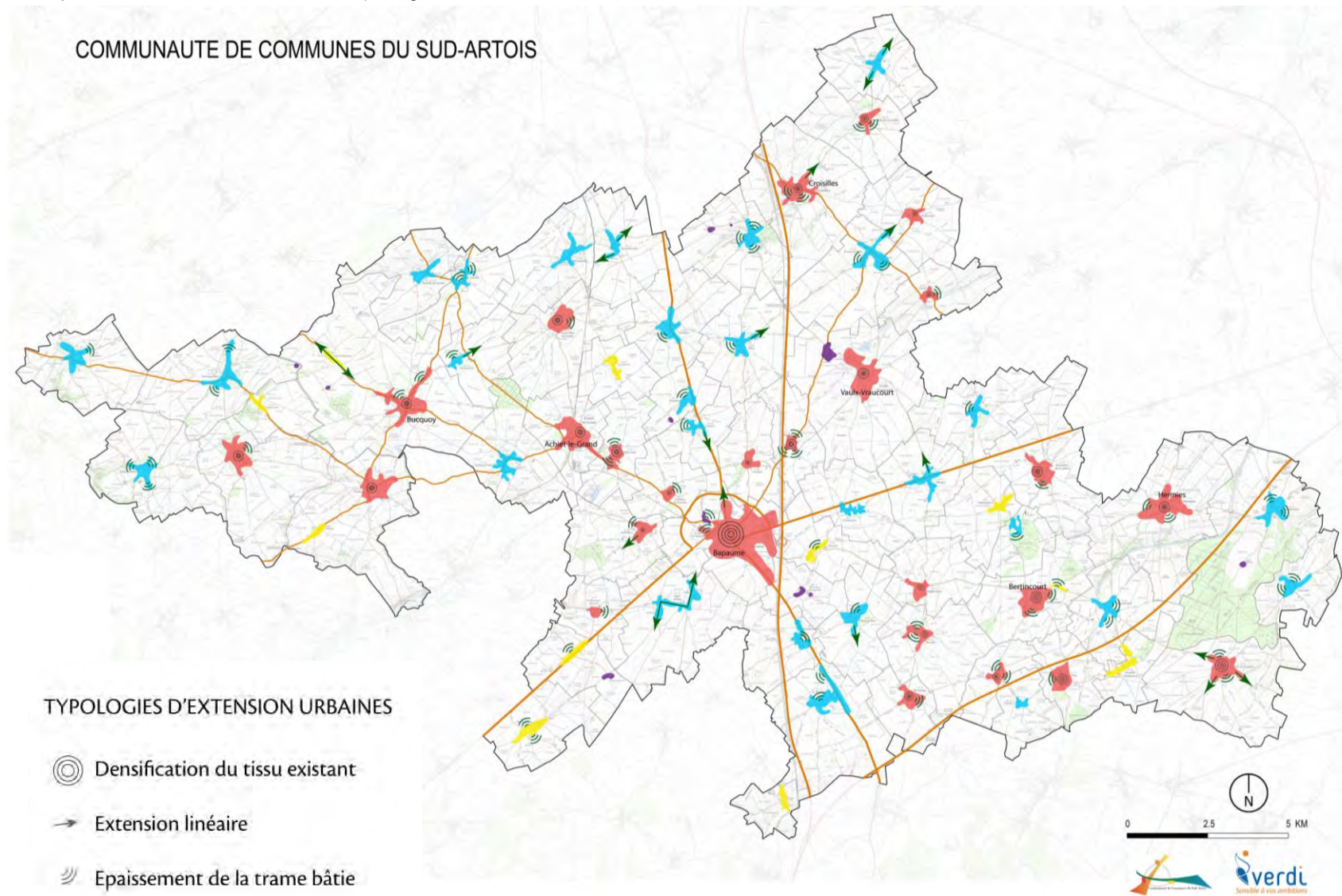
Comblement de dents creuses à Bertincourt



## Comblement de dents creuses à Ruyaulcourt



Figure 66 : Les transformations récentes en termes de morphologie urbaine sur le territoire de la CCSA





#### 4. Les entrées de village

On retrouve 3 types d'entrée de village sur le territoire :

- L'entrée de village marquée par des bâtiments d'activité (bâtiments agricoles, hangars... en activité ou abandonnés) : exemple à Fontaine-lès-Croisilles.
- L'entrée de village marquée par les maisons pavillonnaires récentes (d'un seul côté ou deux côtés de la route) : exemple à Bertincourt.
- L'entrée de village marquée par un paysage à caractère naturel (bois, pâtures...) : exemple à Saint-Léger.



Maisons pavillonnaires à l'entrée de Bertincourt



Bâtiment agricole à l'entrée de Fontaine-lès-Croisilles



Ambiance boisée à l'entrée de Saint-Léger

## 5. Synthèse

SYNTHESE : LA MORPHOLOGIE URBAINE	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Une identité rurale, avec seulement 7% de surfaces artificialisés.</p> <p>Une artificialisation des sols relativement maîtrisée ces dernières années.</p> <p>Différents types de morphologies de village : village noyau, village en étoile et village rue.</p> <p>Des comblements de dents creuses qui se sont produites ces dernières années sur le territoire.</p>	<p>Le manque de prise en compte de l'histoire du village pour la construction de nouveaux bâtiments.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Le renouvellement urbain des friches.</p>	<p>Un risque de banalisation lié au développement de l'habitat pavillonnaire « standard ».</p> <p>Des extensions linéaires qui se sont produites sur le territoire, générant une consommation foncière assez importante des terres agricoles.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Conserver l'identité rurale du territoire.</b></li> <li>✓ <b>Prendre en compte les caractéristiques morphologiques du tissu existant pour une meilleure insertion des projets.</b></li> <li>✓ <b>Lutter contre l'étalement urbain en privilégiant la densification des centres bourgs.</b></li> <li>✓ <b>Eviter la banalisation des paysages, en respectant la trame initiale des villages et en réfléchissant aux formes urbaines.</b></li> <li>✓ <b>Respecter la typologie identitaire de l'habitat dans la nouvelle construction.</b></li> </ul>	

## IV. Les typologies bâties pour le logement

### 1. Les centre-bourg

Sur le territoire, on constate deux bourgs relais au cœur desquels on retrouve une typologie architecturale plus « urbaine » que sur l'ensemble des villages de la Communauté de Communes. Il s'agit de Bapaume et Croisilles.

L'histoire des communes de la Communauté de Communes du Sud-Artois reste très marquée par la guerre 14-18. En effet, de nombreuses communes du territoire ont été partiellement détruites voire complètement détruites pendant cette guerre, c'est pourquoi il existe peu d'archives avant la guerre et beaucoup des centres-bourgs ont été reconstruits après la guerre.

#### Bapaume

L'urbanisme de Bapaume a été façonné par trois grandes périodes :

- La ville a construit des fortifications mais à l'écart du château. Bapaume fut donc une ville fortifiée, dense et renfermée sur elle-même pour se protéger notamment pendant la guerre de Cent Ans.
- Un essor industriel mesuré s'est produit pendant le XIXème siècle.
- La guerre 14-18 a ravagé la ville, une partie du centre-bourg a été détruite par les obus notamment l'église et l'hôtel de ville avec son beffroi (reconstruits après-guerre). La ville fut classée en zone rouge et d'importants travaux de reconstruction ont été réalisés.

Dans le centre-bourg de Bapaume, on peut constater une identité architecturale urbaine autour de deux points centraux qui constituent le centre : l'hôtel de ville avec son beffroi et l'église. La continuité du Bâti est visible dans ce secteur. La densité est plus importante que le reste de la commune. Les bâtiments sont implantés en alignement avec les routes. La mitoyenneté est très présente. La commune est un village-noyau, ainsi, le noyau c'est-à-dire le centre-bourg est urbanisé. L'urbanisation suit les axes routiers depuis ce point central. Ce noyau est l'ancienne ville fortifiée de Bapaume. Plus on s'éloigne de ce centre-bourg plus le réseau viaire se relâche et les constructions sont moins denses.



Bapaume au XVIIIème siècle avec les fortifications



## Croisilles

L'urbanisme à Croisilles a été façonné par trois grandes périodes ou événements :

- La commune est ancienne puisqu'elle a été sous domination romaine et un très grand centre de population au III<sup>ème</sup> siècle.
- Les maisons les plus nobles ont toujours possédé ce territoire. Les traces de noblesse sont donc visibles dans le tissu urbain.
- La guerre 14-18 a entièrement dévastée la commune. Il n'y a plus d'archive d'avant la guerre et la plupart des bâtiments ont été reconstruit après la guerre.

Le centre-bourg de Croisilles est constitué d'un réseau dense organisé autour de la place de l'église. L'église est le point de repère de Croisilles. C'est un village-noyau comme Bapaume. On constate donc qu'autour de l'église, le tissu urbain est continu. Les Bâtiment sont alignés à l'implantation et ils sont souvent mitoyens. Le centre-bourg de Croisilles a donc une identité architecturale urbaine mais qui tend vers la ruralité puisqu'on peut voir la présence de quelques maisons individuelles non mitoyennes même dans le centre-bourg. Le tissu urbain est moins dense qu'à Bapaume. Aujourd'hui, la trame viaire s'étend et l'urbanisme de Croisilles devient plus individualiste avec les opérations pavillonnaires.



## 2. L'habitat traditionnel rural

On peut identifier plusieurs constructions d'habitat traditionnel sur le territoire. L'habitat traditionnel rural est présent sous la forme de corps de ferme, de maisons de Maitres, d'habitat pavillonnaire et d'opérations groupées.

### Les corps de ferme : longères, fermes à cour carrée, fermes en L

Ce sont les corps de ferme qui représentent l'activité agricole du territoire rural. Ils peuvent prendre la forme de longères, de fermes à cour carrée ou en L sur le territoire. Les corps de ferme ont plusieurs caractéristiques architecturales qui les distinguent des autres bâtiments :

- Les constructions des corps de ferme sont basses (un niveau et les combles souvent) et allongées.
- Les combles sont non aménagés la plupart du temps. La toiture a ses deux versants en forte pente.

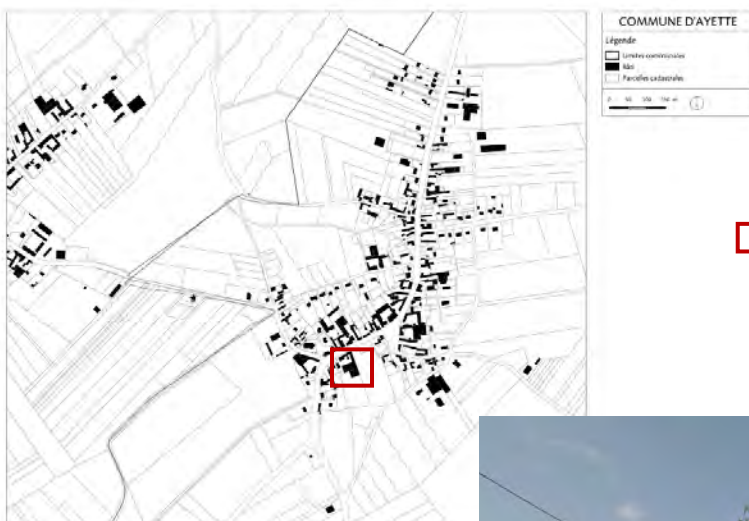
Ces bâtiments traditionnels sont visibles dans les cœurs de village. On peut aussi les retrouver dans des secteurs isolés. Les bâtisses peuvent être à l'alignement ou bien en retrait avec des murets en matériaux locaux.

Les éléments de ces constructions sont :

- Une implantation à l'alignement ou en continuité avec les murets
- Les maisons sont plus longues que larges.
- Elles ont plus de 45° de pente de toiture avec l'horizontal.
- Les corps de ferme à cour carrée sont très rependus.

Les corps de ferme se distinguent des habitations actuelles car ils ont des pentes de toiture fortes, des hauteurs et des volumes typiques de l'architecture traditionnelle. Ces bâtisses sont adaptées à leur environnement naturel.

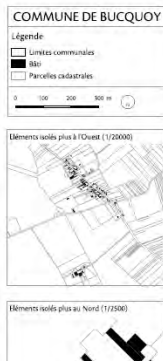
### Exemples de corps de ferme sur le territoire :



- Corps de ferme à cour carrée, présence d'un bâtiment en longère à gauche du corps de ferme

Vue de la façade du corps de ferme





Corps de ferme en L

*Vue de la façade depuis la rue*



### L'habitat pavillonnaire

La tendance actuelle de la périurbanisation engendre un nouveau type d'habitat en rupture avec l'habitat traditionnel. On peut constater l'arrivée d'une nouvelle typologie de bâti et une nouvelle identité avec l'arrivée du pavillon. Les caractéristiques de cette typologie d'habitat sont :

- La mobilisation de grandes superficies est utilisée pour construire ces pavillons.
- Une implantation qui est établie en retrait des voies et des limites séparatives.
- Une implantation qui est parallèle à la voie et indépendante de l'orientation.
- Une implantation qui est réalisée sur talus.
- Les constructions sont plus ou moins intégrées à l'identité architecturale du territoire (avec le choix des matériaux, la forme architecturale, le gabarit et la hauteur des pavillons).
- Les clôtures et les palissades sont traitées en dur, cela entraîne une disparition des haies bocagères.



On peut aussi constater :

- Il n'y a pas de construction résolument contemporaine.
- Les matériaux utilisés ont évolués. Le recours aux enduits ciment devient plus fréquent.

Les pavillons ont une volumétrie cubique en majorité. La construction prend rarement en compte le terrain naturel. Le pavillon est une typologie qui produit un tissu urbain aéré. Il est souvent plus consommateur d'espace. Cette typologie contraste avec le tissu des habitations traditionnelles et apporte une autre image identitaire aux communes du territoire.



### Les opérations groupées

Des opérations d'ensemble sont présentes sur le territoire notamment aux abords des plus grandes communes de la Communauté de Communes du Sud-Artois : Croisilles, Bapaume, Bucquoy, Bertincourt,...

Les petites communes en réalisent ponctuellement pour attirer de la population sur leur territoire.

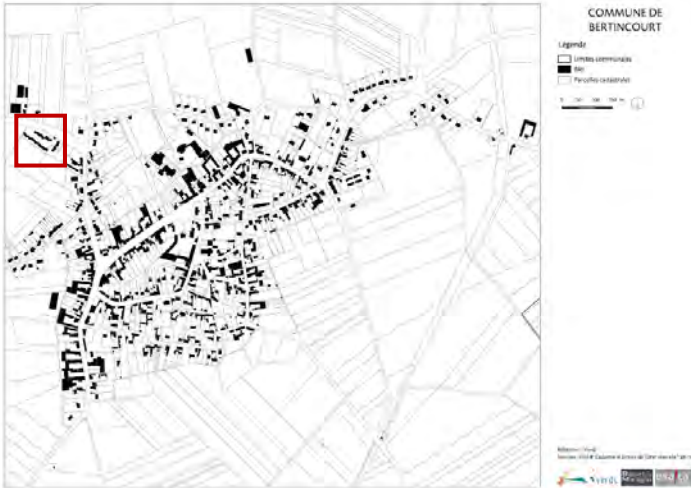
Ces opérations d'ensemble sont surtout à destination résidentielle et en majorité des lotissements exclusivement pavillonnaires. Ces opérations n'offrent qu'une seule typologie de construction (maison individuelle). Ces ensembles peuvent être vécus comme des quartiers « dortoirs » pour les habitants puisqu'ils ne participent que partiellement à la vie de la commune.

Les opérations d'ensemble ont des objectifs :

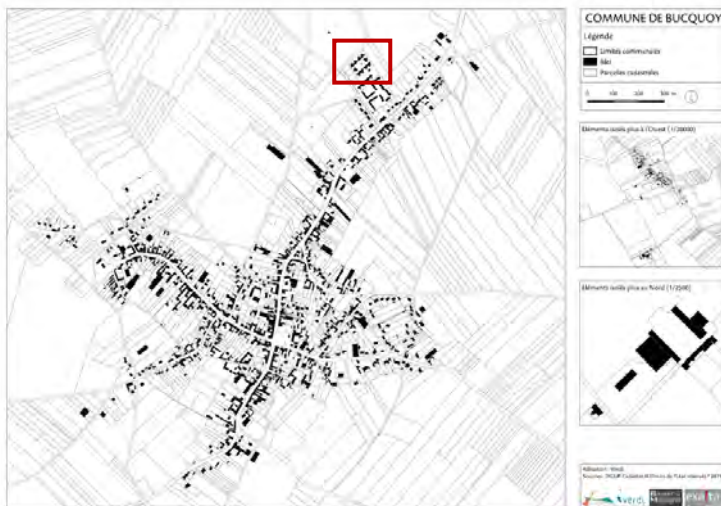
- Elles favorisent le développement concentré de l'habitat. Elles permettent donc de consommer moins de foncier.
- Elles prônent une unité architecturale tout en proposant une diversité architecturale.
- Elles tentent de s'intégrer dans le paysage existant.



Opération groupée de pavillons à Bertincourt sur le cadastre et en vue aérienne



Opération groupée de pavillons à Bucquoy sur le cadastre et vue aérienne



Il y a peu d'habitat collectif sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud-Artois. On retrouve de l'habitat collectif dans les communes les plus grandes : à Bapaume, Croisilles...



Opération d'ensemble d'habitats collectifs à Croisilles



## Les maisons de Maitres et manoirs

Le territoire compte certains manoirs et maisons de maîtres. Ce sont des constructions de typologies différentes. Ce sont des demeures de prestiges ou bien de vastes maisons de maîtres. Elles présentent des façades travaillées et remarquables. Généralement, le corps de logis est rectangulaire encadré le plus souvent de deux ailes avancées. Les demeures de prestiges ou les maisons de maîtres ont des façades symétriques avec un avant corps central et un ordonnancement régulier des percements.

Les maisons de maîtres sont souvent implantées dans un grand jardin arboré. Les maisons de maîtres sont des témoins du dynamisme passé du territoire. On en retrouve à Croisilles notamment où beaucoup de nobles ont vécu.

Les maisons de maîtres et manoirs sont très variées sur le territoire. Certaines ont un parc paysager et l'entrée est marquée par une grille ouvragée annonçant la cour d'honneur. Les matériaux utilisés pour les façades varient aussi : des manoirs à colombage, des manoirs en briques, des manoirs avec un enduit de ciment...



### 3. Les modèles constructifs

La Communauté de Communes du Sud-Artois est à la limite du Pas-de-Calais. Elle utilise et utilisait les mêmes matériaux que la région Nord-Pas-de-Calais pour ces constructions. Une diversité de l'habitat se caractérise par ces matériaux de construction utilisés. A travers les maçonneries réalisées, des typologies constructives se distinguent sur le territoire :

- Construction en pans de bois et torchis.
- Construction en briques.
- Construction en maçonnerie de craie.

#### Les constructions en pans de bois et torchis

Le torchis est une terre sédimentaire argileuse qui a, pendant longtemps, constitué le matériau de base des constructions. Le système repose sur des porteurs en bois et un remplissage de torchis. L'ossature en bois porteuse est constituée de poteaux verticaux encastrés en partie basse et en partie haute dans des sablières. Le torchis est un mélange de limon argileux, sable, fibre végétale, crin d'animal et eau.

Les soubassements de cette typologie constructive servent d'appui à la sablière basse. Ils sont réalisés en matériaux de pierres locales (grès, calcaire dur, silex) puis en brique, une fois son arrivée.

Les pans de murs ont une charpente constituée de poteaux-mâtres et de poteaux de refends.

Les constructions en pans de bois et torchis étaient utilisées pour les habitations et les exploitations. Ce type de construction est peu onéreux et est typiques des exploitations agricoles de petite taille des campagnes sur sol argileux. Ce type de construction n'a pas d'ornementation détaillée et complexe sur ses façades.

Les caractéristiques marquantes de cette typologie constructives sont :

- Un plan allongé.
- Peu de profondeur.
- La structure en bois n'est pas apparente puisqu'elle est recouverte d'un torchis enduit.
- Sans étage
- Les façades sont basses et écrasées par le volume de la toiture.
- La toiture en bâtière est la plus courante, es versants suivent des pentes entre 45° et 60°.

Les enduits en torchis peuvent se fissurer avec le ruissellement des eaux de pluies quand ils ne sont pas entretenus.



*Le niveau supérieur en bois et torchis, le colombage est apparent*



*Mur en pan de bois et torchis endommagé*

La brique rouge prédominera à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle succède au torchis.

## Les constructions en briques

La construction en briques devient courante à partir du XIX<sup>ème</sup> siècle. Avant, c'était un matériau peu répandu dans les villes et campagnes qui coûtait relativement cher et donc réservé aux maisons seigneuriales. Avec l'extraction du charbon au XVIII<sup>ème</sup> siècle, la brique et la tuile se normalisent sur le territoire. Elles deviennent des matériaux communs que l'on vend en série. Ce sont des produits économiques et rapides à monter. Les habitats et les exploitations construits en briques donnent lieu à un ensemble de façades homogène et harmonieux.

Les constructions en briques ont des caractéristiques particulières :

- Le soubassement est effacé et les murs sont élevés sur un même plan
- Les ouvertures sont d'une grande diversité. La maçonnerie en brique permet de créer des ouvertures adaptées aux usages. En général pour les habitations, les ouvertures sont plus hautes que larges, nombreuses et alignées. On peut constater un effet de symétrie avec ces ouvertures. Des arcs en briques peuvent être présents au dessus des baies.
- La couleur dominante est le rouge qui fait référence à la teinte de la brique.
- La toiture en bâtière est la forme la plus courante. Les versants suivent des pentes comprises entre 45° et 60°. Les ouvertures en toiture servent à éclairer les pièces habitées.



## Les constructions en maçonnerie de craie

La craie est un matériau noble et facile à poser. Elle résiste bien aux intempéries quand sa surface n'est pas détériorée par une érosion mécanique ou par la présence continue de l'humidité. Elle s'appuie systématiquement sur des soubassements plus solides (grès, silex, briques) car elle est gélive et fragile. La craie est exploitée sous forme de moellons et parfois en pierre de taille. C'est un matériau tendre qui se prête à des tailles précises et élégantes. L'usage de la craie a été réservé, pendant longtemps, pour l'architecture monumentale de type maisons seigneuriales, églises, manoirs... Cependant dans les lieux où le sol est riche en craie, des habitations en craie sont aussi construites. Elles se situent à proximité du lieu de l'extraction de l'époque.

Les habitations en craie ont des caractéristiques précises :

- Une orientation sud/sud-est de la façade
- Une faible profondeur conditionnée par la portée des poutres.
- Un soubassement, plus solide, constitué soit de caissons de craie, de silex ou de briques.
- Un appareillage soigné, réalisé en petits moellons disposés en assises régulières. La façade peut être agrémentée d'éléments moulurés horizontaux, d'un couronnement (corniche) et/ou de blocs plus larges sculptés.
- Les pignons ont la même technique d'appareillage que les façades. La pierre est taillée en sifflet pour réaliser un « pas de moineaux ».
- Les ouvertures sont toujours plus hautes que larges. Mais leurs formes sont très diverses.
- Le toit en bâtière est le plus courant dont les versants suivent des pentes entre 45° et 60°.
- Les teintes de tuiles sont chaudes : rouge-orangée.



*Mur en craie et brique, habitation en craie à l'arrière plan*

## 4. Synthèse

<b>SYNTHESE : LES TYPOLOGIES BATIES POUR LE LOGEMENT</b>	
<b>ATOUTS</b>	<b>FAIBLESSES</b>
L'unité de couleurs et de matériaux à préserver pour les constructions sur le territoire.	
<b>OPPORTUNITES</b>	<b>MENACES</b>
Une harmonie des constructions à conserver.	Une banalisation de l'aspect « lotissement » pour les nouvelles constructions en milieu rural.
<b>ENJEUX</b>	
✓ <b>Préserver la qualité architecturale et la cohérence paysagère du Sud-Artois.</b>	

## V. Le patrimoine bâti remarquable

### 1. Le patrimoine protégé

La restauration et la conservation du patrimoine architectural local, est considéré aujourd'hui comme un important facteur d'attractivité et de développement touristique. Sur le territoire de la CCSA, **l'Eglise Notre Dame de Rocquigny est le seul édifice protégé au titre des monuments historiques**. Ce sont les éléments de décor intérieur qui font l'objet du classement : vitraux, mosaïques et sculptures.

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et de ses textes modificatifs, les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :

- « Les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. Ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre chargé de la culture (article 1er) ; »
- « Les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation. Ceux-ci peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région (article 2 modifié par décret du 18 avril 1961). »



Durant la Première Guerre Mondiale, l'Eglise Notre-Dame a totalement été détruite. La municipalité a décidé de la reconstruire en 1924. Le plan de reconstruction de Jean-Louis Sourdeau a été retenu parmi de nombreuses propositions. Au cours des années 1929-1930, l'église est réédifiée en brique et béton armé, notamment pour son clocher campanile, qui offre à cette église une esthétique nouvelle. L'originalité de son plan, de sa conception et la qualité de son décor font de cette église un élément majeur pour l'architecture de la reconstruction dans le département du Pas-de-Calais. L'Eglise Notre-Dame de Rocquigny incarne ainsi l'image de Rocquigny, avec son clocher visible et reconnaissable à plusieurs kilomètres, dont la reconstruction a été achevée en 2013.



Eglise Notre Dame de Rocquigny avant reconstruction du clocher, 2002 © Lucie Bailleul



Eglise Notre Dame de Rocquigny, 2016 © Verdi rdi

## 2. L'architecture de la reconstruction

De nombreux villages du territoire ont été détruits durant les guerres. 44 mairies, 45 églises et 17 écoles ont été entièrement reconstruites à l'image des bâtiments anciens pour certains. Ils sont recensés dans l'inventaire des édifices reconstruits, réalisé par l'office de tourisme du Sud-Artois et son détaillés dans le tableau suivant.

- **Les 45 églises, 44 mairies et 17 écoles reconstruites**

Tableau 2 : Liste du patrimoine de la reconstruction par commune

Commune	Eglise reconstruite	Mairie reconstruite	Ecole reconstruite
<b>Ablainzeville</b>	Eglise Notre-Dame de la Nativité	Oui	Oui
<b>Achiet-le-Grand</b>	Eglise Saint-Jean-Baptiste	Oui	Oui
<b>Achiet-le-Petit</b>	Eglise Saint-Martin	Oui	
<b>Avesnes-lès-Bapaume</b>		Oui	
<b>Ayette</b>		Non	
<b>Bancourt</b>	Eglise Saint-Rémi	Oui	
<b>Bapaume</b>	Eglise Saint-Nicolas	Oui	
<b>Barastre</b>	Eglise Saint-Martin	Oui	Oui
<b>Beaulencourt</b>	Eglise Notre-Dame	Non	Oui
<b>Beaumetz-les-Cambrai</b>	Eglise Saint-Géry	Oui	Oui
<b>Béhagnies</b>	Eglise Saint-Martin	Oui	
<b>Bertincourt</b>	Eglise Notre-Dame	Oui	
<b>Beugnâtre</b>	Eglise Saint-Léger	Oui	
<b>Beugny</b>	Eglise Saint-Géry	Oui	Oui
<b>Bieffillers-lès-Bapaume</b>	Eglise Saint-Vaast	Oui	
<b>Bihucourt</b>	Eglise Saint-Vaast	Oui	Oui
<b>Bucquoy</b>	Eglise Saint-Pierre	Oui	Oui
<b>Bullecourt</b>		Non	
<b>Bus</b>	Eglise Notre-Dame	Oui	
<b>Chérisy</b>		Non	
<b>Courcelles-le-Comte</b>		Non	
<b>Croisilles</b>		Non	
<b>Douchy-lès-Ayette</b>	Eglise Saint-Vaast	Oui	Oui
<b>Ecoust-Saint-Mein</b>		Non	
<b>Ervillers</b>		Non	
<b>Favreuil</b>	Eglise Saint-Georges	Oui	Oui
<b>Fonquevillers</b>		Non	
<b>Fontaine-lès-Croisilles</b>		Non	
<b>Frémicourt</b>	Eglise Saint-Amand	Oui	Oui
<b>Gomiécourt</b>		Non	
<b>Gommecourt</b>		Non	
<b>Grevillers</b>	Eglise Saint-Martin	Oui	Oui
<b>Hamelincourt</b>		Non	
<b>Haplincourt</b>	Eglise Saint-Nicolas	Oui	
<b>Havrincourt</b>	Eglise Saint-Géry	Oui	Oui
<b>Hébuterne</b>		Non	
<b>Hermies</b>	Eglise Notre-Dame	Oui	Oui
<b>Le Sars</b>	Eglise Saint-Pierre	Oui	

<b>Le Transloy</b>	Eglise Saint-Vaast	Oui	Oui
<b>Lebucquière</b>	Eglise Saint-Jacques	Oui	Oui
<b>Léchelle</b>	Eglise Saint-Nicolas	Oui	
<b>Ligny-Thilloy</b>	Eglise Saint-Quentin	Oui	Oui
<b>Martinpuich</b>	Eglise Saint-Pierre	Oui	Oui
<b>Metz-en-Couture</b>	Eglise Saint-Nicolas	Oui	Oui
<b>Morchies</b>	Eglise Saint-Vaast	Oui	
<b>Morval</b>	Eglise de Morval	Oui	
<b>Mory</b>		Non	
<b>Moyenneville</b>		Non	
<b>Neuville-Bourjonval</b>	Eglise Saint-Pierre	Oui	Oui
<b>Noreuil</b>		Non	
<b>Puisieux</b>		Non	
<b>Riencourt-lès-Bapaume</b>		Oui	
<b>Rocquigny</b>	Eglise Notre-Dame	Oui	Oui
<b>Ruyaulcourt</b>	Eglise Saint-Pierre	Oui	Oui
<b>Sailly-au-Bois</b>		Non	
<b>Saint-Léger</b>		Non	
<b>Sapignies</b>	Eglise Saint-Pierre	Oui	
<b>Souastre</b>		Non	
<b>Trescault</b>	Eglise Saint-Martin	Oui	
<b>Vaulx-Vraucourt</b>	Eglise Saint-Martin et Eglise Saint-Omer	Oui	Oui
<b>Vélu</b>	Eglise Saint-Amand	Oui	
<b>Villers-au-Flos</b>	Eglise Saint-Pierre	Oui	Oui
<b>Warlencourt-Eaucourt</b>	Eglise Saint-Pierre	Non	
<b>Ytres</b>	Eglise d'Ytres	Non	Oui



### 3. Le patrimoine bâti complémentaire

Face au risque de banalisation du territoire, la préservation du patrimoine bâti est un enjeu majeur sur tous les territoires. De nombreux éléments remarquables sont répartis sur le territoire de la CCSA. De nombreux édifices religieux, corps de ferme remarquables, manoirs sont présents dans chaque commune.

Par ailleurs, l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme introduit la possibilité de protéger l'ensemble des ces éléments. Le règlement permet d'« identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural, et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration ».

La richesse patrimoniale de la Communauté de Communes se découvre notamment au travers de nombreux éléments de patrimoine :

- Le patrimoine religieux.
- Les maisons nobles et bourgeoises.
- L'habitat rural.
- Les corps de ferme.
- Le patrimoine militaire.
- Le patrimoine archéologique.

- **Le patrimoine religieux**

De nombreux édifices religieux sont répartis sur le territoire de la CCSA.

On retrouve ainsi des édifices imposants (église, clocher) mais également discrets (chapelle, oratoire, calvaire...). Sur la CCSA, les églises sont très éclectiques, aussi bien par leurs formes que par les matériaux employés (briques, pierres, béton...). Cette variété des églises est une richesse pour l'intercommunalité. Chaque commune, si petite soit-elle, possède sa propre église.

Les petits patrimoines bâtis comme les clavares et les chapelles sont caractéristiques des milieux ruraux. Ils présentent également une certaine variété dans les formes et dans les matériaux. On les trouve à la fois dans les cœurs de bourg et dans des espaces plus isolés sur les terres agricoles. Les chapelles sont parfois associées à un patrimoine arboré ou boisé. Ce patrimoine participe également au paysage et à l'identité rurale du territoire.

L'ensemble de ces édifices a une valeur patrimoniale et pourra faire l'objet d'une protection spécifique au dispositif réglementaire du PLUi.



*Eglises Saint-Martin et Saint-Omer de Vaulx-Vraucourt*



*Eglise Saint-Vaast de Douchy-les-Ayette*



*Eglise Notre Dame d'Hermies*



*Eglise Saint-Géry de Beaumetz-les-Cambrai*



*Chapelle Notre-Dame des sept douleurs de Noreuil*



*Chapelle Notre-Dame de Lourdes à Metz en Couture*



*Chapelle d'Hébuterne*



*Chapelle Notre Dame de Foi à Neuville-Bourjonval*

Tableau 3 : Recensement des chapelles sur la CCSA

Commune	Nombre	Noms des chapelles	Adresse
<b>Ablainzeville</b>			
<b>Achiet-le-Grand</b>			
<b>Achiet-le-Petit</b>			
<b>Avesnes-lès-Bapaume</b>			
<b>Ayette</b>			
<b>Bancourt</b>			
<b>Bapaume</b>			
<b>Barastre</b>	2	Notre-Dame de Lourdes Chapelle Sainte Barbe	2 rue de la Maladrerie Rue du moulin
<b>Beaulencourt</b>			
<b>Beaumontz-les-Cambrai</b>	2	Notre-Dame de Bon secoures Notre-Dame de Lourdes	Place Verte Route d'Hermies
<b>Béhagnies</b>			
<b>Bertincourt</b>	2	Notre-Dame de Liesse Notre-Dame du Mont Carmel	Route d'Ytres Route d'Ytres
<b>Beugnâtre</b>			
<b>Beugny</b>	2	Notre-Dame de l'Heureux Trépas Notre-Dame Auxiliatrice	Route de Vaulx Route de Bus
<b>Biefvillers-lès-Bapaume</b>			
<b>Bihucourt</b>			
<b>Bucquoy</b>			
<b>Bullecourt</b>			
<b>Bus</b>	2	Saint-Fiacre Sainte-Famille	Rue de Rocquigny Grand'Rue
<b>Chérisy</b>			
<b>Courcelles-le-Comte</b>			
<b>Croisilles</b>			
<b>Douchy-lès-Ayette</b>			
<b>Ecoust-Saint-Mein</b>			
<b>Ervillers</b>			
<b>Favreuil</b>			
<b>Fonquevillers</b>	1	Notre-Dame de Grâce	Rue marquiote
<b>Fontaine-lès-Croisilles</b>			
<b>Frémicourt</b>			
<b>Gomiécourt</b>			
<b>Gommecourt</b>	0		
<b>Grevillers</b>			
<b>Hamelincourt</b>			
<b>Haplincourt</b>	3	Chapelle de l'Ave Maria Chapelle funéraire des barons de Wasservas et du Quesnoy	Route de Bancourt Rue de la Croix
<b>Havrincourt</b>	3	Notre-Dame de Liesse Saint-Liévin Oratoire	Route d'Hermies Route de Cambrai Route de Graincourt
<b>Hébuterne</b>	3	? ?	Rue de la place D919

		Oratoire	D919
<b>Hermies</b>	2	Notre-Dame de Liesse Notre-Dame de Lourdes	Hameau de Déricourt D7
<b>Le Sars</b>			
<b>Le Transloy</b>			
<b>Lebucquière</b>	2	A la Vierge (1) A la Vierge (2)	2 rue de Frémicourt D18
<b>Léchelle</b>	1	Saint-Joseph	Rue de Bus
<b>Ligny-Thilloy</b>			
<b>Martinpuich</b>			
<b>Metz-en-Couture</b>	2	Chapelle Funéraire Notre-Dame de Lourdes	Route de Trescault D7
<b>Morchies</b>	1	Notre-Dame des Victoires	Rue Principale
<b>Morval</b>			
<b>Mory</b>			
<b>Moyenneville</b>			
<b>Neuville-Bourjonval</b>	1	Notre-Dame de la Foi	D7
<b>Noreuil</b>			
<b>Puisieux</b>	0		
<b>Riencourt-lès-Bapaume</b>	0,77		
<b>Rocquigny</b>	1	Notre-Dame de Pitié	Rue de la Chapelle
<b>Ruyaulcourt</b>	1	Notre-Dame de Pitié	Route de Neuville
<b>Sailly-au-Bois</b>	2	Notre-Dame de Montligeon ?	D23 D32
<b>Saint-Léger</b>			
<b>Sapignies</b>			
<b>Souastre</b>	2		Rue de pas en Artois Chemin vert
<b>Trescault</b>			
<b>Vaulx-Vraucourt</b>			
<b>Vélu</b>	1	Route de Neuville	Rue de l'Eglise
<b>Villers-au-Flos</b>			
<b>Warlencourt-Eaucourt</b>			
<b>Ytres</b>	0		

Le petit patrimoine religieux (chapelles, calvaires) compose le territoire de la Communauté de Commune du Sud-Artois. Ce patrimoine est présent sur tout le territoire et est très diverse.

#### Achiet-le-Grand :

- Notre-Dame de Bon Secours est une chapelle rénovée par son propriétaire il y a quelques années. C'est un oratoire élégant composé de briques.
- Le calvaire d'Achiet-le-Grand est récent puisque l'ancien a été supprimé pour laisser place à la construction d'habitations.

#### Achiet-le-Petit :

- Notre-Dame de Pitié est une chapelle enclavée dans un terrain privé. Elle est construite en briques revêtues d'un ciment crépi. Son toit est en béton armé en forme de voûte.

#### Avesnes-lès-Bapaume :

- Notre-Dame de Pitié est une chapelle de style néo-gothique avec une entrée sous le porche et son abside plus basse que la nef. Sur l'arcade de l'entrée du chœur, est inscrit le nom des quatre enfants de la commune morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale.
- Sainte-Rita est une chapelle dont l'oratoire est souvent ouvert au passant. Les murs latéraux sont tapissés d'ex-voto en remerciement des nombreuses faveurs accordées par Sainte-Rita.

#### Ayette :

- Notre-Dame de Pitié à la croix d'Ayette est une chapelle qui a été rasée en 2014. On peut donc trouver des traces de cette chapelle dans les archives. C'était un édifice en brique avec une inscription personnalisée « *N.D de Pitié, par votre divin fils Jésus, daignez nous obtenir la grâce ; que le soleil brille à tout jamais et que, par ses doux rayons, apaise, sans cesse, les cœurs* » .

#### Bancourt :

- Sainte-Anne est une petite niche incorporée sur la façade arrière d'une habitation.
- Le calvaire de Bancourt est en fer forgé posé sur un socle en gradin.

#### Bapaume : une commune où la dévotion à Notre-Dame de Pitié est grande.

- Une statue de pierre Notre-Dame de Pitié est exposée dans une chapelle de l'église Saint-Nicolas.
- Un monument Notre-Dame de Pitié est placé sous le porche de l'église Saint-Nicolas.
- Une petite Pieta Notre-Dame de Pitié est placée dans une niche sur le pignon d'une habitation.
- La Vierge Noire (ou Vierge des missions) est nichée face au cimetière communal.
- La Vierge Couronnée surplombe l'entrée de la maison de l'enfant.
- Les motifs de la façade de l'école Saint-Jean-Baptiste, en léger relief, représente le baptême du Christ par Jean-Baptiste.

#### Barastre :

- Sainte-Barbe est une chapelle en briques construite dans un milieu naturel.
- Notre-Dame de Lourdes est une chapelle en briques, marquée par un encadrement à colonnes sur le pourtour de la porte.
- L'Immaculée Conception est une niche située sur le haut de la façade de l'ancien presbytère.
- Le calvaire de la commune est fait en fer forgé.

#### Beaumetz-lès-Cambrai :

- Notre-Dame de Bon Secours est une chapelle de style néo-gothique. La façade est réalisée en moellon de craie de la région.
- Notre-Dame de Lourdes est une chapelle reconstruite après la Première Guerre mondiale. Elle sert de sépulture à l'abbé Capelle, curé de la paroisse.
- L'immaculée conception est une statue qui provient des ruines de l'ancienne église.

- Le calvaire est précédé d'un escalier de 12 marches larges qui lui donnent une hauteur supplémentaire.
- Une céramique Notre-Dame de la Treille se trouve sur la façade d'une maison. Elle a été réalisée à l'abbaye de Wisques.

#### Bullecourt :

- Notre-Dame de Pitié est une petite chapelle rebâtie en 1925. Elle remplace une chapelle, plus grande, où l'on pouvait y célébrer la messe qui a été détruite pendant la guerre. Elle est construite en briques. Sa porte arrondie et vitrée laisse entrevoir l'intérieur et l'autel avec Notre-Dame de Pitié dessus.
- Saint-Vindicien est une chapelle construite par Nicolas Sevrette pour rappeler que Saint-Vindicien est né dans le village en 620 et qu'il fut évêque d'Arras. L'oratoire est simple, en briques et surmonté d'une croix.

#### Bertincourt :

- Notre-Dame de Liesse est un oratoire en brique qui a été restauré entièrement en 2001 grâce à un habitant du village.
- Notre-Dame de Mont Carmel est une chapelle classique, faite de briques.
- Le calvaire communal est réalisé en fer forgé.

#### Beugnâtre :

- Notre-Dame des Sept Douleurs est une chapelle construite en briques pleines, elle se distingue des constructions traditionnelles par son linteau au dessus de la porte réalisé en deux pans.
- Notre-Dame de Bon Secours est une chapelle entièrement recouverte d'un enduit de ciment. Une statue du Sacré-Cœur est placée devant un retable en bois de chêne.

#### Beugny :

- Notre-Dame Auxiliatrice est un oratoire construit sur une base hexagonale et surmonté d'un toit pyramidal.
- Notre-Dame d'Heureux Trépas est une chapelle de la confrérie d'Heureux Trépas. Des travaux de restauration ont été réalisés par un couple alors que la chapelle tombait en ruine.

#### Bucquoy :

- Notre-Dame des Miracles est une chapelle construite avec des lignes droites et bâtie au cœur d'un espace boisé. Elle a été restaurée après-guerre.
- Notre-Dame de Bon Secours est une chapelle en brique. Le fronton très pointu se termine par une croix épaisse en ciment. Elle a servi de sépulture aux membres de la famille Regnier-Deloffre et à leurs descendants.
- Une niche avec Saint-Joseph est placée devant un oculus sur le pignon de l'école Saint-Joseph.
- Le Sacré-Cœur est posé dans une niche sur la façade du lycée le Druet.
- Le calvaire se compose du Christ et au pied de celui-ci, on peut remarquer la Vierge et Saint-Jean.

#### Bus :

- La Sainte Famille est une chapelle en briques, la façade est enduite avec un décor trilobé au dessus de la porte.

- Sainte-Fiacre est une grande chapelle dont l'origine remonte probablement avant la Révolution. Elle a été restaurée pour la dernière fois en 1995. Une statue du moine irlandais est représentée dans une niche. Il est le patron des jardiniers.

#### Chérisy :

- Saint-Louis est une chapelle reconstruite après-guerre à proximité de l'église. Elle est de style néo-gothique. Sa masse en béton est impressionnante. On peut remarquer les imposantes voussures de l'encadrement de l'entrée. C'est la chapelle funéraire des descendants des familles Desfontaine-Dero-Dusquesne.
- Notre-Dame de l'Assomption est une chapelle en brique sur base carrée. Cette chapelle est la sépulture de « Maître François, curé de Chérisy, 1827-1873 ».

#### Courcelles-le-Comte :

- Une grotte imitant la grotte de Lourdes est située rue de la Grotte. Une plaque posée au fond de la grotte explique son origine : « *cette grotte érigée sur un terrain offert par Sœur Geneviève-Louise a été bénie le 25 mai 1952 par Mr ROUX et Mr l'Abbé Auguste BOIDIN étant curé* ».
- Notre-Dame de la Délivrance est un oratoire de style pseudo-mauresque. Elle est complètement abandonnée aujourd'hui.
- Saint-Suplice est une chapelle en briques surmontée d'une croix en fer forgé. Elle fut rebâtie dans les années 1920 après les dégâts de la guerre. Elle est close aujourd'hui.

#### Croisilles :

- Notre-Dame de Pitié est un chapelle qui a gardé sur ça façade les motifs de l'époque de son édification. A l'intérieur, un autel en chêne a été confectionné par un artisan local.
- Notre-Dame de Délivrance est une chapelle de style pseudo-mauresque. La croix surmontant le toit est tombée en février 2014.

#### Ecoust-Saint-Mein :

- Notre-Dame de Lourdes est une chapelle dont la façade est enduite, les motifs sont des motifs des années de reconstruction. Ainsi, la chapelle rappelle celle de Notre-Dame de la Délivrance à Croisilles.
- Sainte-Thérèse est une chapelle construite avec des murs de briques et un toit d'ardoise. Elle a été rénovée grâce à son rachat par la municipalité.
- Saint-Michel est une chapelle rachetée et réhabilitée par la commune. Elle est construite en lignes droite et surmontée d'une croix en béton.

#### Ervillers :

- Notre-Dame de la Délivrance est une chapelle de style art-déco. Elle se termine par un bandeau aux motifs en relief. On peut y lire dessus « *à notre dame de la délivrance* » accompagné d'une vierge en pleurs.
- Une niche est située route Nationale. Elle contient la statue de la Vierge et l'enfant Jésus.

#### Favreuil :

- Sainte-Thérèse est une chapelle de style néo-gothique. Elle fut reconstruite après la Première Guerre mondiale.



### Fontaine-lès-Croisilles :

- Notre-Dame de Lourdes est une chapelle en briques. A l'intérieur, une grotte de Lourdes est édifée en souvenir de la famille Savary-Lourdel.
- A la Vierge est une chapelle qui a été reconstruite après la guerre. Elle porte l'inscription suivante : « si l'amour de Marie en ton cœur est gravé, passant, ne manque pas de lui dire un Ave ».

### Frémicourt :

- La Chapelle communale, construite en briques, appartient à la municipalité. Cette dernière a entrepris des travaux de restauration ?
- Notre-Dame de Pitié est une chapelle en briques surmontée d'une croix en ciment.
- Saint-Armand est une niche avec Saint-Armand dedans. Elle est placée sur la façade d'une ancienne ferme.

### Gréwillers :

- Notre-Dame de Pitié est une chapelle construite en briques avec une façade enduite aux redents en relief. Elle est située en face du cimetière.
- Notre-Dame de Délivrance est une statue érigée en 1945 en reconnaissance à la paroisse de Gréwillers.

### Hamelincourt :

- A la Vierge est une chapelle qui paraît abandonnée, on peut voir les failles dans la pierre. Sa situation géographique l'isole du reste du village.

### Haplincourt :

- Ave Maria est un oratoire en briques qui a complètement été restauré par une famille du village.
- Saint-Evrard est une chapelle funéraire des barons de Wasservas et du Quesnoy. Sa façade est de style gothique.
- Le Sacré-Cœur est une niche visible sur le ^pigeon droit de l'ancien presbytère à côté de l'église.

### Havrincourt :

- Notre-Dame des Victoires est une chapelette collée à l'habitation d'une ferme. Elle remplace l'oratoire d'origine qui était situé au même endroit.
- Notre-Dame de Liesse est une chapelle de style moderne qui remplace une ancienne chapelle qui s'est dégradée au fil du temps.
- Saint-Liévin est une chapelle construite sur une base hexagonale avec un toit pyramidal et étayé par des contreforts.
- La chapelle funéraire de la famille Cardevacque se trouve dans le cimetière communal. Sur le fronton de la façade, on peut voir le blason de la famille surmonté par un heaume. Sous le blason, on peut lire la devise de la famille.
- Saint-Pierre est une niche construite avec un mélange de briques et de grès d'Artois.
- Saint-Géry est une niche en reconnaissance à Saint-Géry qui fût l'évêque de Cambrai.
- Un travail de taille réalisé sur l'archivolte de la porte d'entrée de l'église Saint-Martin représente Saint-Géry rendant la vue à un aveugle.
- Le calvaire communal en pierre bleue est en ruines.

### Hermies :

- Notre-Dame de Lourdes est une chapelle où se marient les briques rouges et blanches. A l'intérieur, le plafond est recouvert de bois.
- Dans l'épaisseur de l'enduit du pignon de l'ancien presbytère des motifs moulés sont présents ;
- Une copie de la grotte de Lourdes a été réalisée, son style est moderne.

### Lebucquière :

- A la Vierge est un édifice abandonné. On peut encore apercevoir le travail de la maçonnerie de la voûte formant le plafond.
- A la Vierge est une deuxième chapelle complètement abandonnée. La nature a repris ses droits, un arbre a poussé le long de la chapelle en ruines.
- Saint-Antoine de Padoue est une statue qui n'est pas posée dans une niche. Il est posé sur un socle scellé dans le mur d'une ancienne ferme.

### Léchelle :

- Saint-Joseph est une chapelle située à l'entrée du village. La chapelle a été complètement rénovée par une famille du village.

### Le Sars :

- La chapelle communale « A la Vierge » est insérée dans le mur du cimetière. L'intérieur abrite un autel et des statues.

### Le Transloy :

- Notre-Dame des Sept Douleurs est une chapelle en briques construite suite à un don. Une personne de la commune a légué une grande parcelle de terre à la condition qu'une chapelle dédiée à la Vierge soit entretenue dans le village après sa mort.
- Notre-Dame de Lourdes est une niche dédiée à Notre-Dame de Lourdes. Elle se trouve sur la façade d'une habitation.
- Une statuette moderne de la Vierge à l'Enfant est placée dans la niche du mur d'une habitation.
- Le motif en forme de croix, incorporé en relief dans le pignon l'ancienne salle paroissiale, est constitué de briques céramiques.

### Ligny-Thilloy :

- Sainte-Barbe est une grande chapelle à clocheton. La chapelle est une propriété communale.
- Notre-Dame de la Bonne Délivrance est un oratoire situé entre deux granges. Elle fut abandonnée pendant un temps, le lierre avait complètement recouvert la façade. De nouveaux propriétaires l'ont nettoyé et ont changé la porte qui représente, aujourd'hui, un ange.
- Notre-Dame de Bon Trépas est une chapelle construite traditionnellement en briques au ciment coloré de blanc.
- Notre-Dame de Pitié est une statuette représentant la Vierge des Douleurs. Elle est posée dans l'orifice de la chapelle Notre-Dame de Bon Trépas.

### Martinpuich :

- Notre-Dame de Pitié est une chapelle construite avec un appareillage de Briques et de pierres. Au-dessus de la porte, la niche abrite une statue de Notre-Dame de Lourdes.
- Notre-Dame de Liesse est une statuette posée dans une niche sur une colonne de béton.

### Metz-en-Couture :

- Notre-Dame de Lourdes est une grande chapelle construite par l'abbé Lemaire, curé de la paroisse. La façade en briques est complétée à chaque extrémité par une maçonnerie en redents recouverte par un enduit de ciment. Le cintre de la porte est réalisé en pierre calcaire du pays.
- Saint-Roch est une stèle déposée par la municipalité en souvenir d'une chapelle qu'il a fallu abattre.
- Une chapelle funéraire avec un toit en coupole et sur une base carrée est construite en pierre de Soignies.

### Morchies :

- Notre-Dame de la Victoire est une chapelle de construction simple faite de briques et percée au fronton d'un oculus.

### Morval :

- Notre-Dame de Pitié est une chapelle entièrement enduite de ciment, peinte en blanc avec des contreforts aux angles.
- Le calvaire est situé à l'entrée du village. Au pied du calvaire, nous retrouvons la Vierge, Marie-Madeleine et Jean qui implorent le Christ.
- Les trois cloches de l'église Saint-Vaast ont été récupérées et disposées dans un campanile. L'église a souffert des intempéries et n'a pu être conservée.

### Mory :

- Notre-Dame des Sept Douleurs est une chapelle en ruines. Cet oratoire est construit en briques enduites sous un toit voûté en béton.
- A la Vierge est une chapelle qui a été réduite à l'état de ruine puis reconstruite. Puis, pour construire des maisons, elle fut rasée. Un oratoire en pierre fut construit en 1976 en bas de la rue pour y déposer la statue de la Vierge à l'Enfant de la chapelle originelle.
- Notre-Dame de Lourdes est une chapelle de forme traditionnelle. Sa porte en fer est vitrée. L'intérieur arbore une décoration fondée sur les produits de la terre : bouquets de moisson, épis de maïs... Chaque année vers le 15 août, les décorations sont renouvelées.

### Moyenneville :

- Saint-Cornil est une chapelle construite en ligne droite surmontée d'une croix en béton. Sur la façade, on peut voir beaucoup de détails légèrement taillés en relief.
- La Vierge est une statue placée dans une niche imposante en pierre. Elle se situe à l'angle de la rue d'Ablainzevelle et du chemin du Bois. Ainsi, elle est très visible.
- La chapelle funéraire de la famille Caron Comond est une chapelle massive en briques. Elle est entourée de murets en briques.

### Neuville-Bourjonval :

- Notre-Dame de Foi est une chapelle de style néo-roman en pierre de taille du pays. A travers la porte, on peut apercevoir la statue de la Vierge posée sur un grand autel.

#### Noreuil :

- Notre-Dame des Sept Douleurs est située en face du cimetière anglais. C'est une reconstruction du sanctuaire où l'on vénère la Vierge des Sept Douleurs. La construction est simple avec un fronton prolongé par un campanard supportant une cloche et son abside à pans coupés. Une niche murale au dessus de l'autel abrite Notre-Dame des Sept Douleurs

#### Riencourt-lès-Bapaume :

- La tour-porche (clocher et cloche) de l'église Notre-Dame est préservée. Le soubassement de l'église a aussi été préservé de la destruction. Il a été transformé en volière pédagogique pour les élèves de l'Institut Médico Professionnel de la commune.

#### Rocquigny :

- Notre-Dame de Pitié est une nouvelle chapelle réédifiée par la municipalité en 1994. Elle remplace un ancien oratoire en mauvaise état qu'il a fallu détruire. La chapelle est mise en valeur par l'encadrement de la porte en plaquettes blanches.

#### Ruyaulcourt :

- Notre-Dame de Pitié est une chapelle construite en briques, au fronton à pas de moineaux. L'édifice a été récemment rénové par les propriétaires.
- Une niche bâtie sur un pilastre contient une statue de Vierge à l'Enfant.

#### Saint-Léger :

- L'immaculée Conception est une chapelle construite en ligne droite avec une façade bien travaillée, bien détaillée.
- Notre-Dame de Foy est une chapelle qui remplace une ancienne chapelle bâtie à un autre endroit du village. Elle est construite en lignes droites et est surmontée d'une croix imposante.

#### Trescault :

- Le calvaire communal domine le village.

#### Vaulx-Vraucourt :

- Notre-Dame des Sept Douleurs est une chapelle au fronton élevé. Elle est construite sur un puits. Elle a été récemment reconstruite.
- A la Vierge est un oratoire qui sert chaque année de reposoir lors de la procession du Saint-Sacrement du lundi de Pentecôte. Sur la façade du presbytère, on peut voir une croix en creux réalisée dans un carré de ciment enduit. Elle est chargée de l'histoire de la famille de Longueval. La procession annuelle du Saint-Sacrement rappelle le souvenir de cette famille.
- Un motif en forme de croix en relief est présent au dessus de la clef de voûte de porte de la maison de retraite Saint-Landelin.
- Le calvaire de la commune a une croix qui est scellée dans une ancienne meule de moulin qui se trouvait sur le territoire de la commune.

### Vélu :

- Ave Maria est une chapelle où se marient la brique et le ciment. La porte est mise en valeur avec ses colonnettes sculptées.

### Villiers-au-Flos :

- Notre-Dame de Grâce est une chapelle reconstruite en pierre de Soignies de style néo-gothique avec deux pinacles à la base du toit.
- Notre-Dame de Lourdes est une niche réalisée sur le haut du mur d'une grange où l'on a déposé une statue en l'honneur de Notre-Dame de Lourdes.
- Le calvaire se compose d'une croix en béton moulé imitant l'écorce du bois et d'un socle réalisé avec le grès d'Artois.
- Sur la devanture du porche de l'église, une rosace en mosaïque représente le Christ.
- La Grotte créée par le comte Henri de Bonnevallet est bâti sur le modèle de Lourdes.

### Warlencourt :

- Le calvaire est mis en valeur par le décor verdoyant (arbres et arbustes).

- **Les maisons nobles et bourgeoises**

Les maisons nobles et bourgeoises à l'architecture variée sont une véritable richesse pour la CCSA. Elles se caractérisent par une grande qualité architecturale, une emprise importante, et parfois sont liés à une histoire du territoire. Ces maisons sont généralement implantées en retrait de l'espace public et se trouvent souvent plus au moins isolées sur le territoire. Elles se retrouvent souvent associées à un parc arboré.

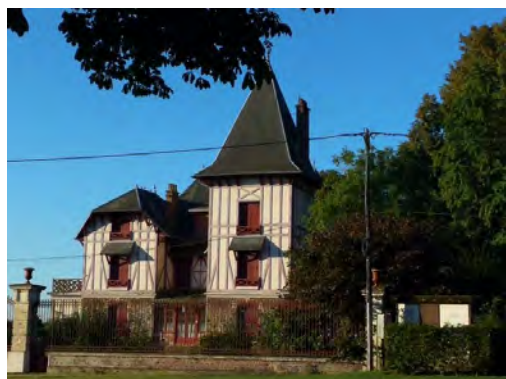
La CCSA compte de nombreuses châteaux, manoirs et maisons bourgeoises, qui pourront faire l'objet de protection dans le cadre du dispositif réglementaire du PLUi.



Havrincourt



Gommecourt



Metz-en-Couture



Ecoust-Saint-Mein

- **L'habitat rural**

L'habitat traduit l'évolution morphologique des bourgs et accompagne son image. Il représente un élément important dans son paysage.

L'habitat rural se différencie des autres bâtiments récents par son architecture et son esthétique, notamment par un gabarit et une organisation des façades récurrents. Face à la banalisation des territoires, il représente une valeur non négligeable pour garder l'identité rurale du territoire.



*Habitat rural à Foncquevillers*

- **Les corps de ferme remarquables**

Sur le territoire de la CCSA, les corps de ferme sont très présents dans les cœurs de villages, avec des formes architecturales et des implantations caractéristiques : longères, fermes au carré, avec granges en front à rue, habitat plus noble dissocié des granges... Ces bâtiments de grands volumes marquent fortement le paysage.

On retrouve parfois un pigeonnier en point d'appel.

Les principaux matériaux employés sont la brique, la pierre, les tuiles et les ardoises.

Certaines anciennes fermes sont abandonnées par leurs exploitants et se trouvent en état assez dégradé. Des constructions modernes viennent parfois s'y ajouter pour être plus adapté aux nouveaux outils de travail.

On retrouve sur le territoire quelques exemples d'architecture remarquables de par leurs formes, matériaux, modénature et de par leurs échelles.



Corps de ferme à Puisieux



Corps de ferme à Bancourt



Corps de ferme à Gomiécourt



Corps de ferme à Le Sars



- **Le patrimoine militaire**

Le territoire compte un grand nombre de cimetières militaires et de monuments aux morts. Les monuments aux morts honorent la mémoire des personnes décédées durant les guerres. La bataille de Bapaume entre la France et l'Allemagne de 1871 est la plus significative. Un certain nombre de statues sont dressées pour la commémorer. Sur le Sud-Artois, les cimetières militaires se trouvent sous différentes formes :

- Des cimetières britanniques : Achiet-le-Grand, Alette, Bancourt, Beaulencourt, Bucquoy, Chérisy, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Douchy-lès-Alette, Ecoust-Saint-Mein, Ervillers, Favreuil, Gomiécourt, Grévillers, Léchelle, Ligny-Tilloy, Morchies, Moyenneville, Puisieux...
- Des cimetières allemands : Sapignies, Villers-au-Flos...
- Un cimetière australien à Bullecourt.
- Un cimetière chinois à Alette.



Cimetière militaire à Mory



Cimetière militaire à Hébuterne



Cimetière militaire à Bucquoy



Cimetière militaire à Warlencourt-Eaucourt



Monument aux morts à Beaulencourt



Monument aux morts à Bertincourt

- **Le patrimoine archéologique**

La Communauté de Communes du Sud-Artois recèle également d'un patrimoine archéologique riche :

- Les souterrains refuges (par exemple à Foncquevillers, Bullecourt, Hermies, Morchies, Rocquigny ou Bapaume).
- Les vestiges gallo-romains (par exemple à Foncquevillers, Bullecourt ou Vaulx-Vraucourt).
- Les vestiges d'anciens châteaux (par exemple à Bapaume, Beaumetz-lès-Cambrai, Beugny, Bucquoy, Courcelles-le-Comte, Croisilles, Gréville, Léchelle ou Vaulx-Vraucourt).
- Les silex paléolithiques (à Bapaume)
- Un ancien moulin (à Souastre)
- Une motte (à Ecoust-Saint-Mein)



Souterrains, Bapaume



Vestiges d'un ancien château, Bapaume

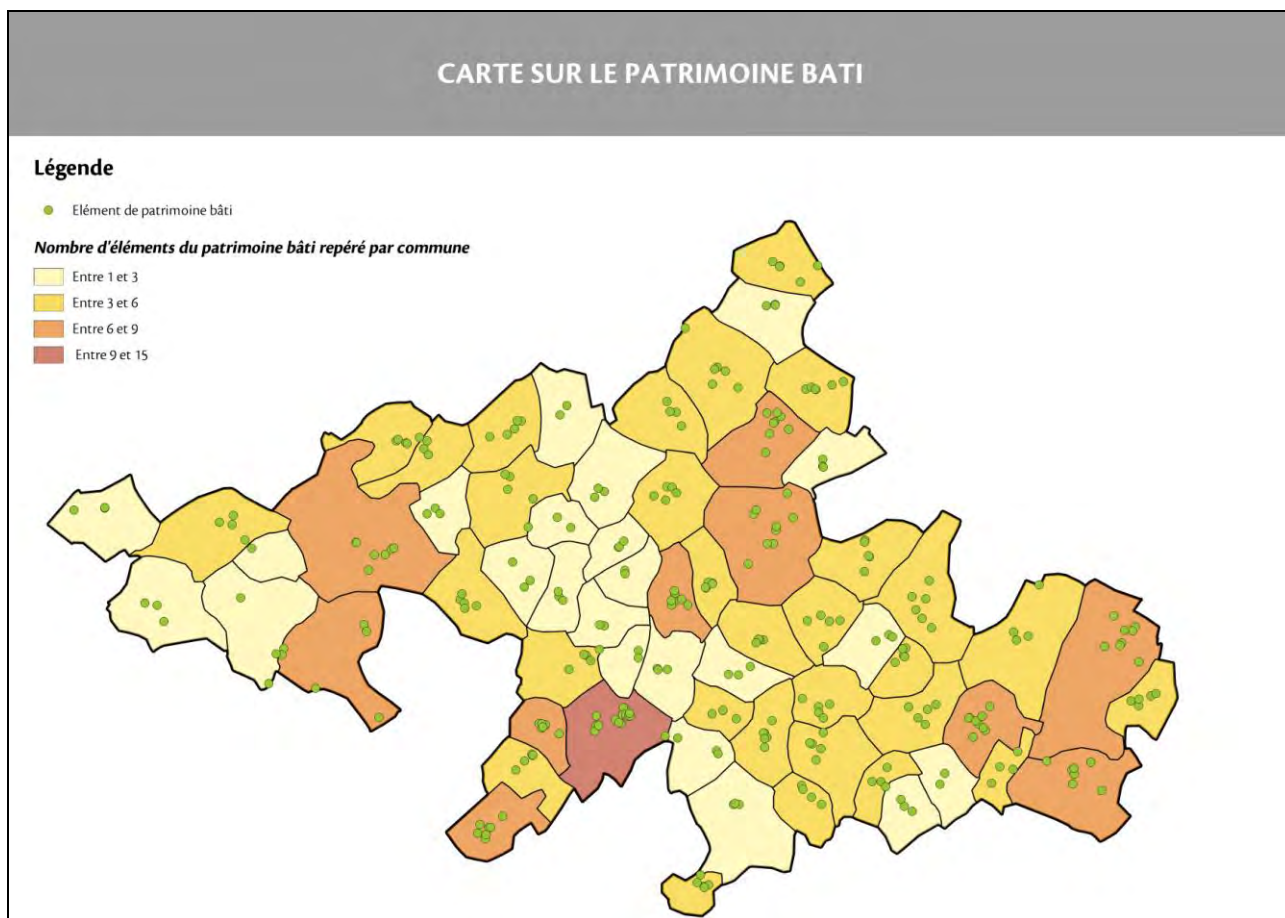


Ancien moulin, Souastre



La motte, Ecoust-Saint-Mein

#### 4. Synthèse : carte du patrimoine bâti par commune



## 5. Synthèse

SYNTHESE : LE PATRIMOINE BATI REMARQUABLE	
ATOUS	FAIBLESSES
<p>Un patrimoine riche, qui témoigne de l'histoire du territoire et des identités du territoire.</p> <p>Une architecture traditionnelle encore présente : corps de ferme, habitat rural, maisons de maîtres...</p> <p>Un petit patrimoine rural important (chapelles, calvaires...).</p> <p>Une sensibilité au patrimoine archéologique et une présente importante de souterrains.</p>	<p>Du patrimoine qui ne sert parfois que très peu (églises notamment).</p> <p>Le coût important pour l'entretien et la restauration du petit patrimoine.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La possibilité de protéger certains éléments du patrimoine bâti dans le cadre du dispositif réglementaire du PLUi.</p>	<p>Les périmètres du monument historique et d'inconstructibilité autour des cimetières militaires, freins au développement et à la rénovation du patrimoine du territoire.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Identifier et localiser les éléments de patrimoine à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel ou historique.</b></li> <li>✓ <b>Intégrer le patrimoine bâti dans la politique touristique intercommunale.</b></li> </ul>	

## VI. La consommation foncière et le foncier disponible

### 1. La consommation foncière

Conformément à l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation « analyse la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des dix années précédant l'approbation du plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis, en tenant compte des formes urbaines et architecturales ».

#### • La consommation foncière entre 2006 et 2016

Le bilan de la consommation foncière sur la CCSA entre 2006 et 2016 a été réalisé grâce à plusieurs sources de données :

- La comparaison des données SIG relatives à l'occupation du sol (portail régional SIGALE), en distinguant les types d'espaces consommés (à vocation agricole ou naturelle) et les types d'espaces urbanisés consommateurs.
- La comparaison des photos aériennes (notamment celle de 2009 et celle de 2016).
- L'analyse cadastrale des permis de construire réalisés ou autorisés entre 2006 et 2016.

L'étude de consommation foncière révèle le phénomène de rurbanisation que connaît le territoire. En effet, sur l'ensemble de l'intercommunalité, 141,67 hectares ont été consommés en extension entre 2006 et 2016, répartis comme suit :

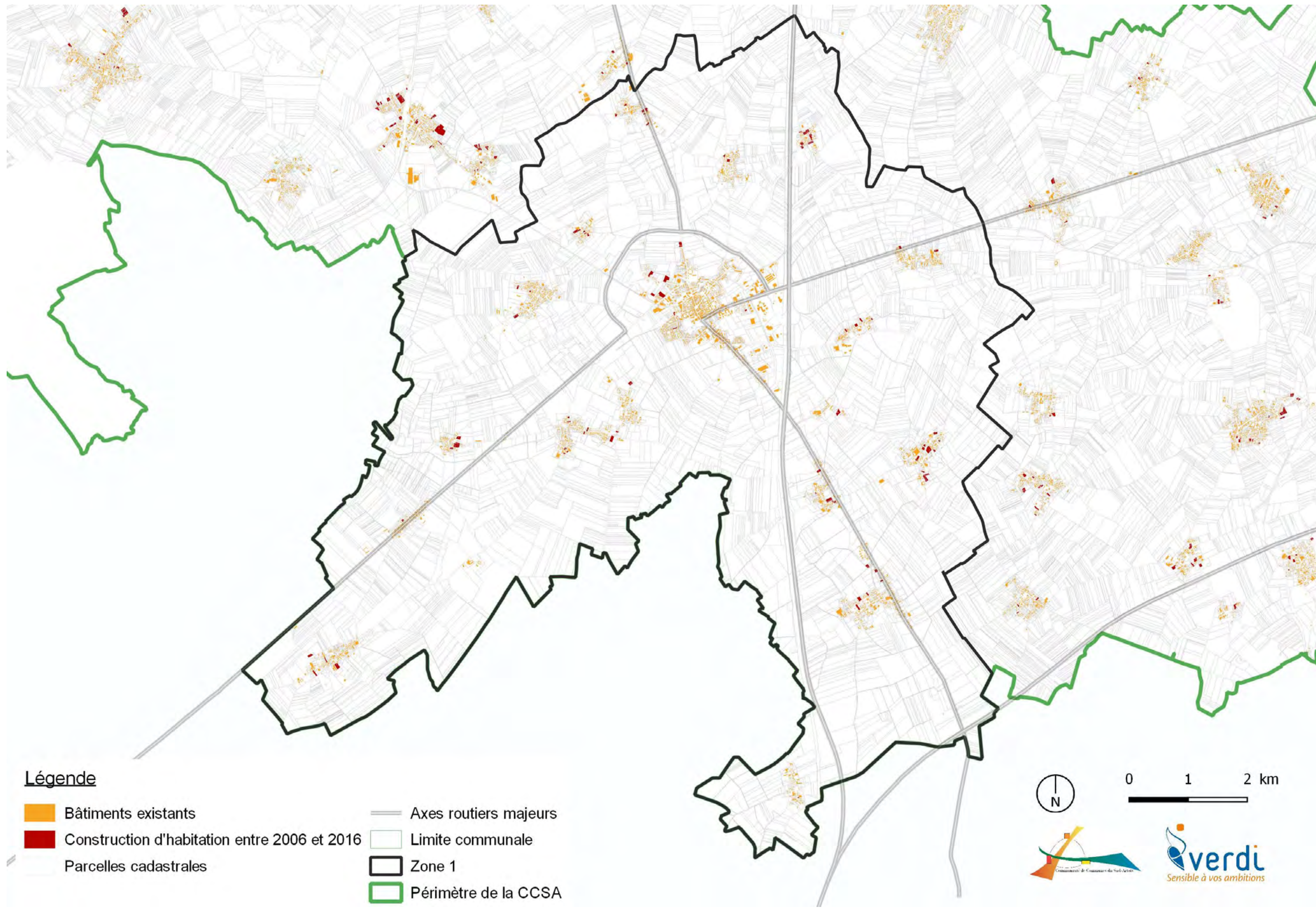
- 76,43 ha pour de l'habitat.
- 56,56 ha pour de l'économie.
- 8,68 ha pour de l'équipement.

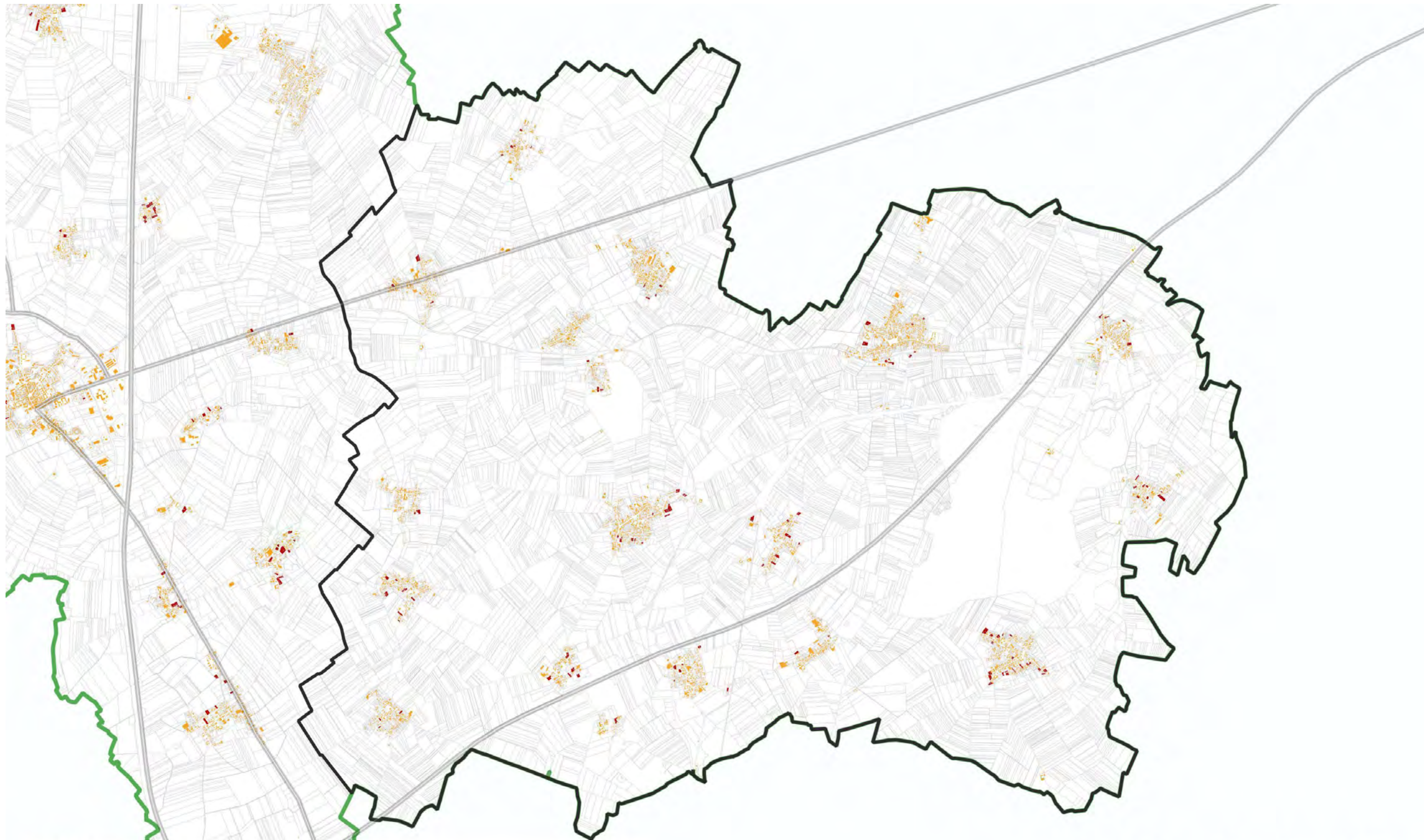
Ce constat traduit une majorité des constructions sous forme d'opération d'aménagements de type pavillonnaire sur le territoire du Sud-Artois.

Croisilles est la commune la plus consommatrice de foncier. Entre 2006 et 2016, 21,05 hectares d'espaces ont été transformé en habitation pour la création de logements. A Bucquoy, ce chiffre baisse de moitié (10,4 hectares) par rapport à Croisilles mais reste encore 6 fois plus supérieur que la consommation moyenne des communes de la CCSA.

Les cartes suivantes illustrent la localisation de cette consommation d'espace entre 2006 et 2016, en divisant la Communauté de Communes en quatre secteurs distincts.

Figure 67 : Consommation foncière entre 2006 et 2016 par commune





**Légende**








- |                                                                                                                                  |                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Bâtiments existants                          |  Axes routiers majeurs |
|  Construction d'habitation entre 2006 et 2016 |  Limite communale      |
|  Parcelles cadastrales                        |  Zone 2                |
|                                                                                                                                  |  Périmètre de la CCSA  |



0 1 2 km

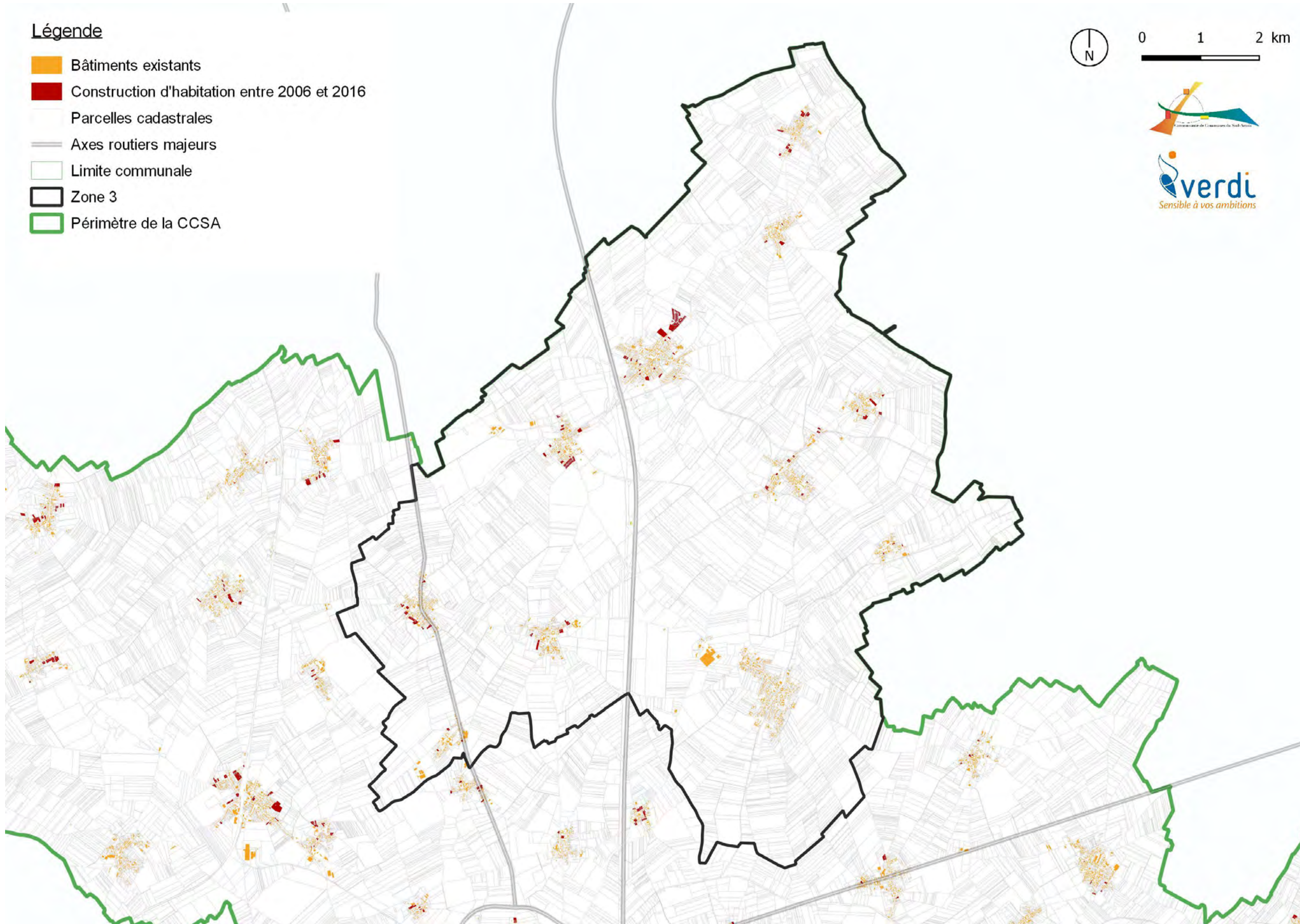


### Légende

-  Bâtiments existants
-  Construction d'habitation entre 2006 et 2016
-  Parcelles cadastrales
-  Axes routiers majeurs
-  Limite communale
-  Zone 3
-  Périmètre de la CCSA










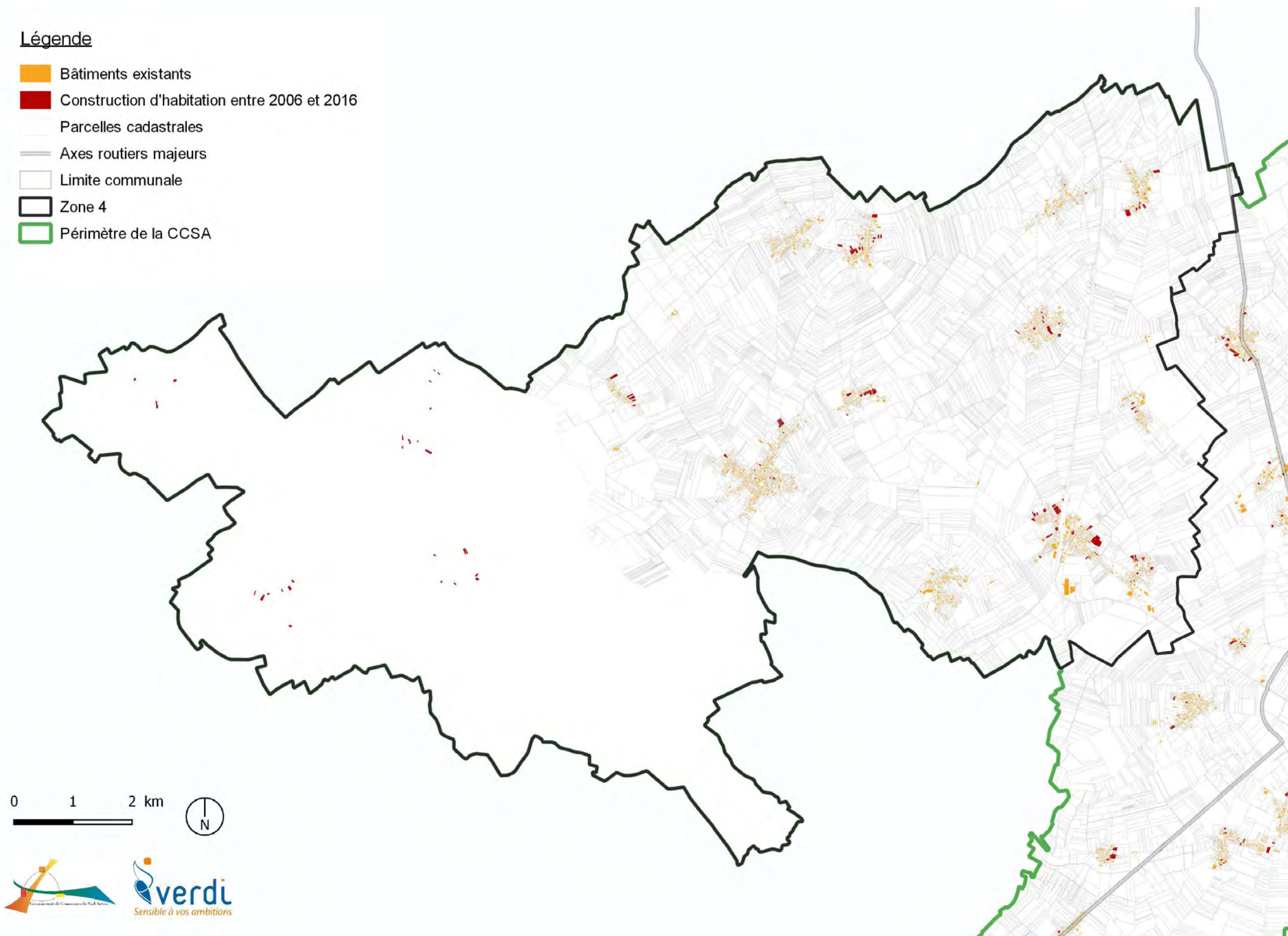
0 1 2 km





### Légende

-  Bâtiments existants
-  Construction d'habitation entre 2006 et 2016
-  Parcelles cadastrales
-  Axes routiers majeurs
-  Limite communale
-  Zone 4
-  Périmètre de la CCSA



- **La consommation foncière depuis 1990**

A plus grande échelle, le territoire du Sud-Artois a connu une urbanisation importante ces 20 dernières années, au détriment des terres agricoles : une consommation de 295 hectares urbanisés entre 1990 et 2009.

L'artificialisation des sols est effectivement importante sur le territoire. Si elle a légèrement ralenti entre 1998 et 2005 (artificialisation de 14,7 ha en moyenne par an), la moyenne annuelle de consommation d'espace est en augmentation entre 2005 et 2009, avec environ 15,3 hectares artificialisés par an.

A l'inverse, le territoire naturel augmente ces dernières années. Cette augmentation correspond essentiellement à un reboisement des pairies sur le territoire. Le rythme de reboisement a augmenté entre 1998 et 2005 (+21,1 ha d'espaces naturels par an), mais il a fortement ralenti entre 2005 et 2009 (+1,4 ha d'espaces naturels par an).

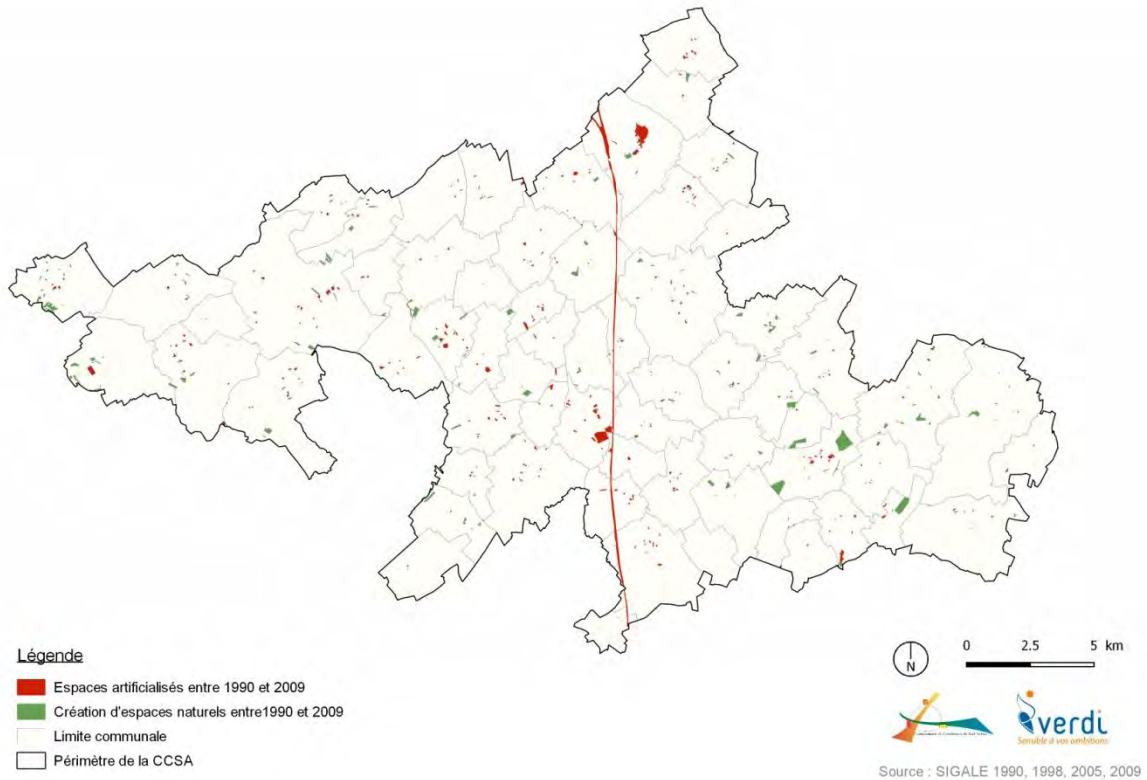
Tableau 4 : Evolution de l'occupation des sols entre 1990 et 2009 sur la CCSA

CCSA	Espace artificialisé (ha)	Espace agricole (ha)	Espace naturel (ha)
<b>Entre 1990 et 1998</b>	+131,25	-248,89	+117,64
<b>Entre 1998 et 2005</b>	+102,55	-250,33	+147,78
<b>Entre 2005 et 2009</b>	+61,05	-66,47	+5,42
<b>Total en 19 ans</b>	+294,85	-565,69	+270,84

Tableau 5 : Evolution moyenne annuelle de l'occupation des sols entre 1990 et 2009 sur la CCSA

CCSA	Espace artificialisé (ha)	Espace agricole (ha)	Espace naturel (ha)
<b>Entre 1990 et 1998</b>	+16,4	-31,1	+14,7
<b>Entre 1998 et 2005</b>	+14,7	-35,8	+21,1
<b>Entre 2005 et 2009</b>	+15,3	-16,6	+1,4
<b>Total entre 1990 et 2009</b>	+15,5	-29,8	+14,3

Figure 68 : Carte de l'augmentation des espaces artificialisés et des espaces naturels entre 1990 et 2009



## 2. L'analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis

- **La lutte contre l'étalement urbain**

Afin de freiner la consommation des terres agricoles et préserver les espaces naturels, tout en continuant à répondre aux demandes de logements et au développement économique, il est nécessaire de concevoir des modes d'urbanisation plus économes de l'espace, à commencer par la mobilisation du potentiel foncier situé au sein même des espaces urbanisés. La lutte contre l'étalement urbain est un des axes majeurs de la loi pour l'Accès au Logement et pour un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014.

En effet, cette loi ALUR est venue renforcer le volet « densification » des PLU / PLUi, en demandant aux collectivités de réaliser une analyse de la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis.

Les potentialités de densification et de mutation sont les surfaces des terrains, déjà construits ou non, qui pourraient faire place à des constructions pour de nouveaux logements. Ce potentiel est à rechercher dans les zones déjà urbanisées. C'est pourquoi la première étape est de définir la partie actuellement urbanisée (enveloppe urbaine).

L'analyse de la capacité de densification et de mutation dans les zones urbanisées consiste à repérer les espaces qui pourraient servir au développement de chaque commune. Pour le PLUi du Sud-Artois, elle s'est construite en trois étapes :

- **Etape 1 : Définition de l'enveloppe urbaine.**
- **Etape 2 : Identification du gisement libre au sein de l'enveloppe urbaine.**
- **Etape 3 : Quantification des objectifs de production de logements.**

- **1<sup>ère</sup> étape : Définir l'enveloppe urbaine**

Le périmètre d'analyse du potentiel de densification et de mutation correspond ici à l'enveloppe urbaine des 64 communes du territoire. L'enveloppe urbaine englobe l'ensemble des parcelles bâties et reliées entre elles par une certaine continuité. Elle intègre également certaines enclaves non bâties (parkings, équipements sportifs, friches, dents creuses...), mais exclut les zones d'habitat diffus. A ce titre, les parcelles vides mais qui se situent en dehors de l'enveloppe urbaine, sont considérées comme des espaces d'extension et non de densification ou de mutation de l'enveloppe urbaine.

Les parcelles faisant l'objet de nouvelles constructions ainsi que les terrains qui font l'objet de permis de construire ou de certificats d'urbanisme opérationnels encore valables sont intégrées à l'enveloppe urbaine.

Les outils mobilisés :

Plusieurs outils ont permis de définir ce périmètre de l'enveloppe urbaine :

- La photo aérienne.
- Le cadastre numérisé.
- Un travail de terrain.

- **2<sup>ème</sup> étape : Identifier le gisement libre au sein de l'enveloppe urbaine**

Ensuite, il s'agit de fixer les différents gisements sur les communes. Trois types de gisements fonciers ont été repérés :

- **Les dents creuses.**

Est considéré comme une dent creuse, un espace urbain non bâti d'une superficie inférieure à 5000m<sup>2</sup>, et situé entre deux zones bâties rapprochées (moins de 80 mètres de linéaire de façade). Au-delà de l'un de ces deux critères, une parcelle vide au sein du tissu urbain ne sera plus considérée comme une dent creuse, et elle passera en zone agricole ou naturelle, voire en zone à urbaniser (1AU / 2AU), si elle fait l'objet d'un projet spécifique.

Sont également intégrées dans le potentiel de dents creuses, les parcelles pouvant faire l'objet d'une division, au vu de leur superficie importante.

- **Les friches industrielles ou agricoles.**

- **Les bâtiments pouvant faire l'objet d'une densification** ou d'une mutation ou d'une démolition-reconstruction.

L'étape suivante consiste à supprimer les gisements qui ne paraissent pas adéquats pour plusieurs raisons :

- Une contrainte de constructibilité :
  - Parcelles concernées par une prescription environnementale (ZNIEFF du bois d'Havrincourt sur le territoire de la CCSA).
  - Parcelles concernées par un périmètre d'inconstructibilité lié à la présence d'une exploitation classée à proximité (généralement un élevage).
  - Parcelles concernées par un risque particulier, connu et reconnu (secteur inondable du fait de la présence d'un PPRI, présence d'une cavité souterraine au niveau de la parcelle...).
- Une contrainte d'opérationnalité (parcelle trop petite, parcelle non opérationnelle...).

Les outils mobilisés :

Plusieurs outils ont permis de repérer le potentiel :

- Des rencontres avec les acteurs et techniciens locaux, et notamment les élus.
- Le cadastre numérisé, permettant d'identifier les parcelles non bâties et celles bâties.
- La liste des derniers permis de construire sur les communes, permettant d'éliminer les terrains concernés par une construction récente ou un PC en cours de réalisation.
- Un travail de terrain, permettant de vérifier l'exactitude des analyses.
- Zonages environnementaux, informatifs ou réglementaires (ZNIEFF, Natura 2000...).
- Zonages des PPRI.

Le tableau suivant synthétise :

- D'une part, **le potentiel foncier disponible dans la trame urbaine**, en distinguant :
  - o **Le potentiel fort** : foncier en dent creuse.
  - o **Le potentiel faible** : foncier en dent creuse, mais soumis à un risque (inondation, cavités, topographie) ou des contraintes particulières (préservations environnementales, périmètre ICPE) ou en limite de zone urbaine.
- D'autre part, **le potentiel identifié dans les zones 1AU ou 2AU des PLU / PLUi** en vigueur ou dans les zones d'envergure des cartes communales en vigueur, en distinguant :
  - o Les zones 1AU à vocation d'habitat.
  - o Les zones 1AU à vocation économique.
  - o Les zones 1AU à vocation d'équipement.
  - o Les zones 2AU.

Au total, **101,24 hectares ont été identifiés comme potentiel fort en dents creuses, et 88,41 ha en zone 1AU à vocation d'habitat dans les PLU / PLUi en vigueur (ou dans les zones d'envergure non urbanisées des cartes communales en vigueur).**

D'autres sites peuvent également être identifiés comme potentiellement renouvelables, il s'agit des friches agricoles ou industrielles :

- ***La gare de Bapaume***

Il s'agit d'un site de 2,4 hectares à proximité immédiate du cœur de Bapaume. L'activité qui y été développée n'avait plus sa place en centre-ville. De par sa taille et sa situation géographique, il apparaît aujourd'hui comme une chance de développement spatial de la commune et comme un lieu stratégique pour développer la ville compacte et attrayante.

Sa reconversion pourrait faire émerger de nouveaux lieux de vie dans une zone autrefois jugée inhospitalière. Néanmoins, la stratégie de reconversion de cette friche ne doit pas oublier le patrimoine, tant ferroviaire qu'industriel, qui témoigne de l'histoire de ce site.

- ***La caserne de gendarmerie du général Frère de Bapaume***

L'emprise de l'ancienne gendarmerie, d'une superficie de 4 hectares, est située à l'entrée nord de la ville, au niveau du faubourg d'Arras, et appartient à un secteur urbain résidentiel et d'activités. La présence de la nature envahissante détériore progressivement la qualité du site. Sur le plan technique, la nature du sol présente des cavités souterraines.

La requalification de ce site pourrait l'ouvrir au reste de la ville et créer une attractivité nouvelle nécessaire au développement de la commune.

- ***Le silo à céréales d'Achiet-le-Grand***

Le silo se trouve dans le centre-ville de la commune d'Achiet-le-Grand et couvre une parcelle d'environ 4 000 m<sup>2</sup>. Sur cette parcelle, trois bâtiments se côtoient, leur morphologie ne permet pas une réaffectation systématique du site et une opération de rénovation reste techniquement et financièrement lourde. Du côté d'UNEAL, l'avenir du site n'est pas encore totalement défini.

- ***L'ancienne sucrerie de Bihucourt***

Cette friche industrielle de 4,3 hectares se situe à l'entrée sud de Bihucourt, à proximité du centre-bourg. Elle ne présente pas de problème de pollution. Elle est occupée par des hangars en tôle et des bâtiments en brique dans un état de dégradation avancé. Ce site sert actuellement de dépôts divers. Il appartient à une personne privée qui envisage d'y installer un dépôt d'engins de manutention et la construction d'un centre d'accueil des déchets recyclables.

La commune de Bihucourt pourrait voir, dans la reconversion de ce site, l'opportunité de requalifier son entrée de commune et la sécuriser.



Tableau 6 : Recensement du potentiel foncier disponible par commune

PLUI COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD ARTOIS - SYNTHESE DU POTENTIEL FONCIER (zones AU urbanisées déduites)							
Commune	Doc d'urba en vigueur	Potentiel fort (ha)	Potentiel faible	Zone 1AU habitat	Zone 1AU économie	Zone 1AU équipements	Zone 2AU
Ablainzeville	RNU	0,87	0,41				
Achiet-le-Grand	PLU	1,33	0,78	12,42	15,38		
Achiet-le-Petit	RNU	2,41	0,06				
Avesnes les Bapaume	CC	0,54	0,53				
Ayette	CC	2,17	1,13				
Bancourt	RNU	0,7					
Bapaume	PLU	7,1	3,42	22,74	48,27		10,46
Barastre	PLUI	2,45	0,17				
Beaulencourt	RNU	1,32	0,84				
Beaumontz-les-Cambrai	PLUI	3,21	0,28				
Béhagnies	RNU	0,74	1,64				
Bertincourt	PLUI	3,28	0,26	5,57			
Beugnâtre	RNU	0,51					
Beugny	PLUI	0,81	0,65				
Biefvillers les Bapaume	RNU	0,43	0,23				
Bihucourt	RNU	0,65	0,35				
Bucquoy	PLU	5,62	0,88	6,55			
Bullecourt	CC	1,97					
Bus	PLUI	1,19	0,12				
Chérisy	RNU	0,51	0,33				
Courcelles le Comte	RNU	2,93					
Croisilles	PLU	0,79	0,78	18,25	4,95	1,83	1,94
Douchy les Ayette	RNU	0,82	1,6				
Ecoust-Saint-Meln	PLU	2,47	0,7	6,27			2,05
Ervillers	PLU	2,36	1,01	3,57			7,12
Favreuil	RNU	0,49					
Fonquevillers	CC	2,86	4,95				
Fontaine les Croisilles	CC	0,34	0,16				
Frémicourt	RNU	0,08	0,36				
Gomiécourt	RNU	0,82					
Gommecourt	RNU	0,38	2,89				
Grevillers	RNU	3,14	0,75				
Hamelincourt	CC	1,44	0,88				
Haplincourt	PLUI	1,58	0,77				
Havrincourt	PLUI	1,99	0,31				
Hébuterne	CC	2,98	0,39				
Hermies	PLUI	2,87		5,41			
Le Sars	RNU	0	0,84				
Le Transloy	RNU	1,34	3,2				
Lebucquière	PLUI	0,69					
Lechelle	PLUI	0,46	0,12				
Ligny-Thillois	CC	2,12	1,41				
Martinpuich	RNU	0,35	4,22				
Metz-en-Couture	PLUI	1,63	0,69	1,34			
Morchies	PLUI	0,18					
Morval	RNU	0,6	0,77				
Mory	CC	1,21	0,84				
Moyenneville	CC	2,21					
Neuville-Bourjonval	PLUI	1,44	0,83				
Noreuil	RNU	0,53	0,31				
Puisieux	CC	2,26	0,4				
Riencourt-les-Bapaume	RNU	0,26	0,52				
Rocquigny	PLUI	0	3,37				
Ruyaulcourt	PLUI	1,88	0,19				
Sailly-au-Bois	CC	1,5	1,7				
Saint-Léger	CC	2,4	1,24				
Sapignies	RNU	0,86	0,86				
Souastre	CC	2,35	0,53				
Trescault	PLUI	2,72	1,95				
Vaulx-Vraucourt	PLU	4,18	0,19	6,29			
Vélu	PLUI	0,59	0,5				
Villers-au-Flos	RNU	1,9	0,09				
Warlencourt-Eaucourt	RNU	0,28	1,42				
Ytres	PLUI	1,15	1,09				
<b>TOTAL</b>		<b>101,24</b>	<b>54,91</b>	<b>88,41</b>	<b>68,6</b>	<b>1,83</b>	<b>21,57</b>
<b>TOTAL</b>		<b>DENTS CREUSES :</b> <b>156,15</b>		<b>ZONES AU DES DOCUMENTS EN VIGUEUR :</b> <b>180,41</b>			

Le potentiel en dents creuses est issu du recensement réalisé auprès des maires des communes (été 2016), complété par une approche de terrain. Les parties de zones AU qui ont été urbanisées depuis l'approbation des documents d'urbanisme en vigueur ont été déduites du potentiel foncier.

- **3<sup>ème</sup> étape : Quantifier les objectifs de production de logements**

Il s'agit ici d'émettre un potentiel de logements à construire sur chaque gisement repéré : on considère que sur Bapaume, les pôles-relais et le pôle d'appui rural de Vaulx-Vraucourt, une densité plus importante sera appliquée, par rapport aux communes rurales pour lesquelles on appliquera une densité moins forte.

L'ensemble des gisements repérés sur la carte ne peuvent être directement assimilés à un potentiel de densification et de mutation en appliquant strictement une densité. En effet, avant d'établir un potentiel de réalisation de logements sur les terrains identifiés, il convient d'affiner les gisements en analysant d'autres facteurs, notamment en lien avec la caractéristique de ces terrains :

- **La surface des gisements fonciers repérés est la surface brute**: il convient de la transformer en surface nette (en ôtant les surfaces nécessaires aux équipements, voirie, espaces verts..., qui représentent environ à 20% de la surface brute).
- **Le phénomène de rétention foncière**: un propriétaire n'a pas toujours forcément envie de vendre son terrain. Ainsi, cela demande de faire sortir certains gisements repérés de l'horizon du document élaboré (en estimant que ces parcelles ne seront pas mobilisées à l'horizon du PLUi, mais au-delà). Sur ce point, la difficulté est qu'il n'existe pas de règle permettant d'estimer la mutabilité à court-moyen terme d'un terrain de façon précise. Pour cela, on applique un coefficient de rétention foncière de 20% environ.

### 3. Synthèse

SYNTHESE : LA CONSOMMATION FONCIERE ET LES DISPONIBILITES FONCIERES	
ATOUTS	FAIBLESSES
<p>Des disponibilités foncières importantes sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Grandes bâtisses souvent agricoles, qui peuvent faire l'objet de transformations en petits logements ou appartements lors de leur future revente (mutabilité du foncier).</li> <li>- De nombreuses granges à vendre.</li> <li>- Des terrains avec des superficies importantes, qui peuvent éventuellement faire l'objet de divisions.</li> <li>- Des friches à exploiter.</li> </ul> <p>Le développement de constructions pour maintenir l'attractivité du territoire.</p>	<p>Une artificialisation peu maîtrisée sur les dernières années.</p> <p>Une rétention foncière faite par les propriétaires des terrains, qui ne veulent pas forcément vendre.</p> <p>Un coût élevé du bâti.</p> <p>La proximité de nombreuses installations classées, qui génèrent des périmètres d'inconstructibilité et des nuisances.</p>
OPPORTUNITES	MENACES
<p>La densification en dents creuses à privilégier.</p> <p>La mutation de certains terrains agricoles.</p> <p>Le changement de destination des bâtiments agricoles.</p> <p>Les outils fiscaux (taxe sur les propriétés non bâties par exemple).</p>	<p>Une crainte des élus que la répartition de l'enveloppe foncière ne soit pas équilibrée entre les communes.</p> <p>La diminution des surfaces constructibles (diminution de la taille des parcelles).</p> <p>Une crainte sur la densité imposée par le SCoT ou l'Etat.</p>
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers.</b></li> <li>✓ <b>Faciliter la densification des dents creuses et les formes urbaines compactes.</b></li> <li>✓ <b>Identifier et réfléchir à la reconversion des espaces en friche au sein du tissu urbain (Bapaume, Achiet-le-Grand) : investissement des friches pour du logement et/ou de l'activité.</b></li> </ul>	